

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE LA DORDOGNE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT - AQUITAINE

DOCUMENT DE REFERENCE PREALABLE A L'ETABLISSEMENT D'UNE CHARTE DES PAYSAGES

BKM atelier d'architecture du paysage et d'environnement
L. Veltjen berg / c. Kramers / ph. Ménard. 8, place amédée larrieu 33000 bordeaux tél.05.56.24.20.94, fax.05.56.98.80.81.

en association avec le **CREHAM** (Cabinet Régional d'Etudes
pour l'Habitat et l'Aménagement) et **D. GALOP**, géographe

Novembre 1999

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT.....	1
I - ANALYSE DES COMPOSANTES DU PAYSAGE : IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DES ENTITES PAYSAGERES	3
- Qualification des paysages	3
1 - Les vallées alluviales relativement ouvertes	3 ✓
2 - Les grands espaces des paysages céréaliers	9
3 - Les forêts et clairières de la Double et du Landais	11
4 - Les paysages agro-viticoles du Bergeracois	13
5 - Les paysages pastoraux	15
6 - Les abords du bassin de Brive	18
7 - Les causses	20 ✓
8 - Les paysages polycultureaux du Périgord central	22
9 - Les paysages polycultureaux du Périgord sarladais	25
II - FACTEURS DE TRANSFORMATION DES PAYSAGES	28
1 - Quelques grandes transformations	30
2 - Les espaces concernés	35
2.1 - L'espace rural	35
a. l'espace agricole	35
b. la forêt	39
c. les peupleraies	41
d. conclusion	43
2.2 - L'espace péri-urbain	43
2.3 - Tourisme et patrimoine	46
2.4 - Les routes	46
3 - Récapitulation des principaux effets des transformations par entités	48
III - PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET D'ENJEUX	51
I - Les perspectives d'évolution	51
1.1 - Les tendances	51
1.2 - Scénarios d'évolution	53
1.2.1 - Une évolution tendancielle	53
1.2.2 - Une évolution volontariste	55
2 - Les enjeux et orientations	57
1 - Le paysage rural en dehors des vallées	59
2 - Les vallées	67
3 - Le paysage péri-urbain	71
4 - Le patrimoine	74
5 - Les routes	75
6 - Les activités	77
CARTES ANNEXES	79

AVERTISSEMENT

L'étude d'un document de référence préalable à l'établissement d'une charte paysage a été réalisée de 1996 à 1999 pour le compte de la DDE et de la DIREN Aquitaine. Après appel à candidature de concepteurs, c'est l'équipe BKM de Bordeaux qui a été retenue pour son élaboration.

La finalité de l'étude consiste à dégager les orientations nécessaires pour préserver l'identité des paysages périgourdins. Son but est de définir un cadre de référence commun aux personnes publiques concernées par la démarche.

Elle se présente en trois parties :

- 1 - Analyse des composantes du paysage : Identification des entités paysagères et qualification
- 2 - Facteurs de transformation
- 3 - Perspectives d'évolution et enjeux.

oOo

1 - L'identification et la qualification des entités paysagères du département a été établie à partir de l'analyse thématique des composantes du paysage : milieux naturels, espaces boisés, espaces agricoles, milieux bâtis, patrimoine, réseau de voirie, perception.

Le croisement des données analysées a abouti à la détermination de 9 entités paysagères présentées successivement avec leurs qualifications, leurs points forts et les dégradations les plus notables, la sensibilité dominante des sites rencontrés. Cette carte mobile est insérée au début du chapitre, de même qu'une carte transparente des limites de subdivision.

L'examen de chaque composante du paysage a fait l'objet de rapports d'étape séparés du présent document afin de ne pas en alourdir la lecture. Les principales cartes thématiques suivantes peuvent être consultées en annexe :

- Couverture boisée et ouverture du paysage
- Formes d'espaces agglomérés
- Patrimoine
- Sites les plus fréquentés.

2 - La deuxième partie met en évidence les modifications les plus importantes intervenues dans la période récente par thème : agriculture, forêt, urbanisation, tourisme, routes, et pour chaque entité.

3 - La synthèse des perspectives et des enjeux, montre, à partir de scénarios tendanciels et volontaristes quelles sont les évolutions probables des paysages en Dordogne. Elle conduit également à proposer une série de préconisations par secteur et par thème.

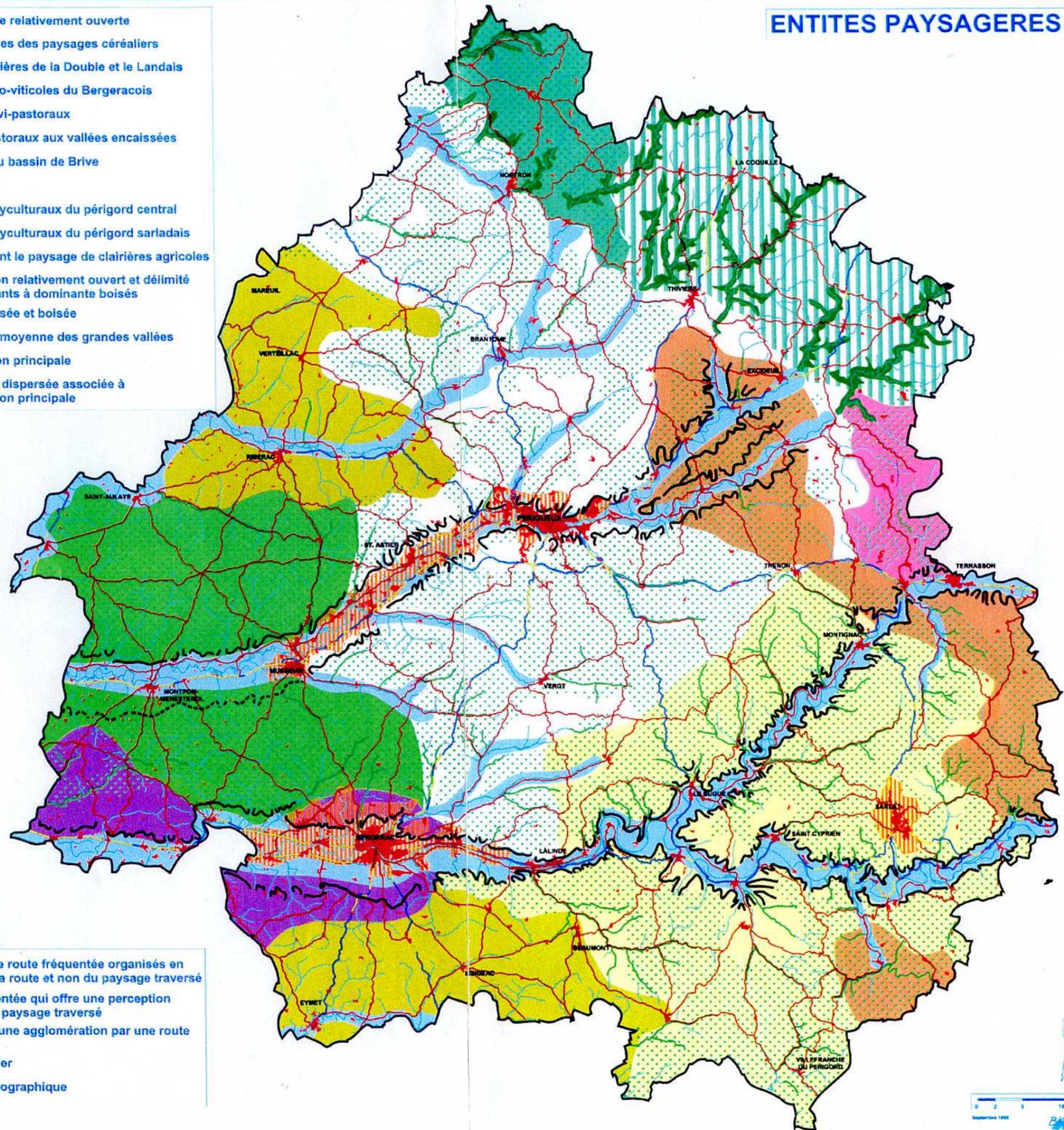
La carte des scénarios est insérée entre les pages 53 et 54, celle des enjeux entre les pages 58 et 59.

PHASE I : ANALYSE DES COMPOSANTES DU PAYSAGE : IDENTIFICATION DES ENTITES PAYSAGERES ET QUALIFICATION.

1 - Les vallées alluviales relativement ouvertes	3
2 - Les grands espaces des paysages céréaliers	9
3 - Les forêts et clairières de la Double et du Landais	11
4 - Les paysages agro-viticoles du Bergeracois	13
5 - Les paysages pastoraux	15
6 - Les abords du bassin de Brive	18
7 - Les causses	20
8 - Les paysages polycultureaux du Périgord central	22
9 - Les paysages polycultureaux du Périgord sarladais	25

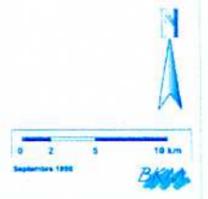
ENTITES PAYSAGERES

- Vallée alluviale relativement ouverte
- Grands espaces des paysages céréaliers
- Forêts et clairières de la Double et le Landais
- Paysages agro-viticoles du Bergeracois
- Paysages sylvi-pastoraux
- Paysages pastoraux aux vallées encaissées
- Les abords du bassin de Brive
- Les causses
- Paysages polycultureaux du périgord central
- Paysages polycultureaux du périgord sarladais
- Forêt dominant le paysage de clairières agricoles
- Fond de vallon relativement ouvert et délimité par des versants à dominante boisés
- Vallée encaissée et boisée
- Limite forte / moyenne des grandes vallées
- Agglomération principale
- Urbanisation dispersée associée à l'agglomération principale



- Abords d'une route fréquentée organisés en fonction de la route et non du paysage traversé
- Route fréquentée qui offre une perception complète du paysage traversé
- Traversée d'une agglomération par une route fréquentée
- Réseau routier
- Réseau hydrographique

IFN - CORINE Land Cover
IGN - BD CARTO® (septembre 1998)



2. QUALIFICATION DES PAYSAGES

1. LES VALLEES ALLUVIALES RELATIVEMENT OUVERTES

1. Caractérisation

Les vallées sont en matière d'identification sur le terrain les espaces les plus facilement repérables en tant qu'entité. Aussi, sont-elles distinguées comme des entités paysagères à part entière et non comme sous-unité des autres entités traversées.

Les vallées identifiées en tant que "vallée alluviale relativement ouverte", concernent les principales vallées avec une continuité visuelle dans le sens de la vallée. Celle-ci dépend de la succession des espaces ouverts dans la vallée et de la présence des deux versants qui les délimitent. L'espace vallée pris en compte est donc celui du fond de vallée et des versants (jusqu'aux sommets), visibles depuis le fond.

L'analyse de la composition paysagère des vallées permet de noter quelques points communs ainsi que des aspects spécifiques de certaines d'entre elles.

— 1.1. Quelques points communs

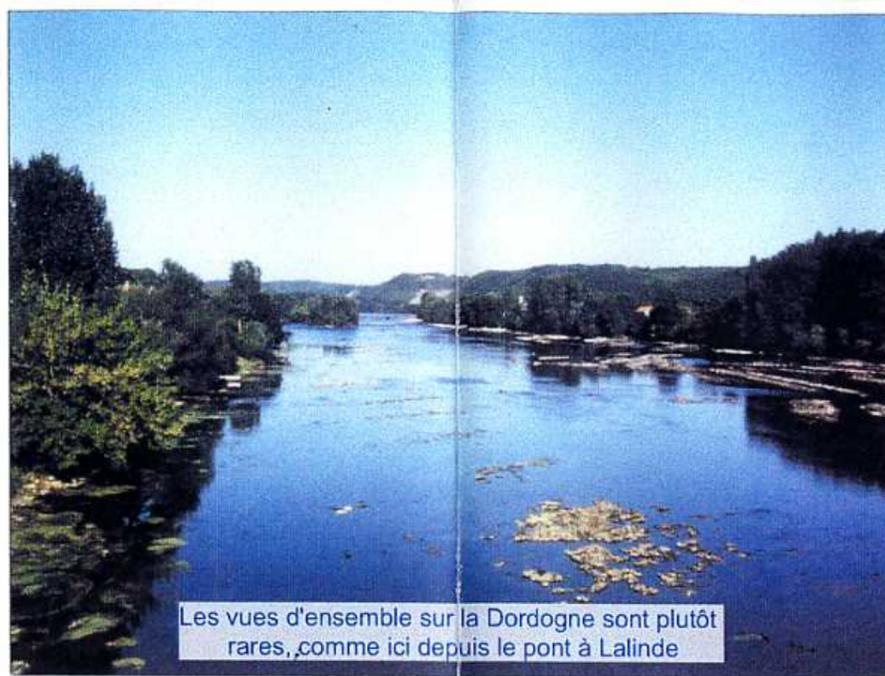
Après les alluvions des périodes géologiques, c'est l'homme qui dépose ses traces et qui façonne ainsi sans cesse les paysages des vallées. Force est de constater que par rapport à l'ensemble du département, ce sont bien les vallées qui réunissent le plus banal et le plus exceptionnel ... En effet, c'est bien la même rivière, la Dordogne, qui relie les paysages les plus emblématiques du département (la vallée entre Beynac et Montfort) et les paysages sans identité autre que la banalité commerciale (les entrées de ville de Bergerac, composées d'activités, lotissements, commerces et supermarchés, publicités,...).

Un grand nombre des routes les plus fréquentées emprunte les vallées. Elles n'offrent à leurs usagers qu'une perception très partielle du département puisqu'il faut quitter les vallées pour découvrir les autres entités paysagères. Les possibilités de perception des vallées elles-mêmes sont en plus à maintes reprises rendues impossibles par de nombreux éléments rattachés à la route (urbanisation linéaire hétérogène, friches, panneaux publicitaires,...) cf. "Le paysage des routes principales" ci-après. Dans ces situations nous sommes loin de la renommée du département aux paysages remarquables.

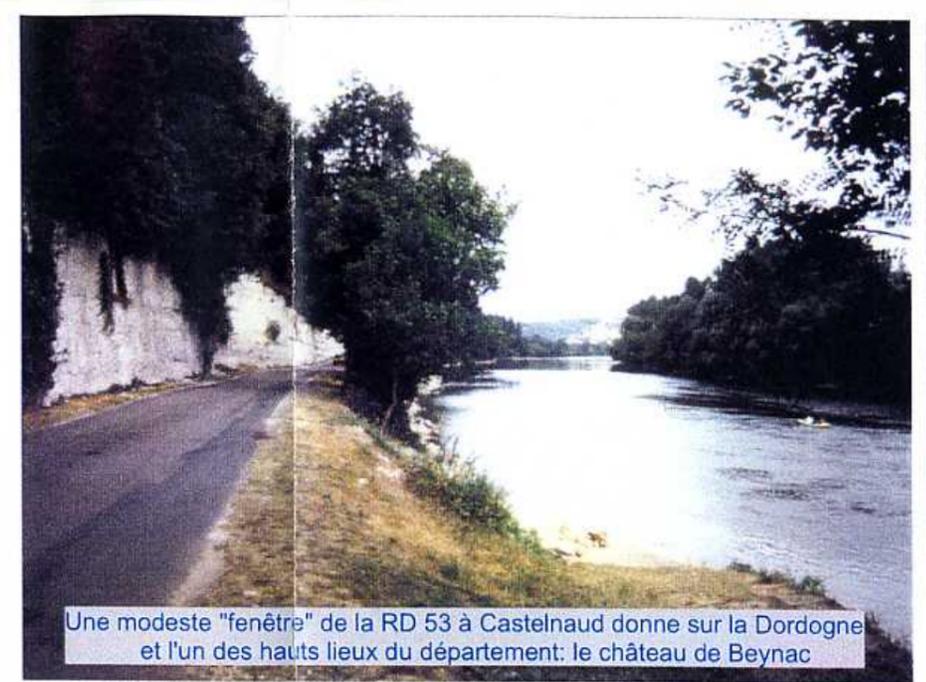
Le réseau hydrographique est important et le linéaire des cours d'eau principaux (Dordogne, Vézère, Isle, Auvézère, Dronne et Dropt) est considérable. La présence de ces cours d'eau est cependant très discrète en dehors des centres des agglomérations et des points de franchissement. Les routes principales montrent surtout l'espace vallée et rarement son fil conducteur : des vues de qualité depuis les routes comme sur l'Isle à Mussidan (depuis la RN 89), sur la Dordogne depuis Beynac (RD 703), depuis l'usine électrique en amont de Badefols-sur-Dordogne (RD 29), etc. sont en effet très rares.



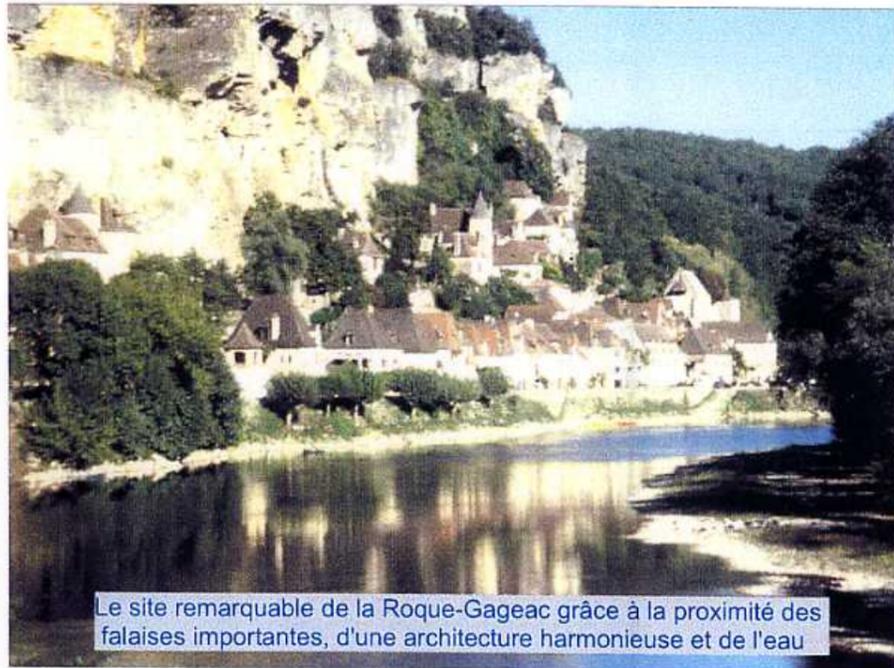
La vallée de la Dordogne à l'extrémité est du département offre des paysages plutôt naturels, voire sauvages avec ses grands versants boisés, ses bras morts de rivière, ...



Les vues d'ensemble sur la Dordogne sont plutôt rares, comme ici depuis le pont à Lalinde



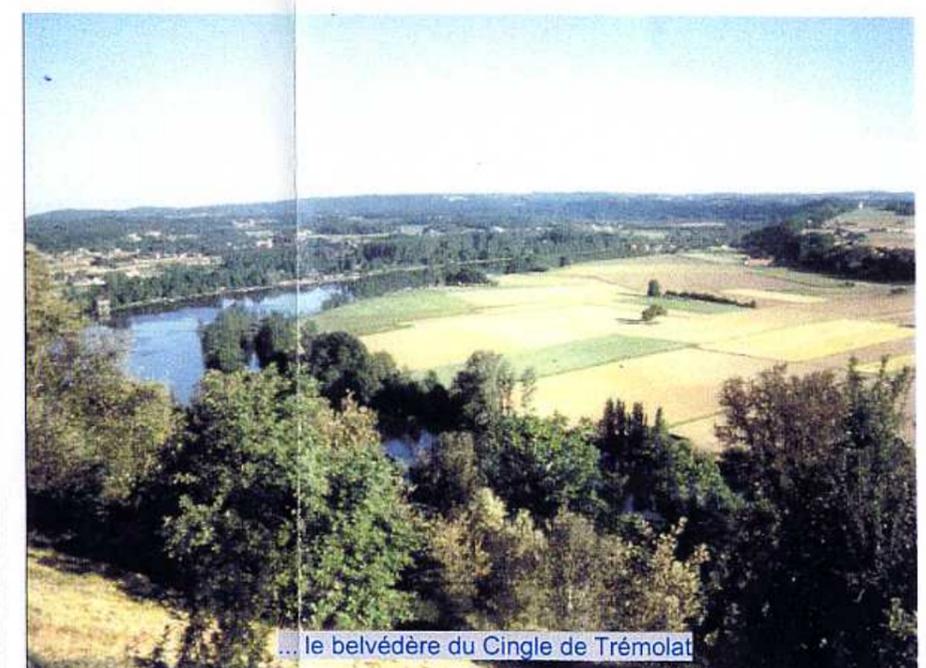
Une modeste "fenêtre" de la RD 53 à Castelnaud donne sur la Dordogne et l'un des hauts lieux du département: le château de Beynac



Le site remarquable de la Roque-Gageac grâce à la proximité des falaises importantes, d'une architecture harmonieuse et de l'eau



La barre de Domme: l'un des points de vue majeurs sur la vallée de la Dordogne avec ...



... le belvédère du Cingle de Trémolat



Les falaises qui montrent l'une des composantes, la pierre, disparaissent parfois sous la végétation comme ici dans le Cingle de Trémolat



La vallée de la Dordogne à Calviac est rythmée grâce au morcellement du parcellaire et à l'occupation polyculturelle



Le patrimoine lié aux cours d'eau est considérable: ponts, ports, canaux et écluses, ... (entrée amont du canal de Lalinde)

Le patrimoine lié aux cours d'eau est considérable : canal de Lalinde, canal de l'Isle à Périgueux, écluses, cales, ports, quais, ponts, barrages...

— 1.2. Les aspects spécifiques

— La Dordogne

La vallée de la Dordogne peut être divisée en de nombreuses sous-unités en fonction de l'échelle d'approche. Trois grandes séquences sont distinguées de l'aval vers l'amont :

- **Le paysage agraire entre la limite ouest du département et Port-Sainte-Foy**, le paysage agraire domine dans la plaine où les vignes et les vergers (pommés, prunes, poires, kiwis) sont nombreux, laissant néanmoins un peu de place aux champs de maïs, peupleraies et quelques prairies.

Le tissu bâti est dispersé et assez dense, en relation directe avec les pratiques agricoles intensives. Cette dispersion devient linéaire en bordure de la RD 936 pour devenir une sorte de triste "couloir" autonome par rapport au paysage traversé.

Les coteaux, au nord de la vallée, font partie des exceptions dans le département. En effet, de façon générale, les versants qui délimitent les vallées sont boisés et leurs taux de boisement augmente. Ici, c'est par contre un versant assez ouvert et diversifié grâce aux vignes.

- **La vallée (sub-)urbaine s'étire entre le Fleix et Lalinde**. Le paysage agraire reste le principal occupant de l'espace : la forte présence arbori-viticole se concentre à l'ouest de Bergerac et laisse la place au maïs, aux prairies et à quelques peupleraies à l'est.

Toutefois, ce paysage agraire est ici sous l'emprise permanente du tissu urbain complexe inhérent aux abords d'une grande ville. Cette complexité dépend non seulement de son caractère hétérogène (constructions anciennes, liées à l'agriculture, habitations récentes, établissements industriels, artisanaux, commerciaux), mais encore de sa répartition. Différentes logiques d'installation se mélangent : les constructions attirées par les bords des routes principales, par le coteau (pied et versant), par le bord de la rivière ainsi que les fermes et domaines agri-viticoles dispersés dans toute la vallée.

Les coteaux viticoles des deux rives font partie de la même exception citée ci-avant.

Les plans d'eau de quelques gravières de faible taille ponctuent la plaine.

- **La vallée remarquable aux paysages emblématiques** se trouve à l'est de Lalinde où plus particulièrement les deux cingles (Trémolat et Limeuil) avec le confluent de la Vézère ainsi que le secteur entre Beynac et Grolejac se distinguent grâce :

- à l'extrême richesse du patrimoine historique,
- aux nombreux points de vue panoramiques sur la vallée (Domme, Castelnaud, Beynac, Trémolat,...) souvent spectaculaires grâce à leur position en bordure de falaises,



Le tourisme est à l'origine des berges soignées, ouvertes au public (confluent de la Dordogne et la Vézère)



Vallée de la Dordogne à l'ouest de Bergerac (St-Pierre d'Eyraud): grandes étendues agricoles délimitées par le coteau boisé du Landais



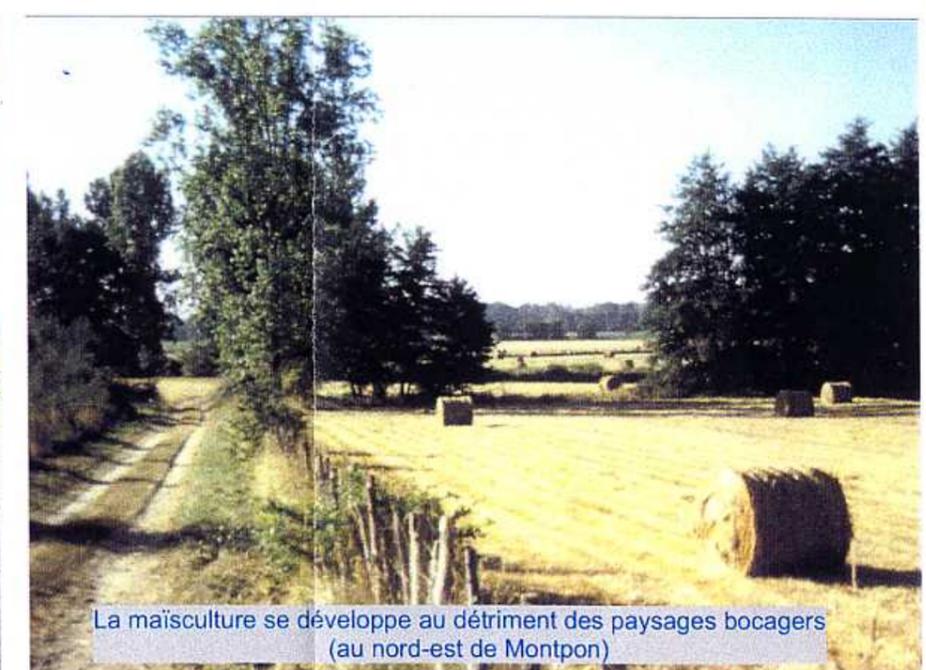
Les abords de la RD 936 à l'ouest de Bergerac sont fréquemment organisés en fonction de la route et non du paysage traversé



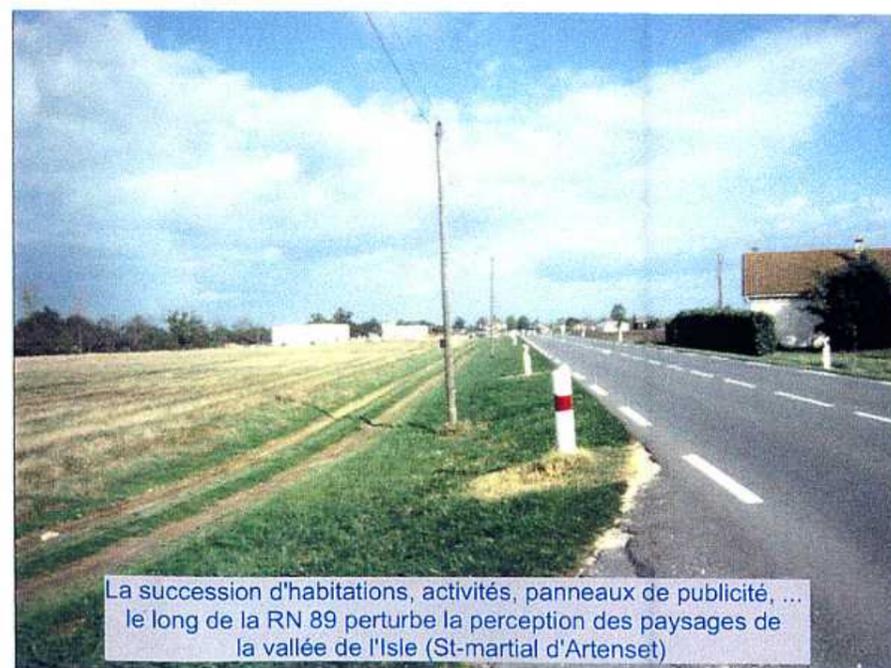
Le point de vue majeur sur la vallée du Céou se trouve au château de Castelnaud



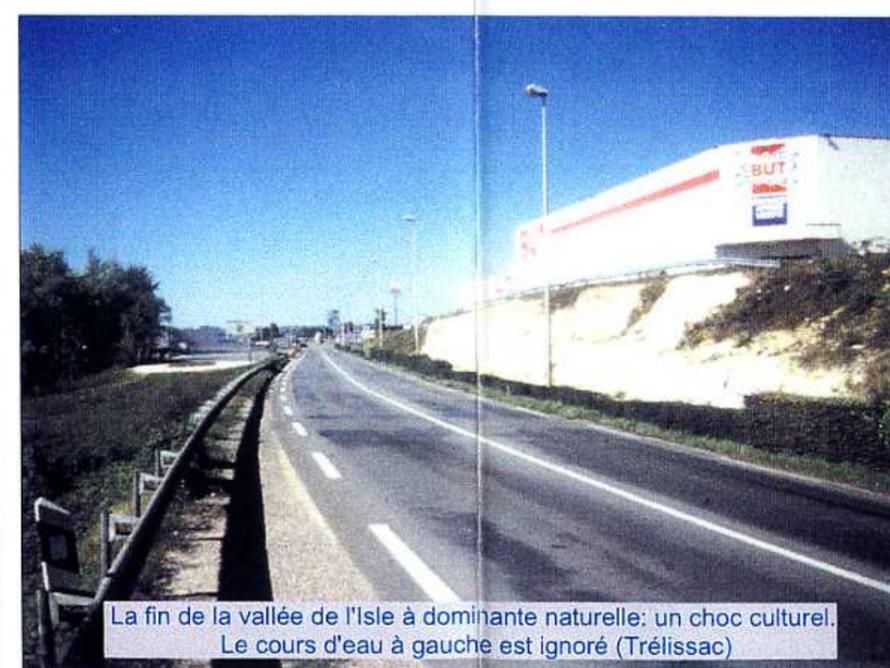
Les grands espaces agricoles ouverts de la vallée de l'Isle sont assez peu visibles depuis la RN 89, comme ici au nord-est de Sourzac. Le coteau boisé annonce clairement la Double



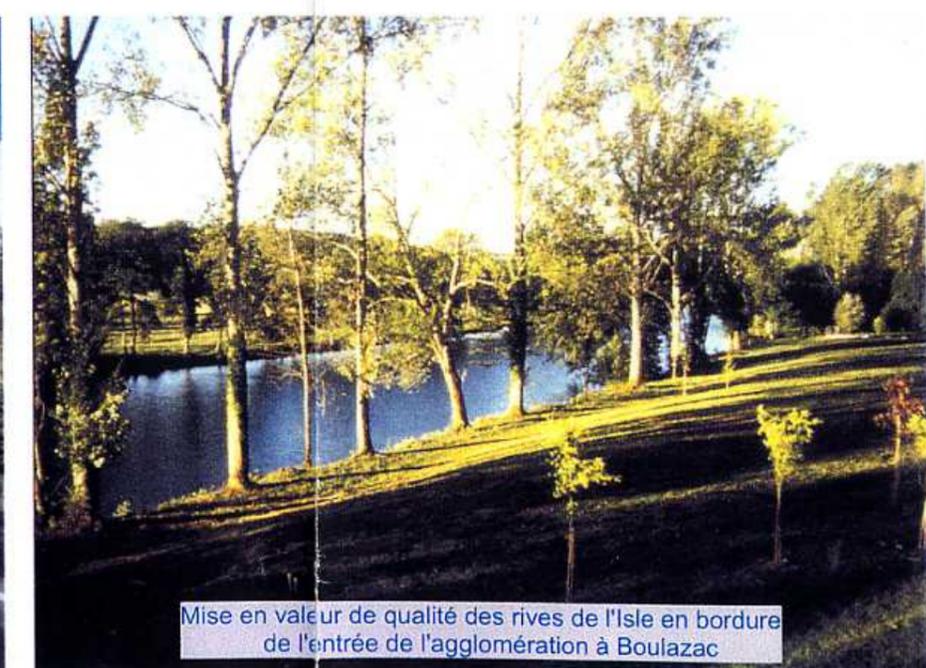
La maïsiculture se développe au détriment des paysages bocagers (au nord-est de Montpon)



La succession d'habitations, activités, panneaux de publicité, ... le long de la RN 89 perturbe la perception des paysages de la vallée de l'Isle (St-martial d'Artenset)



La fin de la vallée de l'Isle à dominante naturelle: un choc culturel. Le cours d'eau à gauche est ignoré (Trélissac)



Mise en valeur de qualité des rives de l'Isle en bordure de l'entrée de l'agglomération à Boulazac

- aux falaises qui soulignent dans le paysage l'une de ses composantes majeures mais généralement peu visibles : la pierre,
- à la qualité des paysages polycultureaux (maïs et autres céréales, prairies, noyers isolés ou en vergers), dont le parcellaire présente des espaces variables, qui ont souvent gardé un rythme adapté à l'échelle de la vallée.

L'urbanisation récente, dispersée, perturbe par moments les abords des bourgs compacts et modifie le rôle d'un coteau peu ou pas construit ou d'une falaise dans le paysage par le morcellement de l'espace rural qu'elle entraîne.

Les campings, locations de canoë-kayak, bases nautiques fleurissent tout le long des berges. La qualité de leur intégration dépend en grande partie du maintien ou de la plantation d'une végétation arborescente.

— La Vézère

La partie amont de la vallée entre Larche (en Corrèze) et le Lardin-St-Lazare est plutôt vaste et clairement encadrée par les coteaux, notamment au sud où les bords du causse la surplombent. L'activité agricole reste déterminante pour le paysage de la vallée (maïs, noyeraies, prairies,...). L'intérêt paysager est ici faible en raison des nombreux éléments divers : ligne électrique, carrière immense, abords de la RN 89,...

La partie suivante de la vallée de la Vézère, entre Condat-sur Vézère et Limeuil, est relativement étroite et sinueuse, voire encaissée en méandres successifs entre Thonac et Les Eyzies. Elle fait également partie des paysages emblématiques du Périgord grâce à son patrimoine historique (bourgs, châteaux) et préhistorique. En effet, les nombreuses falaises avec des abris sous roche, des villages troglodytiques ainsi que les grottes ponctuent le paysage qui encadre ce patrimoine. Les qualités paysagères correspondent globalement à la réputation de la vallée grâce :

- aux nombreux versants boisés qui la délimitent clairement, complétés par des falaises (parfois masquées par une végétation rampante),
- à la composition plutôt polyculturelle (maïs et autres céréales, prairies, noyers), qui correspond bien à l'échelle de la vallée, malgré la présence et l'extension de quelques peupleraies,
- à l'espacement des bourgs qui assure un équilibre au paysage rural.

Les intérêts paysagers les plus forts se situent entre Thonac et les Eyzies. La partie à l'aval de Campagne est assez perturbée par l'urbanisation à proximité des routes, à l'exception de Limeuil dont le bourg orne le confluent.

— L'Isle

La vallée alluviale possède quatre grandes séquences :

- entre Cognac-sur-l'Isle et le confluent de l'Auvézère, elle est clairement encadrée par les versants boisés qui annoncent les Causses proches. Le paysage rural est équilibré par la répartition des bourgs et hameaux et l'organisation polyculturelle : maïs, prairies (parfois bocagères), noyeraies, ripisylve de peupliers, quelques vignes, peupleraies...
- l'agglomération de Périgueux occupe une grande partie de la vallée ainsi que plusieurs des versants qui la délimitent. Aussi, les versants boisés qui



Le patrimoine riche et varié de la vallée de la Vézère (église et château de St-Léon-sur-Vézère) ...



... attire des aménagements touristiques sur les berges: camping discret grâce aux arbres à St-Léon-sur-Vézère



Les falaises troglodytiques au Moustier (vallée de la Vézère) font partie des particularités du paysage de la Dordogne



Ces mêmes falaises disparaîtront progressivement de la perception depuis la RD 706 par la croissance d'une peupleraie



Le centre d'intérêt patrimonial de Cubzac dans la vallée de l'Auvézère où il existe une alternance équilibrée entre bourgs et paysage rural



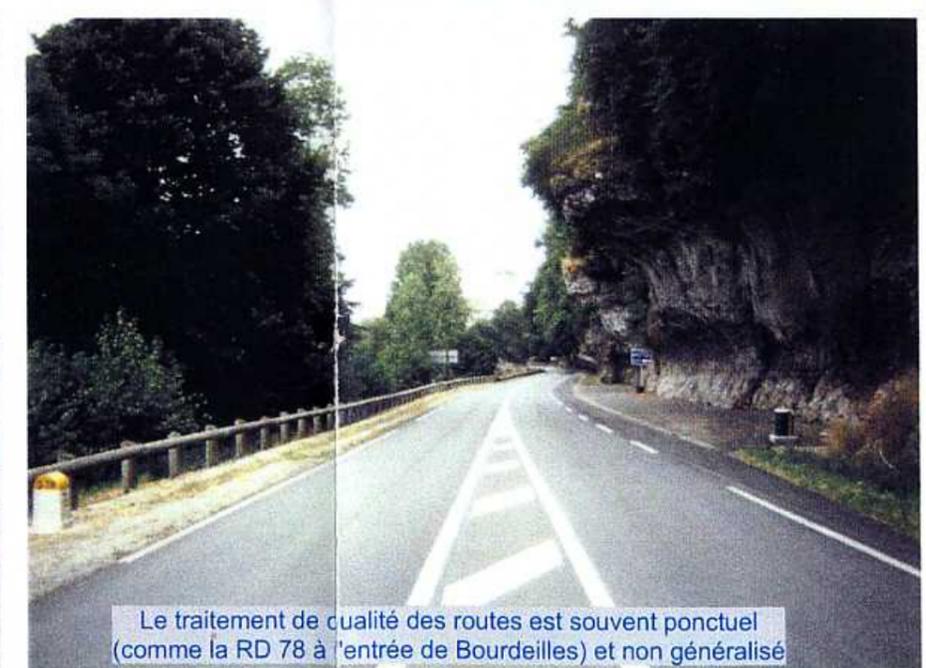
La vallée de l'Auvézère à l'est de Tourtoirac garde un certain rythme par les haies, arbres isolés, clôtures, ...



La déprise des pentes fortes et le mitage des sommets est fréquente dans les vallées (le Vern à l'ouest de Vergt)



Le paysage prairial bocager subsiste dans certaines vallées comme celle de la Dronne à l'ouest de Ribérac



Le traitement de qualité des routes est souvent ponctuel (comme la RD 78 à l'entrée de Bourdeilles) et non généralisé

restent (par exemple à la Curade) jouent un rôle particulier en tant que repère depuis la ville pour marquer son appartenance à la vallée.

- la partie entre l'agglomération et Mussidan est dominée par l'agriculture, mais le paysage est constamment marqué par l'urbanisation qui s'étire depuis Périgueux, notamment en rive gauche en relation avec la RN 89.
- le paysage de la vallée devient plus rural à l'ouest de Mussidan ; il s'agit ici d'une vallée à deux visages, l'un linéaire à tendances urbaines en rive gauche le long de la RN 89 et l'autre rurale au nord de cette bande linéaire. La maïsiculture irriguée se développe parfois sur des grands espaces tout en ayant laissé souvent un paysage de coulisses par la présence de bosquets, haies, rideaux de peupleraies, chênes solitaires, ripisylve,... qui abritent des ensembles importants de prairies humides.

— *La Dronne*

La Dronne possède un paysage d'intérêt grâce à la succession de bourgs qui se sont tous développés en rive gauche dont certains de qualité (Brantôme, Bourdeilles, Ribérac,...) mais également grâce à ses prairies humides et à son bocage (bosquets de chênes et de frênes, petites peupleraies, haies de chênes, d'ormes,...) qui occupe les secteurs humides. Cette spécificité bocagère qui est assez rare en Dordogne est cependant en régression par le développement du maïs, tournesol,...

2. Points forts et reconnaissance

Les points forts des principales vallées ont été mentionnés ci-dessus : paysages emblématiques (falaises et châteaux, bourgs et sites préhistoriques, cingles), paysages ruraux de qualité, paysages d'intérêt écologique (prairies humides, vallées bocagères, bras morts de rivière), cours d'eau navigables.

La reconnaissance est internationale, grâce au patrimoine exceptionnel, dont les grottes ornées de la Vézère, inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle se traduit par une forte densité d'hébergements touristiques et de résidences secondaires.

3. Dégradations notables

Plusieurs tendances dégradantes concernent les vallées :

- les entrées des villes et villages ont fréquemment perdu leur identité par l'installation successive d'activités artisanales ou commerciales, de dépôts,...
- les axes principaux, fréquents dans les vallées, "organisent" souvent leurs abords par des éléments attirés par le trafic (commerces, stations services, dépôts, boîte de nuit, aires d'arrêt, ruines, usines,...). Il en résulte des images sans intérêt qui faussent la perception de la qualité paysagère dominante,
- les peupleraies s'étendent généralement de façon modérée mais parfois de façon excessive ; elles peuvent nuire à la découverte complète de certains sites là où elles masquent des éléments significatifs (la frange d'un bourg, la falaise troglodytique, le château sur la rive opposée,...),

- la maïsculture intensive diminue la diversité paysagère là où elle remplace un parcellaire polyculturel et son rythme spatial spécifique.
- l'abandon des terres agricoles sur des pentes réduit la diversité des coteaux par les bois qui gagnent l'ensemble et elle introduit çà et là des constructions nouvelles dont l'emplacement peut poser des questions par rapport à la vallée.

4. Le paysage des routes principales

La RN 89 suit la vallée de l'Isle mais elle ne montre que deux fois le cours d'eau (Mussidan et Sourzac) à l'ouest de Périgueux. Ailleurs, la rivière reste invisible même là où elle est très proche de la route (au nord-est de Neuvic et de Saint Léon sur l'Isle).

La majorité du paysage de la RN 89 est perturbée par la succession d'éléments et d'occupations attirés par la route (par exemple : aire de repos abandonnée, friches, hôtel en ruine, habitations, dépôt, garage, arrêt bus, décharge, station service, pépinière, friagerie, commerce, artisan,...).

Les quelques fenêtres peu perturbées avec des possibilités de perception du paysage de la vallée sont rares. Il convient de souligner les efforts de mise en valeur (falaise, bord de l'Isle, espace public,...) à Mussidan et Sourzac.

L'absence complète d'arbres d'alignement, exceptés quelques arbrisseaux qui ne sont pas à l'échelle de la route, est à signaler (déviation de Mussidan, créneau de dépassement à Saint-Médard de Mussidan,...). Par ailleurs, le nombre d'aires d'arrêt est limité et leur qualité médiocre.

La RN 89 suit la vallée de la Vézère en amont de Le Lardin où le paysage, en dehors des agglomérations, est également fortement perturbée par ses abords. Ici, cette situation est fort regrettable par rapport à la réputation de la vallée de la Vézère.

La vallée de la Dordogne est empruntée par plusieurs routes départementales. Cette traversée du département montre clairement deux paysages contrastés :

- de Castillon-la-Bataille jusqu'à Lalinde tout ou presque est organisé (ou plutôt désorganisé) par la route et pour la route. Le résultat du laisser-aller est ici une entrée importante du département aux qualités insuffisantes par rapport à sa renommée et une traversée avec des séquences paysagères gaspillées sur des dizaines de kilomètres.

Bergerac se distingue par son entrée commerciale très hétéroclite à l'ouest et son entrée « militaire », très austère à l'est. Un seul tronçon entre Saint Capraise-de-Lalinde et Port de Couze se distingue par sa qualité paysagère (coteau boisé, espace agricole et son domaine, canal avec ses arbres d'alignement).

- à partir de Lalinde, le changement est radical : c'est la vallée aux paysages remarquables qui est offerte pleinement aux usagers de la route qui ne rencontrent que quelques petits tronçons aux abords perturbés. Ces tronçons posent çà et là, malgré leur faible taille, des problèmes pour

la perception des composantes majeures : falaises, château de Beynac, la Roque-Gageac,...

La route principale (RD 29) quitte la vallée depuis l'est de Badefols-sur-Dordogne jusqu'au Buisson de Cadouin. Ce tronçon appartient à l'entité paysagère du Périgord sarladais évoqué ci-après.

Les différences qualitatives entre les aménagements de traversée de bourg ou de hameau dans la même vallée sont à signaler, par exemple le traitement très soigné de Beynac, l'aménagement très "routier" à Calviac, ou l'état "usé et sans intérêt" au Buisson de Cadouin. Il en est de même pour l'usage des glissières qui sont en bois par ici et en métal par là.

La vallée de l'Isle en amont de Périgueux est empruntée par la RN 21 et la RD 705. La RN 21 n'offre plus que deux modestes fenêtres sur le paysage naturel de la vallée entre l'agglomération de Périgueux et Sarliac-sur-L'Isle où elle quitte la vallée.

La RD 705 qui suit l'Isle entre Sarliac et Coulaures et la Loue entre Coulaures et Excideuil offre dans l'ensemble des bonnes possibilités de perception des paysages traversés. Les abords de la route sont cependant influencés de part et d'autre du bourg d'Excideuil par l'urbanisation éparpillée.

La RD 939 dans la vallée de la Beauronne ne présente plus qu'un tronçon d'environ deux kilomètres de vallée peu urbanisée entre l'agglomération principale et Château l'Evêque.

La RD 710 qui suit la Dronne en rive gauche entre Ribérac et Tocane-Saint-Apre propose à ses usagers deux tronçons d'environ 4 km dans le paysage rural.

2. GRANDS ESPACES DES PAYSAGES CEREALIERES

1. Caractérisation

Les grands plateaux calcaires au relief légèrement ondulés offrent des conditions favorables aux productions végétales (maïs, blé, colza,...). Il s'agit de deux secteurs, l'un entre Ribérac et Mareuil et l'autre, le plateau d'Issigeac, à l'ouest de Beaumont et Monpazier.

Les principales caractéristiques paysagères de ces entités paysagères sont :

- L'espace ouvert de très grande échelle n'existe en Dordogne que dans ces deux secteurs et plus particulièrement à l'ouest de Verteillac et au nord-est d'Issigeac où des notions de vide et de deux dimensions sont fréquentes. Les champs très vastes de blé, maïs, tournesol, colza, ponctués de quelques arbres solitaires, traduisent clairement le relief ondulé et n'offrent qu'une faible diversité paysagère. Cette dernière dépend ici principalement des variations saisonnières dont la période des labours est à signaler pour l'apparition des sols blanchâtres (des calcaires et parfois des craies) qui sont loin du pourpre et du vert qui devraient caractériser ces deux secteurs, selon un découpage récent du département.

- Les repères dans les espaces ouverts sont principalement les volumes bâtis et végétaux. Ces derniers sont limités à des bosquets peu nombreux qui occupent quelques sommets.

Les principaux repères sont de ce fait les constructions qui sont présentes de façon dispersée : fermes isolées, hameaux, bourgs. Ces ensembles bâtis sont fréquemment accompagnés par des arbres d'agrément (conifères et feuillus), ainsi que quelques arbres fruitiers.

Les bourgs sont dans l'ensemble petits et compacts et dégagent un esprit de solidarité par rapport aux grands espaces vides qui les entourent. Leur densité est plus faible dans le Ribéracois que dans l'Issigeacois.

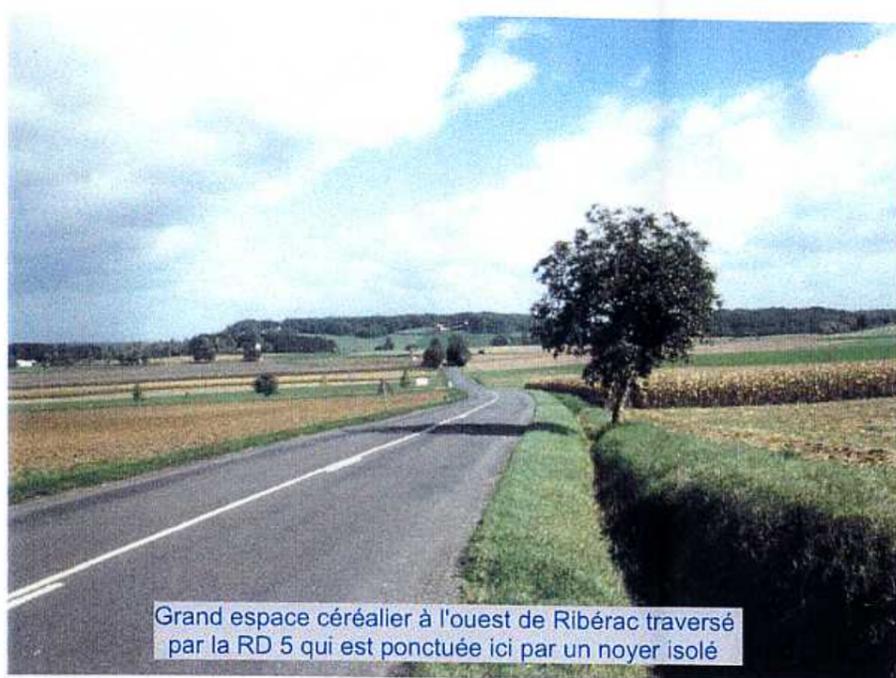
La forte visibilité de ces ensembles construits leur confère une importance particulière dans le paysage : des points d'appel malgré leur faible taille par rapport à l'espace environnant.

Les constructions traditionnelles sont généralement en pierres calcaires claires qui sont souvent enduites d'un crépi et les toits à faible pente sont couvertes en tuile canal.

Les habitations récentes isolées dans les grands espaces sont rares, contrairement aux extensions des fermes (hangars, silos,...) dont les matériaux sont en rupture avec les matériaux traditionnels.

- Les vallons intermédiaires qui séparent les principaux espaces céréaliers des plateaux au relief modéré apportent une diversité tout en rendant la lecture de l'entité des paysages céréaliers moins aisée.

Ces vallons intermédiaires creusés par les affluents de la Dronne (la Sauvanie, le Jalley,...) et du Dropt (le Reveillou, la Banège,...) offrent une alternance dans la composition spatiale. En effet, c'est grâce aux bois sur les pentes plus fortes, aux cordons arborescents qui marquent les ruisseaux, aux haies (chêne, frêne, érable champêtre) et aux peupleraies que l'on peut y trouver des espaces très étendus à proximité d'espaces d'échelle moyenne, voire petite.



Grand espace céréalier à l'ouest de Ribérac traversé par la RD 5 qui est ponctuée ici par un noyer isolé



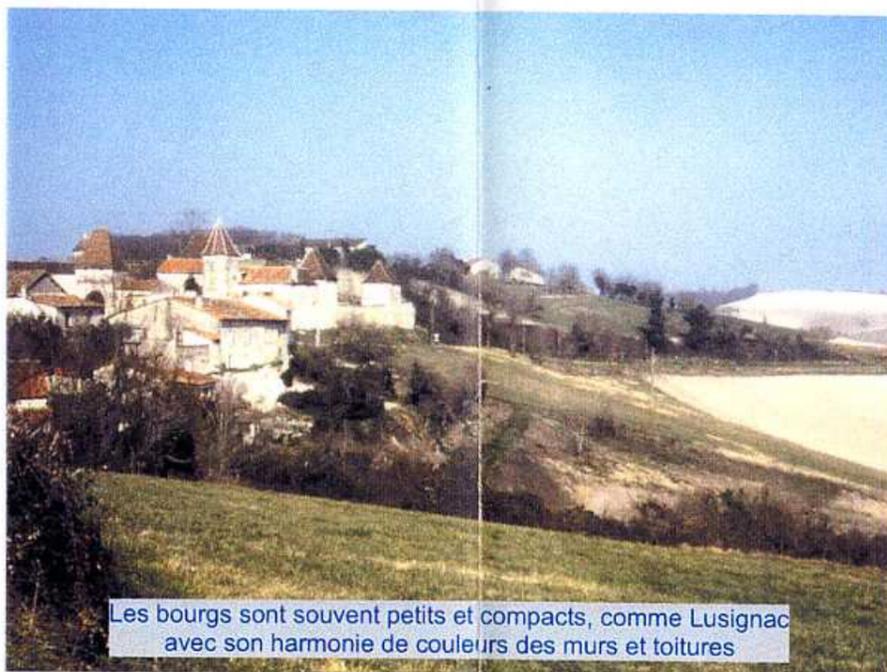
Les grandes fermes isolées prennent des allures d'entreprise agricole (nord-est de la Tour Blanche)



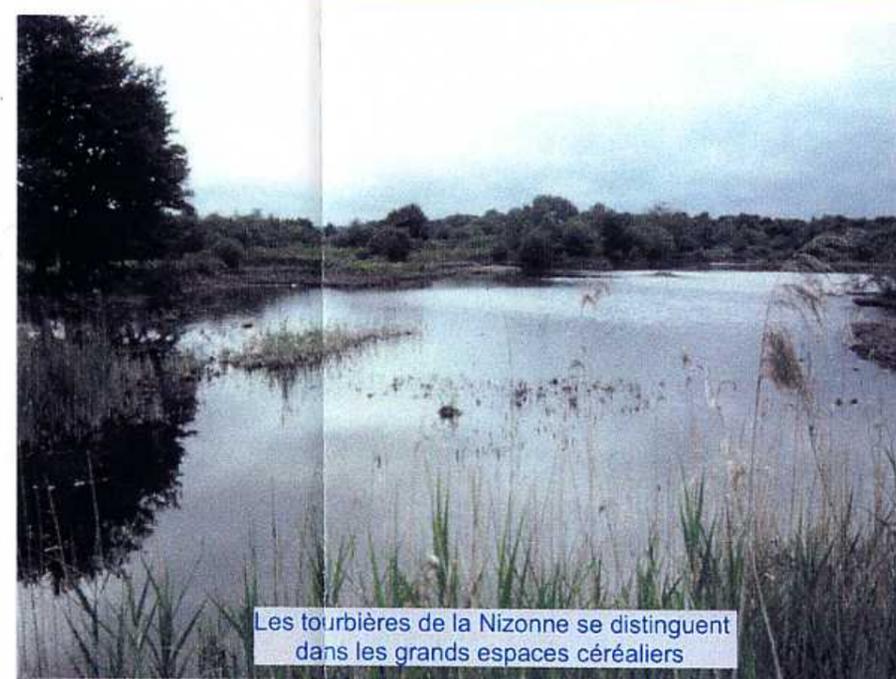
Espace céréalier de très grande échelle, diversité paysagère très faible (au nord de la Tour Blanche)



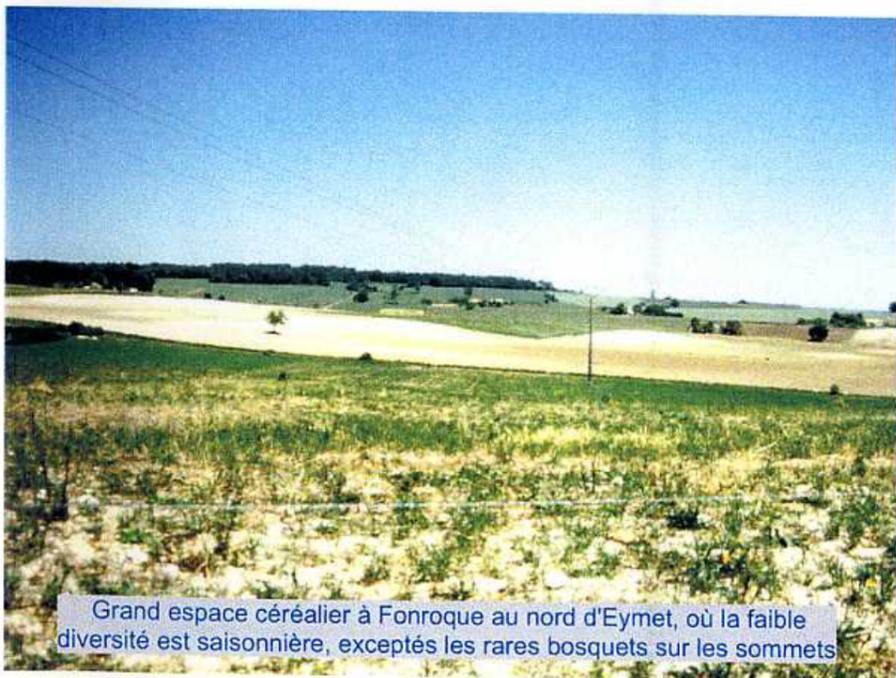
Entrée remarquable du bourg de Gout-Rossignol grâce à son double alignement de noyers



Les bourgs sont souvent petits et compacts, comme Lusignac avec son harmonie de couleurs des murs et toitures



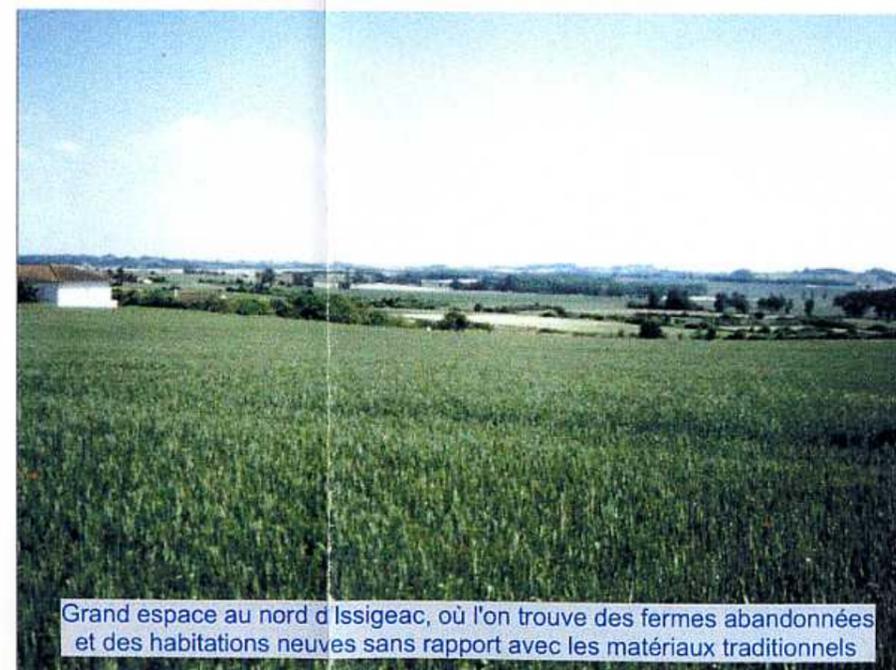
Les tourbières de la Nizonne se distinguent dans les grands espaces céréaliers



Grand espace céréalier à Fonroque au nord d'Eymet, où la faible diversité est saisonnière, exceptés les rares bosquets sur les sommets



Les grands espaces sont entrecoupés par des vallons plus bocagers où nichent des bourgs discrets comme St-Caprais-d'Eymet



Grand espace au nord d'Issigeac, où l'on trouve des fermes abandonnées et des habitations neuves sans rapport avec les matériaux traditionnels

Le paysage des vallons est plutôt polyculturel en raison des prairies permanentes qui persistent entre les champs céréaliers, le maïs,... Ce caractère polyculturel est renforcé par les vignes dans la transition vers les paysages agro-viticoles du Bergeracois.

La densité des constructions est plus forte que sur les grands plateaux dégagés. Ce tissu dispersé de fermes isolées, de hameaux et de bourgs se situe principalement sur les sommets et à mi-pente et de façon moins fréquente sur la partie inférieure des versants à proximité des fonds des vallons. Cette dernière position est çà et là exploitée par des châteaux : le Bourbet et le Clauzurou sur le ruisseau de la Pude (à l'ouest de Cherval), la Grèze, Foussal sur la Banège (au sud-ouest d'Issigeac).

2. Points forts et reconnaissance

Les principaux points forts de cette entité paysagère sont :

- le patrimoine bâti est notable grâce aux centre-bourgs de qualité (Eymet, Ribérac, Issigeac, Beaumont,...), les églises ainsi que quelques châteaux.
- les petits bourgs et hameaux qui sont souvent très présents dans les grands espaces ouverts, ont gardé un caractère assez homogène,
- les rares paysages naturels avec un réel intérêt écologique, à savoir les vallons bocagers (Banège, Conne, Gardonnette, Nizonne,...) et les tourbières fossiles (Pude, Nizonne).

La reconnaissance globale des deux secteurs est plutôt locale avec quelques aspects nationaux, voire internationaux par le circuit des églises romanes du ribéracois et par la forte proportion des résidences secondaires au nord de la Dronne.

3. Dégradations notables

Les deux dégradations les plus notables sont liées aux mutations agricoles :

- la faible diversité paysagère des plateaux céréaliers résulte d'une suppression progressive des bosquets et haies. Cette perte de diversité se poursuit et peut atteindre les vallons aux (micro-)paysages plus variés,
- des vieux bâtiments agricoles abandonnés et dégradés ponctuent çà et là les grands espaces ouverts.

4. Le paysage des routes principales

Les grands espaces céréaliers au sud de Bergerac sont traversés par deux axes fréquentés, la RN 21 vers Agen et la RD 933 vers Marmande.

La RN 21 permet une bonne lecture globale du paysage traversé, en effet, cette perception est perturbée seulement à deux endroits, par le développement linéaire de part et d'autre de la route, l'un au sud de Bouniagues et l'autre à Plaisance.

La RD 933 offre des possibilités de perception optimales, à l'exception de l'entrée du département où les abords de la route, entre la limite du département et l'agglomération d'Eymet, souffrent d'une urbanisation linéaire.

3. FORETS ET CLAIRIERES DE LA DOUBLE ET DU LANDAIS

1. Caractérisations

La Double et le Landais se distinguent par leur vaste étendue relativement homogène d'argiles et de sables au relief modéré. Les qualités pédologiques assez pauvres, acides et souvent imperméables expliquent la prédominance de la forêt et la présence d'étangs.

Les caractéristiques paysagères de cette entité sont notamment :

- La forêt est dominée par le pin maritime (56 % du couvert), cependant il ne s'agit pas d'une domination massive. En effet, quelques grandes étendues monospécifiques existent, par exemple, au sud d'Eglise-Neuve d'Issac ou au nord-est de la Roche-Chalais, mais elles sont minoritaires. C'est plutôt la forêt mélangée (notamment pin maritime et chêne pédonculé, mais également charme, chêne tauzin, châtaignier) qui domine et cette présence des feuillus, en bois, bosquet ou bande boisée, atténue les pinèdes.
- Les clairières agricoles sont entièrement cernées par la forêt qui marque les limites spatiales et qui participe à l'échelle de ces espaces allant des petites parcelles agricoles isolées d'une taille inférieure à un hectare aux espaces plus importants qui s'étirent sur 1 km à 1,5 km le long des routes. Les clairières sont situées sur les parties supérieures (sommets et débuts des versants), des molles collines.

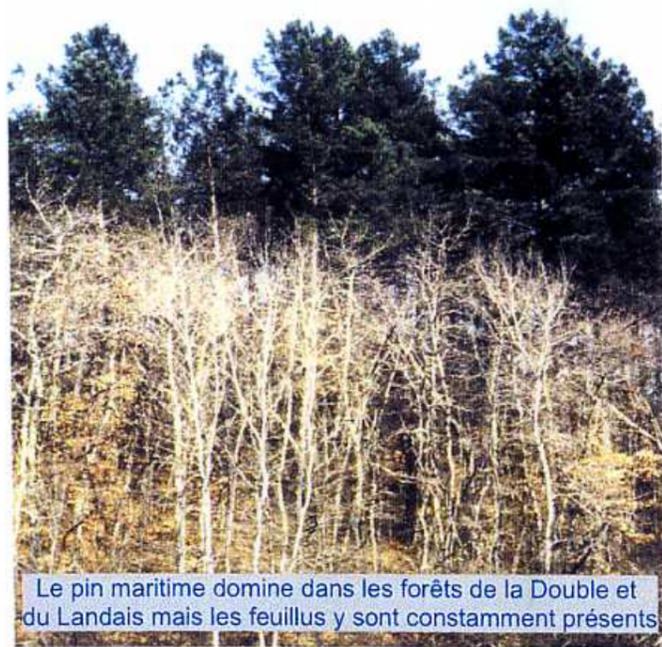
Le rapport entre l'exploitation agricole des sols et la présence des constructions est ici très fort par l'organisation des clairières autour des hameaux, constitués par quelques habitations, des fermes isolées ou des bourgs : un certain équilibre existe ainsi entre le nombre de constructions et la taille de la clairière.

Les constructions neuves sont peu nombreuses sauf à proximité des vallées (Isle et Dordogne) et dans les secteurs de la Roche Chalais et de Saint-Aulaye. Les constructions anciennes sont çà et là en torchis ou brique, avec parfois des maisons à colombages. L'abandon des vieux bâtiments est constaté.

La composition des clairières peut être assez variée grâce aux productions orientées vers l'élevage et la polyculture vivrière (prairies permanentes, céréales, vergers et vignes de petite taille).

- Les plans d'eau, représentent une spécificité paysagère : il s'agit soit d'étangs soit de petites retenues pour les loisirs ou à vocation agricole. Les étangs anciens, créés au Moyen-Age pour assainir, sont surtout très nombreux dans la Double dans les communes de la Jemaye, Echourgnac, Servanches,... où leur succession rapprochée forme un ensemble paysager d'intérêt, par exemple, le Grand Etang de la Jemaye, l'Etang du Tuquet, l'Etang de Petitonne et l'Etang des Tables dont la qualité est partiellement reconnue par un site inscrit.

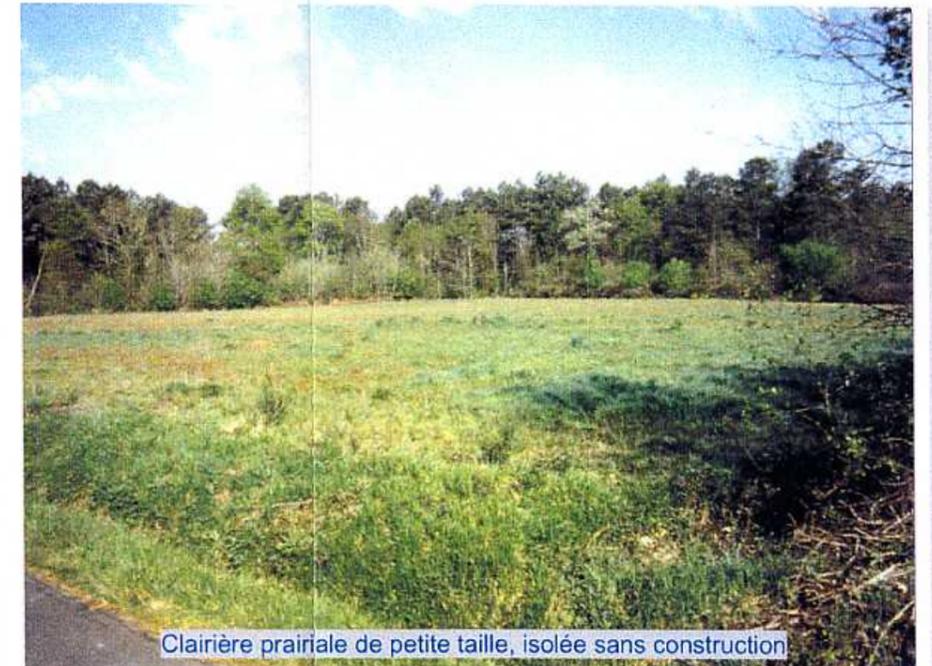
Les petites retenues à vocation agricole se trouvent principalement dans les espaces agricoles tandis que les plans d'eau privés de loisir (pêche, agrément,...) sont également situés dans la forêt. Elles sont assez nombreuses dans certains vallons plus ouverts du Landais, notamment sur les communes de Saint-Jean d'Eyraud, Laveyssière, Maurens,... Cette concentration peut être nuisible au milieu aquatique lorsque les plans d'eau barrent le cours des ruisseaux.



Le pin maritime domine dans les forêts de la Double et du Landais mais les feuillus y sont constamment présents



Clairière autour de fermes isolées à St-Géraud-de-Corps



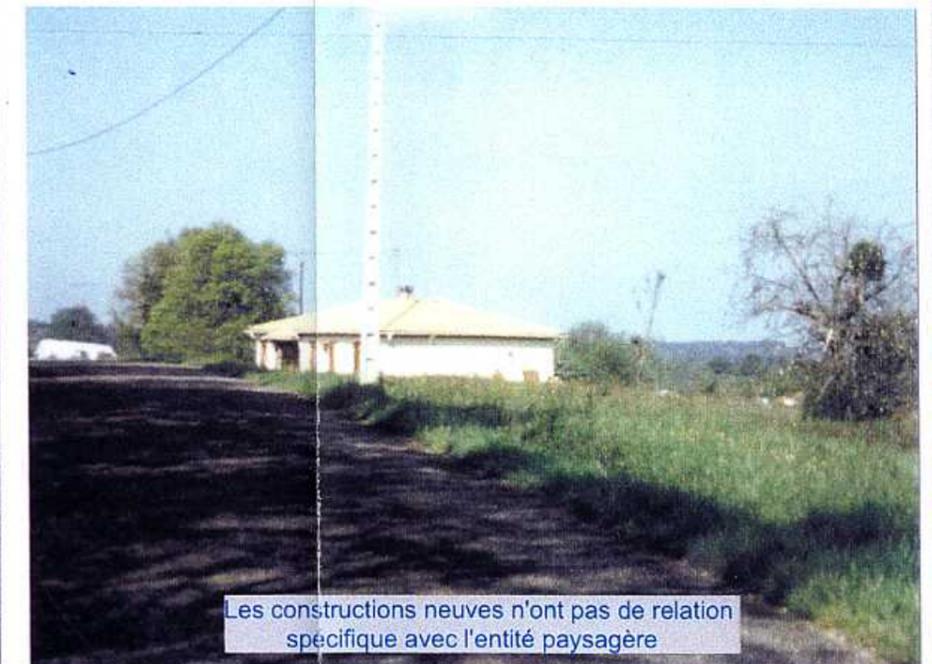
Clairière prairiale de petite taille, isolée sans construction



Disparition d'une de ces prairies isolées par reboisement



Un ensemble remarquable de constructions traditionnelles à St-Laurent-des-Hommes, en frange de la Double



Les constructions neuves n'ont pas de relation spécifique avec l'entité paysagère



Les bourgs de petite taille sont discrets (Eglise Neuve d'Issac dans le Landais)



Les plans d'eau sont nombreux, surtout dans la Double, où certains comme le Grand Etang de la Jemaye sont un pôle pour le tourisme et les loisirs



La route dans le vallon de la Lidoire, montre la diversité forestière qui confère une stabilité à cette entité

• Les cours d'eau sont relativement nombreux, mais très discrets en raison du couvert forestier d'une part (la grande majorité des vallons est boisée) et de l'absence de routes dans de très nombreux vallons d'autre part. Il existe ainsi un immense réseau de vallons boisés sans routes et constructions qui semble constituer un monde à part et ignoré par rapport aux routes et à l'urbanisation qui occupent les sommets et parties supérieures des collines. Quelques exemples de ce réseau sont dans la Double, la Duché, le Grolet,... et dans le Landais : la Gouyne, la Lidoire en partie, le Vert...

Les vallons ouverts sont plutôt les exceptions qui confirment la règle des vallons boisés : les ruisseaux l'Eyraud, le Marmelet, et la Beauronne en Landais et la Beauronne dans la Double.

2. Points forts et reconnaissance

Le nombre de monuments historiques protégés est relativement faible, les points forts de la Double et du Landais sont surtout :

- le patrimoine naturel que représente la forêt avec sa diversité et sa stabilité et les cours d'eau et étangs qu'elle enveloppe. Plusieurs grandes ZNIEFF confirment cette richesse dans la Double. Les ambiances calmes et ombragées font partie de ce patrimoine.
- le patrimoine local des bourgs, hameaux et fermes isolés dont les constructions ont gardé souvent un caractère homogène.
- l'identité de l'imbrication permanente des clairières agricoles dans la forêt
- les limites spatiales claires du côté des vallées (Dordogne, Dronne, Isle) par les versants boisés.

La reconnaissance de cette entité paysagère est plutôt locale, malgré les campings, plan d'eau de loisirs, chemins de randonnées, ... Les vastes paysages naturels des forêts, vallons et cours d'eau semblent méconnus, voire sous-exploités pour leurs potentialités touristiques et de loisirs.

3. Dégradations notables

La Double et le Landais font partie des secteurs qui évoluent lentement mais sûrement (voir le chapitre concernant les facteurs de transformation). De ce fait, il serait excessif de parler de dégradations notables.

4. Le paysage des routes principales

L'inventaire qualitatif du paysage routier a été réalisé pour les routes avec un trafic journalier moyen annuel supérieur à 3 000 véhicules. Aucune des routes dans la Double et le Landais ne supporte ce trafic.

4. PAYSAGES AGRO-VITICOLES DU BERGERACOIS

1. Caractérisation

Les paysages à dominante viticole du Bergeracois à l'extérieur de la vallée alluviale se trouvent de part et d'autre de la Dordogne principalement sur des formations de calcaires et de molasses (grès tendres) aux vallonnements doux et sur des sommets de sables, argiles et graviers au nord de la Dordogne.

Les principales caractéristiques de ces paysages agro-viticoles concernent trois secteurs vallonnés distincts :

- les plus grands espaces viticoles très ouverts, composés par une mosaïque de vignes de différentes tailles, se trouvent au sud de Bergerac. Ils comprennent les vignobles de Monbazillac et de Saussignac. Les bois sont peu présents, par contre la dispersion traditionnelle des constructions, liée à la production viticole, est très importante et les bourgs sont peu nombreux.
- le principal secteur viticole du bergeracois qui se trouvait au 16^e siècle au nord de la ville est aujourd'hui le plus réduit. Il s'agit des vignobles de Pécharmant et Rosette que l'on trouve dans une couronne au nord de la ville. Ce paysage d'origine viticole est très morcelé par les constructions anciennes, les maisons récentes et les bosquets.
- le vignoble de Montravel à l'ouest de le Fleix présente un paysage plus vallonné grâce au creusement des ruisseaux (Lidoire, Estrop). Les bois, vignes, vergers, prairies s'imbriquent en fonction des qualités pédologiques et des pentes. Les vignes occupent dans cette imbrication de préférence les sommets et il en est de même pour les constructions. Le tissu bâti comprend ici des bourgs relativement compacts ainsi que des hameaux et fermes isolés.

Quelques caractéristiques spécifiques sont à mentionner :

- les transitions entre cette entité paysagère et la vallée de la Dordogne sont claires grâce au relief des pieds des versants, par contre, elle sont plus progressives vers le Landais au nord et les espaces céréaliers au sud.
- la forêt de Saint Cloud ainsi que le lac de Gurson sont des éléments singuliers, la première pour sa grande superficie, le second pour sa rareté.
- les châteaux, les tours des anciens moulins ainsi que les domaines viticoles participent au cachet particulier du paysage agro-viticole.
- l'habitat récent sollicite plus particulièrement les bords de route sur les versants des coteaux proches de la vallée de la Dordogne afin de bénéficier des vues. Cette localisation peut être au détriment des découvertes visuelles des usagers de la route.
- des points de vue panoramiques sur la vallée et Bergerac existent çà et là, par exemple depuis le château de Monbazillac, le Moulin de Malfourat,...
- le versant boisé forme la limite spatiale habituelle de la vallée de la Dordogne, aussi la pente viticole qui descend vers la vallée est une des

spécificités du bergeracois. Cette identité locale s'estompe par l'urbanisation de la vallée qui réduit la visibilité des coteaux.

2. Les points forts et reconnaissance

Les principaux points forts sont la richesse du paysage viticole avec sa stabilité relativement grande ainsi que la proximité indissociable de la ville de Bergerac. Les châteaux (Monbazillac, Matecoulon, Montaigne, Perrou,...) participent à cette attractivité.

La reconnaissance des paysages agro-viticoles et de leur "capitale" est nationale et internationale grâce à la réputation viticole (à découvrir par la route des vins), et au patrimoine du centre historique de Bergerac.

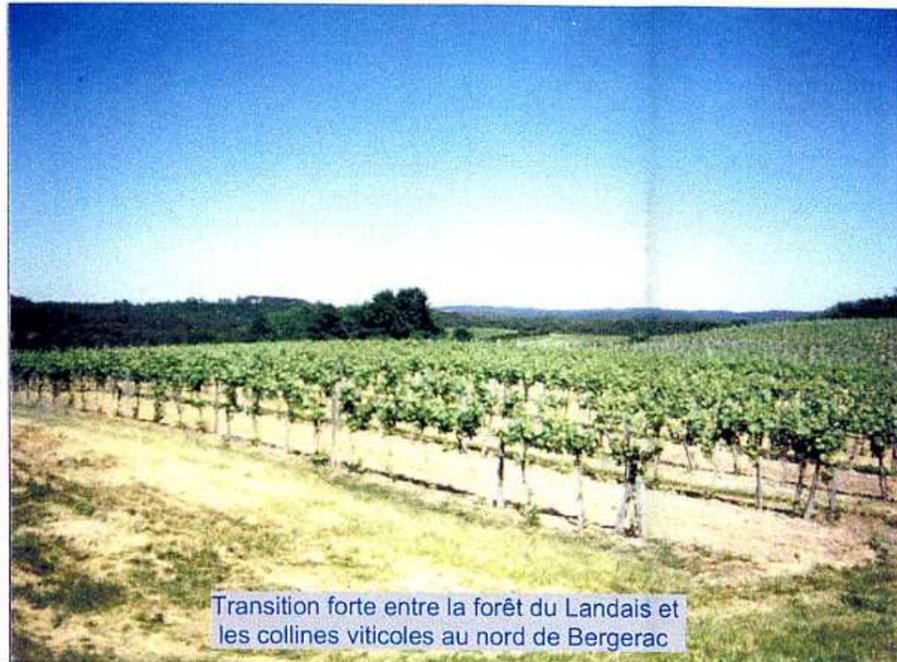
3. Dégradations notables

La pression de l'habitat principal autour de Bergerac pose problème notamment lorsqu'il s'agit d'habitations dispersées dans un tissu bâti dispersé déjà dense ou d'implantations qui empêchent de façon définitive des vues d'intérêt depuis des voies publiques.

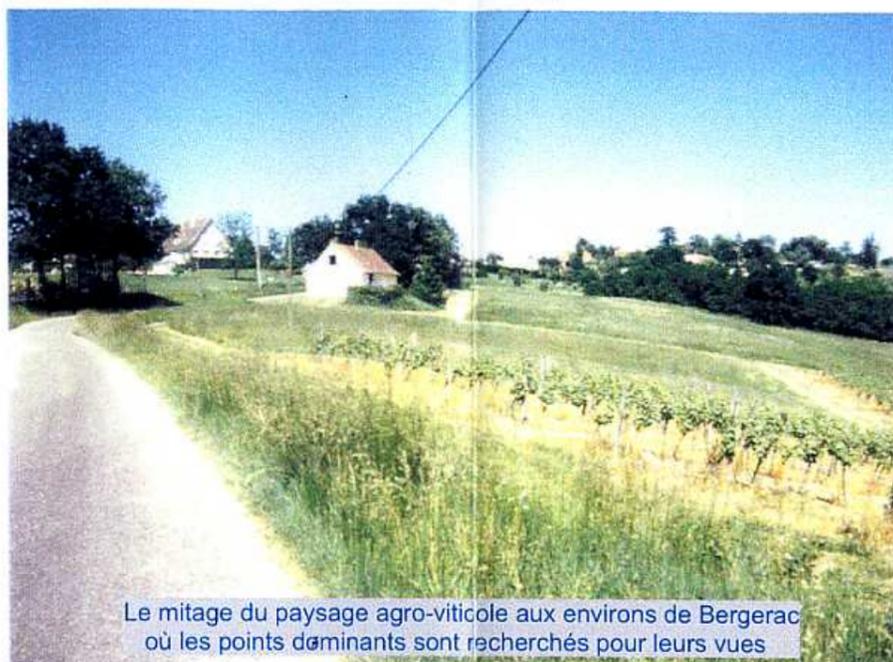
4. Le paysage des routes principales

Deux axes fréquentés traversent les paysages à dominante viticole :

- la RN 21 qui concerne le vignoble de Pécharmant et celui de Monbazillac, au nord de Bergerac. Le court passage de la route dans le Pécharmant suit le ruisseau du Caudeau où il ne reste qu'un court tronçon respectueux du paysage environnant (entre Lembras et Pombonne). Ce tronçon participe aux séquences d'entrée de la ville de Bergerac.
- la RN 21 offre des bonnes possibilités de découverte des paysages qu'elle traverse au sud de Bergerac, Saint-Christophe et Bouniagues.
- la RD 933 propose des courtes séquences de découverte panoramique de la vallée de la Dordogne depuis le versant orienté vers la vallée. Par contre, l'éparpillement des constructions qui la bordent au nord de Rouffignac de Sigoulès empêche la bonne perception du paysage viticole proche.



Transition forte entre la forêt du Landais et les collines viticoles au nord de Bergerac



Le mitage du paysage agro-viticole aux environs de Bergerac où les points d'ornement sont recherchés pour leurs vues



Le château de Matecoulon qui domine les prairies du vallon de la Lidoire fait partie des points forts du vignoble de Montravel



La pente viticole du coteau à l'horizon (au lieu du versant boisé) est l'une des spécificités du bergeracois



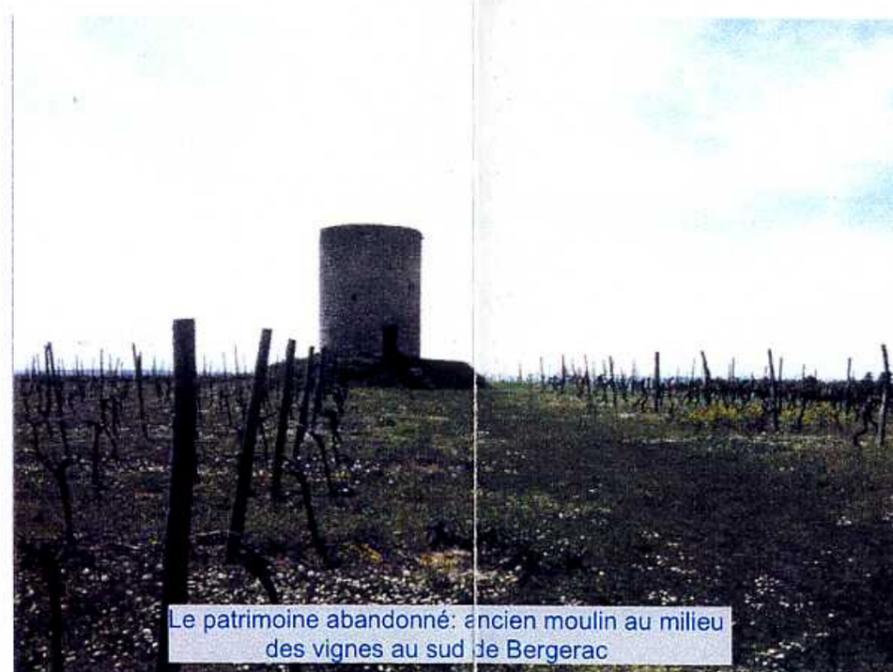
Le château de Monbazillac, lieu emblématique du vignoble bergeracois qui...



... domine la plaine de la Dordogne avec la ville de Bergerac.



Maison installée sur le bord du plateau viticole pour la vue sur la plaine



Le patrimoine abandonné: ancien moulin au milieu des vignes au sud de Bergerac



Transition progressive des vignes au sud de Pomport, vers les paysages céréaliers

5. LES PAYSAGES PASTORAUX

1. Caractérisation

Les paysages pastoraux s'étendent au nord-est d'une ligne Nontron-Thiviers-Excideuil sur des formations cristallines, granites et gneiss. Ces terrains peu perméables sont à l'origine d'un réseau hydrographique dense.

Le relief est marqué par une succession de collines aux pentes douces et sommets arasés et de dépressions qui peuvent prendre la forme de gorges. Il confère à cette partie, la plus haute du département, un caractère pseudo-montagnard.

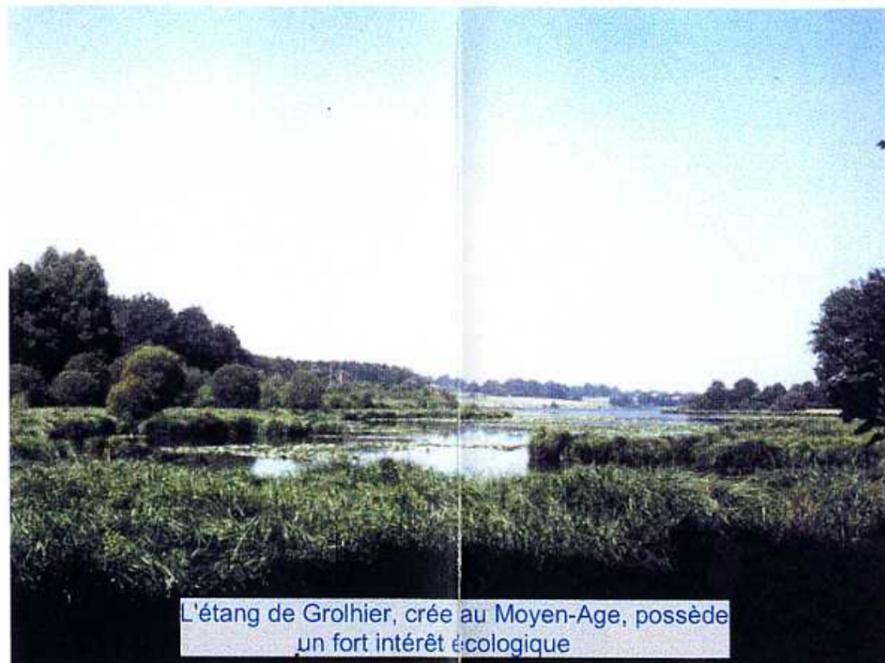
L'appellation de "Périgord vert" est ici justifiée par l'aspect toujours verdoyant des forêts et prairies.

Deux entités se distinguent : les paysages sylvi-pastoraux à l'ouest et les paysages pastoraux aux vallées encaissées à l'est. La distinction se base principalement sur le taux de boisement qui est plus fort à l'ouest et le nombre de vallées encaissées et boisées qui est plus important à l'est. Leurs caractéristiques sont :

- l'omniprésence de la forêt dans la partie sylvi-pastorale fait que le paysage agricole, composé de prairies et de productions fourragères s'organise en clairières qui se trouvent principalement en zones sommitales autour des constructions groupées des hameaux et fermes isolées.
- les constructions traditionnelles des deux entités sont généralement en granit, cependant celui-ci est souvent enduit d'un crépi gris. Les toits dans les paysages sylvi-pastoraux sont à faible pente et la tuile canal est la couverture dominante. Ceux des constructions anciennes dans les paysages pastoraux à l'est sont par contre à forte pente et couverts de tuiles plates ;
- les habitations des dernières décennies qui diffèrent des constructions traditionnelles se sont principalement installées autour de Nontron, Piégut-Pluviers, la Coquille, Payzac et Jumilhac-le-Grand ;
- les vallées des paysages pastoraux sont souvent profondes avec parfois des ambiances de gorges et de forêts sauvages (Dronne, Côte, Isle, Loue, Auvézère,...). Elles forment des coupures vertes fortes entre les plateaux agricoles.
Les constructions sont rares au fond des vallées à l'exception des moulins et des reliquats des forges et haut-fourneaux. Les hameaux occupent des promontoires qui dominent les vallées encaissées ;
- des petites prairies linéaires existent dans les fonds des vallons des paysages sylvi-pastoraux mais elles y sont peu nombreuses, les routes y sont absentes. En effet, les vallons sont le domaine réservé des bois, cours d'eau, étangs, ainsi que des reliquats des moulins et forges des siècles derniers. Certains vallons sont assez encaissés et très boisés, comme la Tardoire, le Bandiat, le Trioux ;
- les étangs sont nombreux, certains sont destinés à l'agriculture, d'autres privés pour les loisirs (pêche, détente), ou ouverts au public pour le tourisme (l'étang de Saint-Estèphe, la base de loisirs de Rouffiac, à Angoisse, Mialet,...) ;



Une succession d'espaces agricoles imbriqués dans des boisements dominés par le chêne pédonculé (sud-est de St-Saud-Lacoussière)



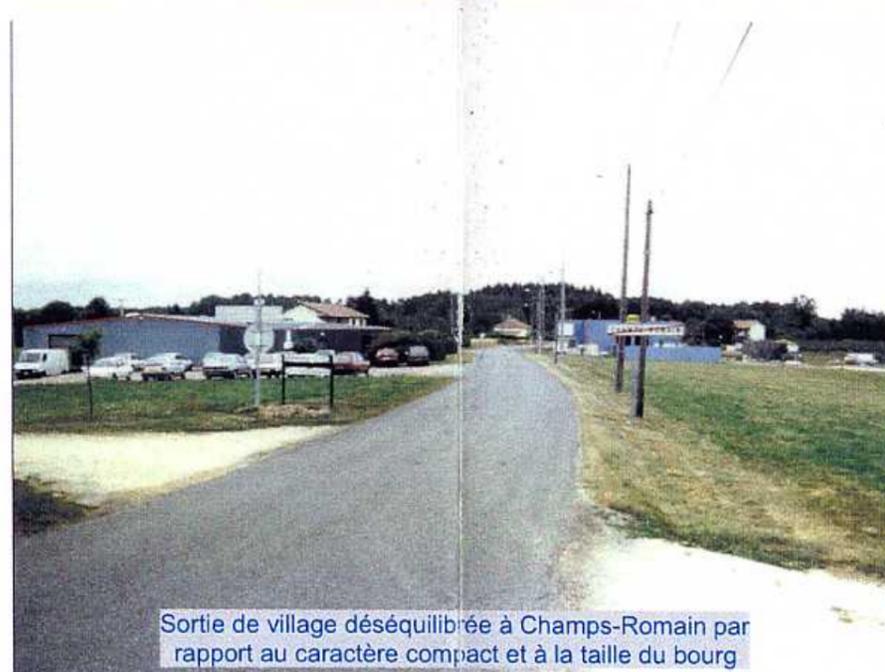
L'étang de Grohier, créé au Moyen-Age, possède un fort intérêt écologique



Ferme traditionnelle dans sa clairière au sud de St-Estèphe



Les matériaux et volumes des maisons récentes diffèrent des constructions traditionnelles



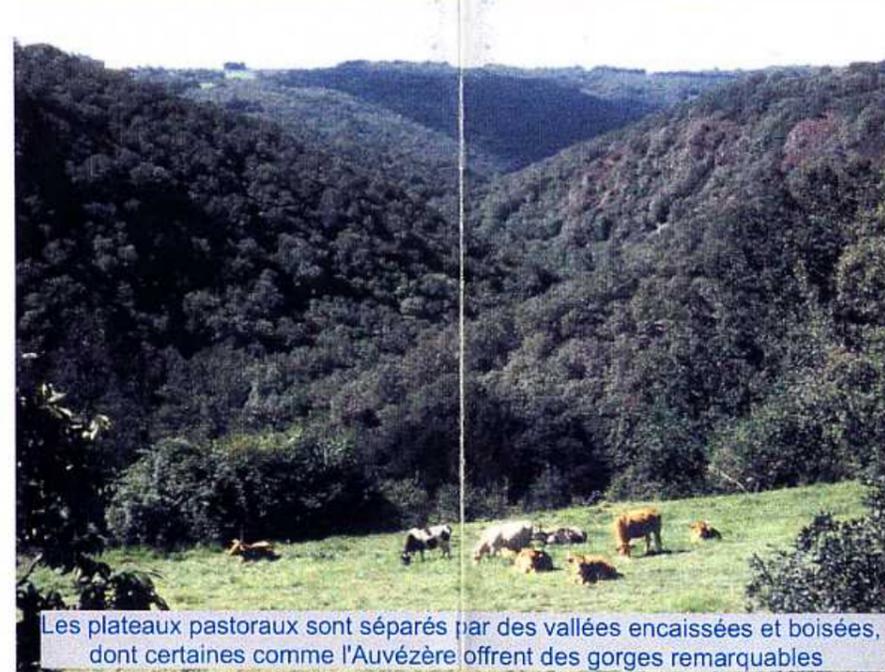
Sortie de village déséquilibrée à Champs-Romain par rapport au caractère compact et à la taille du bourg



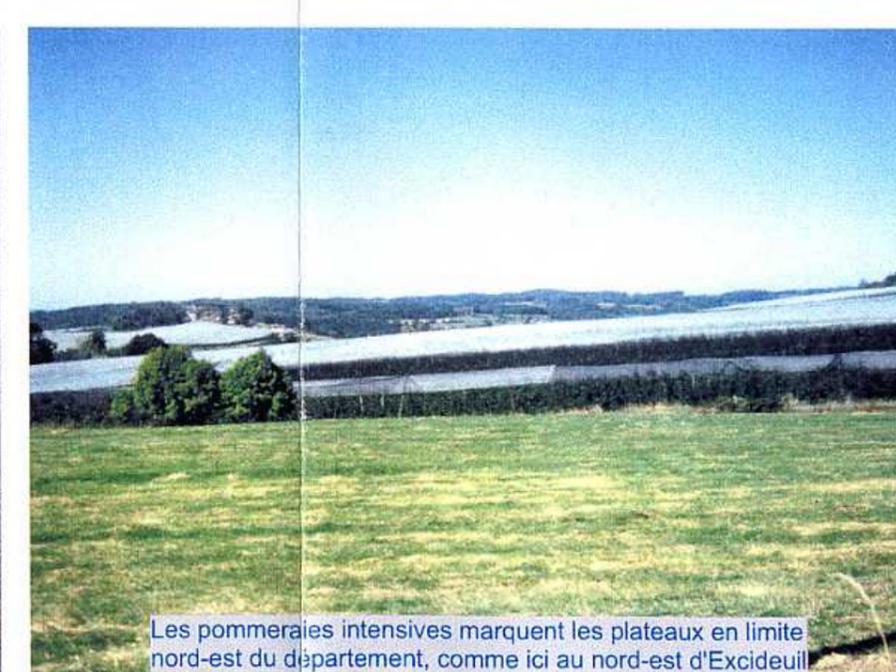
Les moulins (ici à Lembertie sur la Dronne) font partie des rares constructions dans les vallées profondes



Les espaces des paysages pastoraux sont plus vastes au nord-est, comme ici au sud de Firbeix



Les plateaux pastoraux sont séparés par des vallées encaissées et boisées, dont certaines comme l'Auvézère offrent des gorges remarquables



Les pommeraies intensives marquent les plateaux en limite nord-est du département, comme ici au nord-est d'Excideuil

- les paysages pastoraux sont plus ouverts grâce aux grands espaces à dominante herbargère qui se trouvent sur les parties hautes du relief. Ces espaces pastoraux sont entrecoupés par des bosquets et haies qui offrent parfois des ambiances de paysage-parc. Les prairies dominent à l'exception du nord-est (secteur de Lanouaille), où elles sont alternées par des vergers de pommes ; ailleurs, les routes sont ponctuellement bordées d'arbres fruitiers ;
- les hameaux et les fermes qui occupent ici également les zones sommitales sont çà et là marqués par des conifères aux entrées et/ou le long des voies d'accès ;
- la forêt est fortement représentée, souvent dans des futaies bien développées, dans les deux entités et plus particulièrement dans les paysages sylvi-pastoraux. Les feuillus sont fortement dominants (80 % de la couverture) et notamment le chêne pédonculé. Les conifères participent à l'augmentation importante du taux de boisement.

2. Points forts et reconnaissance

Les points forts des paysages pastoraux pseudo-montagnards sont :

- la diversité paysagère est importante : imbrication cohérente des espaces agricoles ouverts et les paysages forestiers fermés, bâti traditionnel homogène des bourgs, hameaux et fermes, vues lointaines,... L'abondance des prairies confère à ces paysages une notion de stabilité,
- le patrimoine industriel est particulièrement riche par rapport au reste du département : le circuit de découverte du patrimoine industriel, hydraulique, des vallées de l'Isle et de l'Auvézère en témoigne,
- le caractère très préservé du milieu naturel, notamment les vallées encaissées et boisées, les prairies humides, les forêts, les étangs, dont les anciens (Grolhier, St-Estèphe, des Forges,...) présentent un fort intérêt écologique.

La reconnaissance évolue vers un niveau national, grâce au classement récent en Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin des paysages (sylvi-)pastoraux à l'ouest de Jumilhac-le-Grand.

Le développement des résidences secondaires entre Nontron et Jumilhac-le-Grand traduit cette reconnaissance.

3. Dégradations notables

Les paysages (sylvi-)pastoraux font partie des secteurs qui évoluent lentement (voir le chapitre concernant les facteurs de transformation). Il serait néanmoins excessif de parler de dégradations notables.

4. Le paysage des routes principales

Les abords de la RN 21 au nord de Thiviers sont perturbés jusqu'à Mavaleix et de part et d'autre de la Coquille. Cette organisation du paysage par l'attraction de la route est ici moins prononcée que pour la RN 89 à l'ouest de Périgueux ou la RD 936 à l'ouest de Bergerac. Il s'agit néanmoins d'un éparpillement de

constructions anciennes et récentes qui trouble la perception des paysages traversés.

Les RD 704 et 705 au nord-est d'Excideuil. La RD 704 ne possède que peu de tronçons aux abords perturbés et elle représente ainsi une bonne vitrine des paysages pastoraux entre la limite du département et le carrefour de la RD 705. La RD 705 par contre est fréquemment bordée par des constructions dispersées dans cette entité paysagère.

6. LES ABORDS DU BASSIN DE BRIVE

1. Caractérisation

Le bassin de Brive est une succession d'amples vallonnements déblayés dans des grès roses et des argiles rouges. Plusieurs "buttes-témoin" à sommet plat caractérisent ce secteur du bassin. Il s'agit de formations calcaires épargnées par l'érosion des fleuves et qui dominent les collines herbagères.

Les principales caractéristiques de cette entité paysagère sont :

- les buttes-témoin qui s'étirent sur 25 km entre Hautefort et Yssandon (en Corrèze) marquent le paysage environnant par leur domination en altitude et offrent des vues lointaines. En Dordogne, il s'agit de Hautefort, Badefols-d'Ans et Coubjours, dont les bourgs sont bien perchés sur les sommets ;
- plus particulièrement le château de Hautefort et son bourg qui forment un ensemble remarquable, et le repère fort du pays ;
- les pentes fortes des buttes sont généralement couvertes par des bois (chêne pubescent, pin) et lande avec genévrier, par contre sur les pentes moyennes s'étalent, parfois en terrasses, des petits champs de maïs et de légumes alternés par des noyeraies ;
- les espaces agricoles des collines sont dominés par l'activité de l'élevage bovin (prairies et maïs), les vergers de noyers et les noyers isolés dans des petits champs de blé. Ces espaces se développent principalement sur les sommets et dans les fonds des vallons. Ils sont structurés par les versants boisés et des haies arborescentes (chêne pédonculé) qui créent des ambiances bocagères sur les zones sommitales. Il s'agit ici du pays des feuillus puisqu'ils représentent 90 % des bois, dont le chêne pédonculé pour 84 % ;
- le tissu bâti reste implanté sur les parties hautes. Les constructions sont réalisées en pierre calcaire sur les buttes témoin et en grès rouge dans les collines du bassin de Brive. Leurs toits ont des pentes fortes et sont couverts par des ardoises ou des tuiles plates.

2. Points forts et reconnaissance

Le point fort de ce secteur, relativement petit en Dordogne, est la succession des buttes témoins avec leurs bourgs et châteaux et plus particulièrement celui de Hautefort.

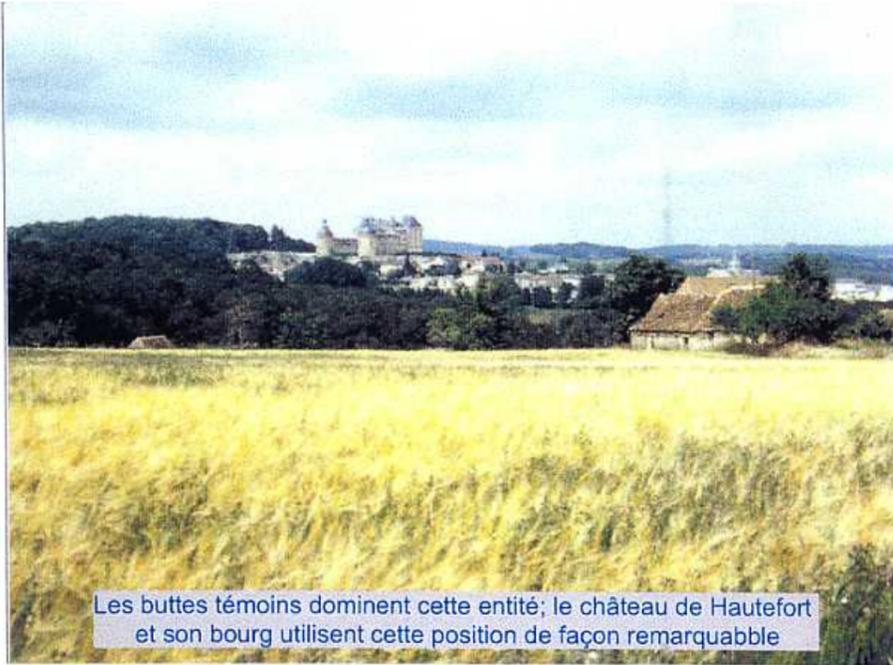
La reconnaissance locale, voire nationale, s'exprime principalement par le développement des résidences secondaires qui sauve partiellement les bâtiments à l'abandon.

3. Dégradation notable

C'est dans cette entité que le taux de boisement a progressé le plus vite de tout le département (+ 4,2 %) entre 1982 et 1992 (source IFN). Ceci pose la question de la perte de diversité paysagère. Toutefois, les abords du bassin de Brive possèdent un taux de boisement de 35 %, ce qui est loin des 53 % de la Double et du Landais.

4. Le paysage des routes principales

L'inventaire qualitatif du paysage routier a été réalisé par les routes avec un trafic journalier moyen annuel supérieur à 3 000 véhicules. Aucune des routes des abords du bassin de Brive ne supporte ce trafic.



Les buttes témoins dominent cette entité; le château de Hautefort et son bourg utilisent cette position de façon remarquable



Les grès font leur apparition dans l'architecture traditionnelle de cette ferme entourée par ses espaces pastoraux



Une imbrication subtile de noyers et de champs de céréales sur le versant de la butte témoin à Badefols d'Ans



Les cabanes en pierres calcaires sèches et des prairies sur sols maigres caractérisent les Causses (à l'est de Chournac)



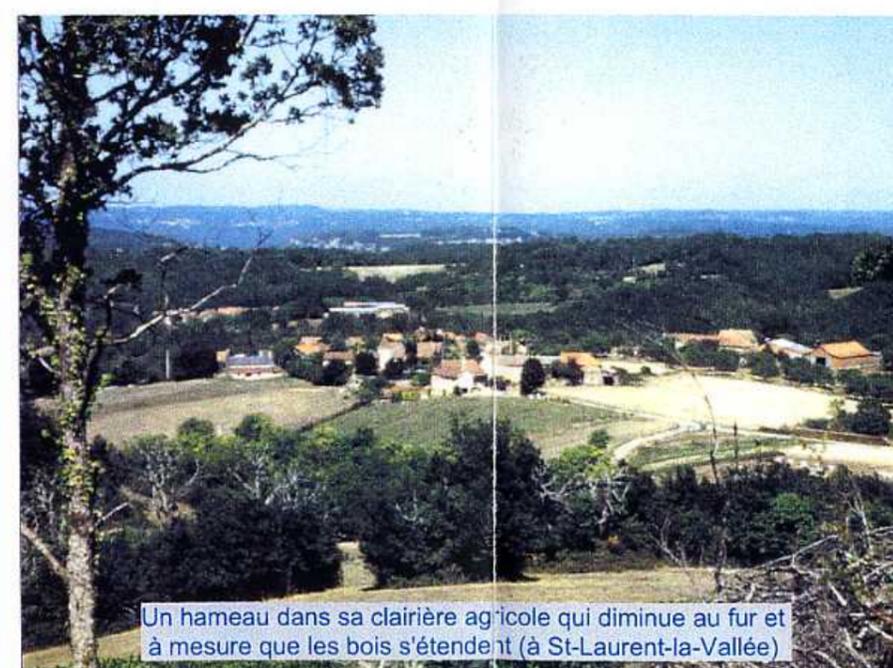
Autre élément spécifique: le muret, qui se dégrade par abandon ou par envahissement de la forêt (cause de Daglan)



L'agriculteur artiste qui gère ses clairières au gré des creux, des sols propices,...(au sud de Salignac Eyvignes)



Le champ étroit qui serpente ici, traduit de façon sensible sa morphologie de vallon sec



Un hameau dans sa clairière agricole qui diminue au fur et à mesure que les bois s'étendent (à St-Laurent-la-Vallée)



Les vallées ont une importance particulière là où il s'agit des derniers espaces ouverts (sud de Daglan)

BASSIN DE BRIVE

LES CAUSSES

7. LES CAUSSES

1. Caractérisation

Les paysages des causses se trouvent principalement dans une bande à l'est de Périgueux (de Thiviers à Carlux, entrecoupé par les principales vallées) et le Causse de Daglan. Ailleurs, des affleurements plus petits rappellent de façon plus ponctuelle ces mêmes paysages.

Il s'agit de plateaux calcaires aux sols maigres et pierreux où le relief dépend des combes, longues vallées sèches où s'accumule une argile rougeâtre et des dolines, dépressions circulaires à fond argileux.

Les conditions physiques difficiles ont limité les interventions de l'homme aux sols les plus propices pour l'agriculture. Il en résulte un paysage de clairières agricoles aux formes irrégulières sur les plateaux et régulières dans les petits vallons aux limites des versants bien définies. Les deux types de clairières ont souvent une composition polyculturelle avec quelques nuances pour chaque : les vallons peuvent être organisés de manière plus rationnelle et possèdent davantage de maïs et d'autres céréales, de prairies, de peupliers et les plateaux ont un parcellaire irrégulier et l'on y trouve champs de maïs, de blé, noyers éparpillés et en vergers, arbres fruitiers en bordure des routes, petites vignes.

Les hameaux et fermes sont principalement implantés sur les hauteurs contrairement aux bourgs situés dans les vallons (Saint-Germain-des-Prés, Sainte-Orse, Borrèze, Saint-Pompont, Bouzic,...). Certaines des constructions sur les plateaux perdent leur clairières là où la forêt gagne sur les terres agricoles abandonnées.

Les habitations récentes sont faiblement présentes (exceptés les environs de Savignac-Les-Eglises en raison de sa proximité de Périgueux), et ce sont surtout les constructions traditionnelles qui ponctuent le paysage des causses. Elles sont réalisées en pierres calcaires sèches et claires qui sont souvent apparentes. Leurs toits ont des pentes fortes et sont couverts avec des tuiles plates, voire des ardoises ou des lauzes entre Vézère et Dordogne.

Les cabanes en pierre sèche qui servaient d'abri sont éparpillés là où il y avait des champs et les vignes. L'abandon des terres agricoles fait qu'on les trouve aujourd'hui en partie dans les bois ou les friches.

Le muret en pierres fait partie des spécificités du paysage des causses où le résultat de l'épierrage des champs était fréquemment utilisé pour séparer les parcelles entre elles ou les parcelles et les routes. Leur abandon donne des impressions de lieux dégradés lorsqu'ils sont visibles depuis les routes. Cette image est atténuée par les bois qui ont gagné les terres agricoles, ici, c'est l'arbre qui cache le muret.

La couverture forestière est très forte : (52 %) et dominée par les feuillus (80 % du couvert) et notamment la chênaie pubescente qui représente les trois quarts de la surface boisée. Ses formes "rabougries", sa répartition plus ou moins dense en alternance avec des landes et des pelouses rases sont typiques pour les paysages des causses relativement sauvages.

2. Points forts et reconnaissance

Les principaux points forts des paysages des causses sont :

- le caractère calme, sauvage, voire austère
- le petit patrimoine bâti (bourgs, fermes, cabanes, murets,...) avec ses qualités relativement homogènes,
- l'intérêt écologique reconnu des causses dans leur ensemble,
- les franges des causses qui délimitent des vallées profondes occupent une position essentielle dans la perception des paysages valléens (cf. les vallées alluviales relativement ouvertes),
- les petites vallées sèches ouvertes, entretenues par l'agriculture.

La reconnaissance est nationale et internationale grâce à la proximité des vallées de la Dordogne et de la Vézère. La densité de l'hébergement touristique ainsi que les résidences secondaires entre Vézère et Dordogne, expriment cette reconnaissance.

3. Dégradations notables

L'abandon est une notion fréquente des paysages des causses, malgré la réhabilitation des vieilles constructions. En effet, la déprise agricole entraîne une augmentation du taux de boisement, une perte de diversité paysagère et d'identité des hameaux, un manque d'entretien des murets....

4. Le paysage des routes principales

Un tronçon court de la RN 89 traverse le Causse à l'est de Thenon, où elle permet une bonne découverte du paysage environnant et où elle offre notamment à la sortie de l'agglomération la vue panoramique la plus spectaculaire de toute la RN 89 en Dordogne.

8. PAYSAGES POLYCULTURAUX DU PERIGORD CENTRAL

1. Caractérisation

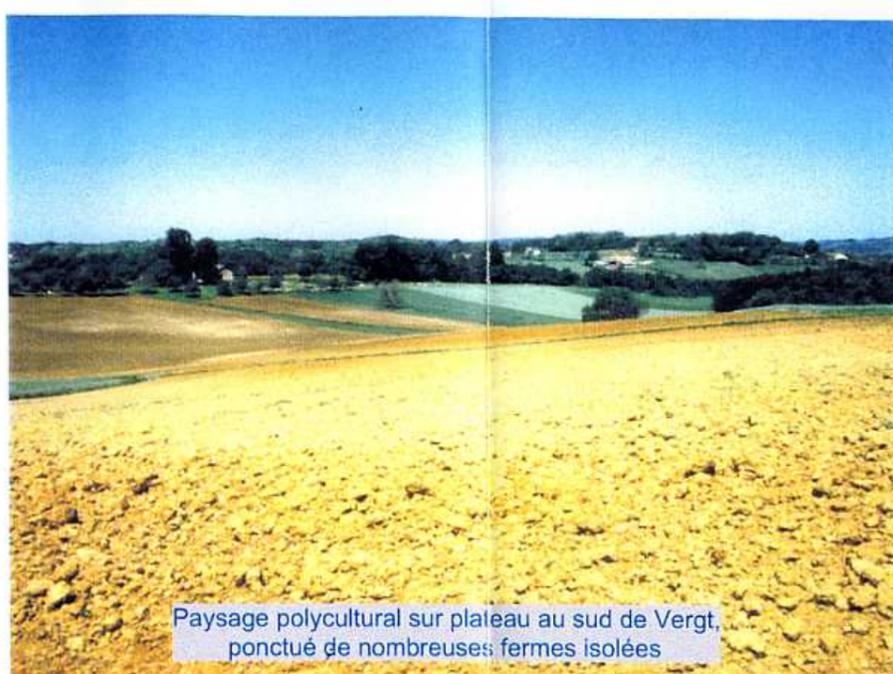
Les paysages du Périgord central sont situés entre la limite nord-ouest du département, dans les secteurs de Mareuil et Vareignes, et la frange nord du bassin versant de la Vézère. La diversité du milieu physique y est très importante allant des sables, graviers et argiles sur les sommets aux calcaires et craies ou aux causses vertes sur les versants ainsi que dans la partie nord l'apparition plus ponctuelle du calcaire des causses.

Cette grande entité paysagère possède néanmoins plusieurs caractéristiques communes :

- les collines aux amples vallonnements se prêtent à une couverture forestière abondante : forêt épaisse de feuillus, sur de nombreux sommets et sur des pentes fortes et taillis maigres de chêne pubescent sur les affleurements calcaires. Les terres des vallons et les pentes faibles sont vouées à la polyculture.
- les paysages de polyculture sont ici indissociables de la domination forestière qui crée une multitude de clairières sur les sommets et les versants et une sorte de couloir sinueux ouvert dans les vallons aux versants boisés.
- la diversité polyculturelle est importante (maïs, blé, prairies, petites vignes, élevage) et elle compose des patchworks qui prennent parfois des ambiances de paysage-parc à l'anglaise là où les clairières s'emboîtent.
- le modelé collinaire aux clairières polyculturelles et constructions dispersées multiplie les sites, leur échelle reste relativement petite ou moyenne.
- la couverture boisée est très importante (entre 44 % et 50 % selon les secteurs). Les feuillus sont dominants (chêne pédonculé, chêne pubescent, châtaignier,...) mais la présence des conifères (pin maritime, pin sylvestre) n'est pas négligeable. Quelques forêts vastes existent comme celle de Lanmary au nord-est de Périgueux et de la Barade au sud-est de Périgueux ;
- le bois est la composante principale, mais l'habitat rural est tellement dispersé (70 % en Dordogne), en hameaux et fermes isolées qu'on le rencontre un peu partout, même dans les endroits les plus reculés. Cette dispersion semble connaître tous les cas de figure puisque le tissu bâti se trouve aussi bien sur des sommets, que sur des versants et dans les fonds des vallons qui sont fréquemment empruntés par une route. Les nombreux bourgs ont gardé des tailles relativement petites, en raison du fort éparpillement de la population ;
- les façades du bâti traditionnel sont souvent enduites au sud de l'Isle tandis que les toits à faible pente couverts par la tuile canal domine dans l'ensemble de l'entité paysagère ;
- les maisons individuelles des dernières décennies qui se sont surtout installées dans un rayon d'environ 18 km autour de Périgueux, sont généralement en rupture avec les volumes et les matériaux des constructions traditionnelles. Cette rupture est appelée mitage si les



Paysage polyculturel avec des ambiances de paysage-parc à "l'anglaise" par l'emboîture des clairières



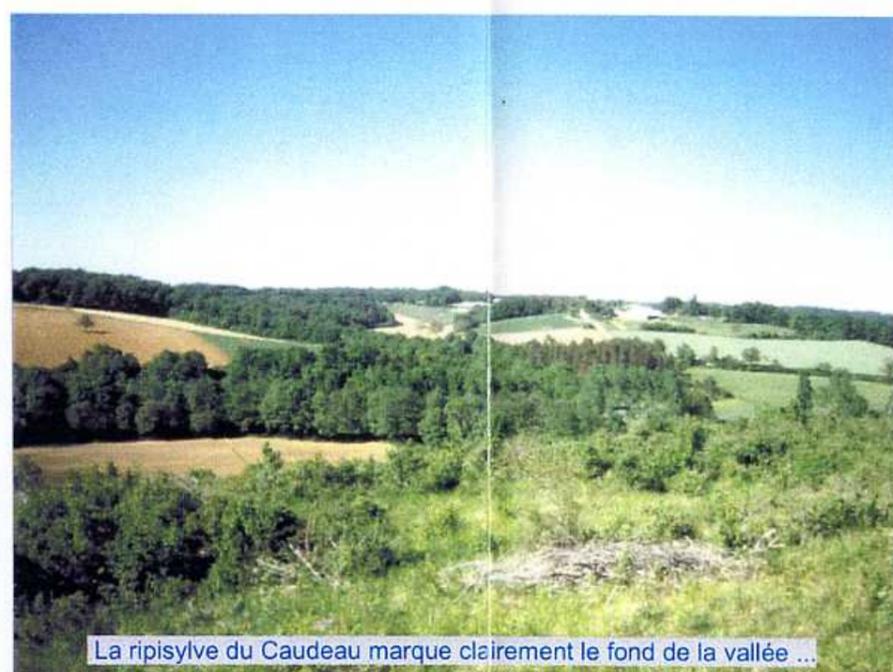
Paysage polyculturel sur plateau au sud de Vergt, ponctué de nombreuses fermes isolées



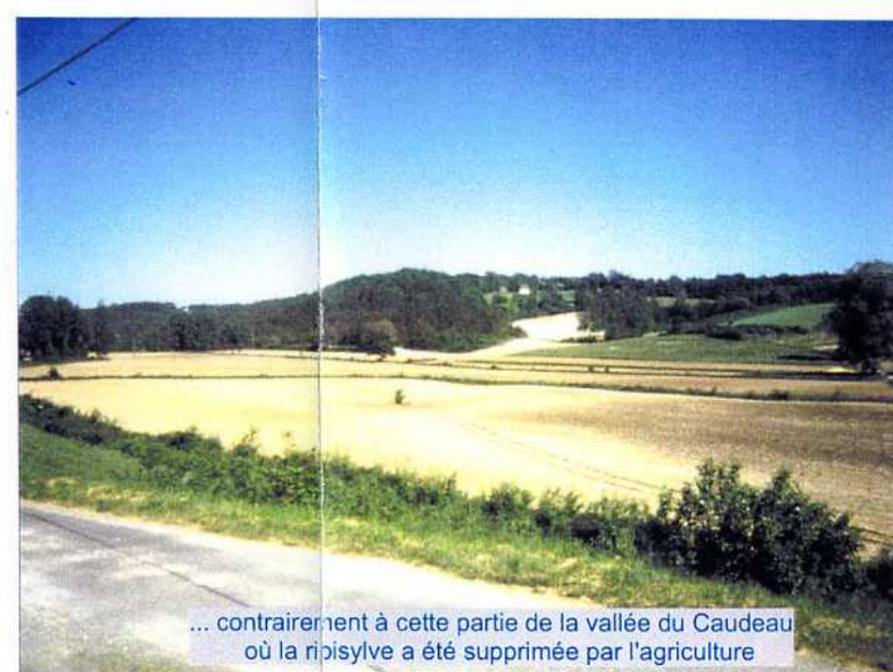
Entrée de village remarquable (Beaussac) par le tissu bâti groupé, l'harmonie des matériaux, la position du clocher, ...



La polyculture sur petit parcellaire a été remplacée çà et là dans les vallons par la monoculture (Eyliac)



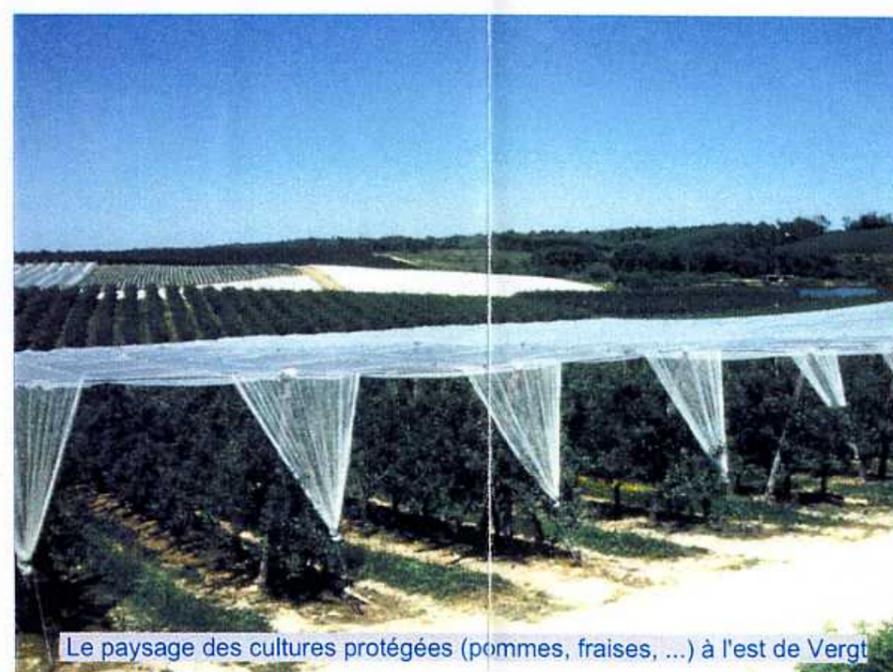
La ripisylve du Caudeau marque clairement le fond de la vallée ...



... contrairement à cette partie de la vallée du Caudeau où la ripisylve a été supprimée par l'agriculture



Les "collines plastifiées" de la fraisculture marquent le pays de Vergt



Le paysage des cultures protégées (pommes, fraises, ...) à l'est de Vergt



Le paysage péri-urbain dans les franges des collines polyculturelles au nord de Périgueux

habitations s'installent de façon isolée dans l'espace rural et lorsqu'elles détonnent par rapport aux volumes (et couleurs) des fermes qui sont toujours plus importantes et complexes (habitation, grange, séchoir,...) ;

- le réseau hydrographique, les vallées principales mises à part, est moins dense que dans les autres entités, plus particulièrement entre la Dronne et la Crempse, où l'on trouve par contre des petites vallées sèches ;
- une partie des petits vallons se distingue par le cadrage des pentes boisées. Leur qualité d'ouverture spatiale dépend du niveau d'entretien, par exemple, une agriculture très présente, un abandon partiel, la plantation de peupleraies...
- le pays de Vergt se singularise depuis plusieurs décennies notamment par la production des fraises ainsi que dans un degré moindre par ses vergers (prunes, pommes). Le paysage polyculturel des clairières est ici fortement influencé par l'usage dans la fraisculture des serres en plastic de taille variable et l'usage de filets pour les vergers.
Il s'agit d'un des rares secteurs du département où l'on déboise pour (re)mettre la terre en culture. D'autres clairières se créent ainsi dans le paysage où la forêt domine. La présence et la densité des tunnels plastiques traduit le dynamisme local. Toutefois, ils donnent également une impression de fragilité voire d'éphémère en comparaison avec la stabilité qui se dégage des paysages pastoraux ou viticoles ;
- l'agglomération de Périgueux « déborde » de part et d'autre de la vallée de l'Isle par les nombreuses habitations (en lotissement et lot libre) et équipements (hôpital, lycée, terrain de sports,...) sur les franges du relief vallonné du Périgord central.

2. Points forts et reconnaissance

Le patrimoine bâti protégé est de densité relativement faible par rapport au périgord sarladais. Le point fort est ici, en sus du patrimoine protégé, le patrimoine local non protégé, innombrable, à savoir les châteaux, les bourgs bien délimités avec clochers et les hameaux qui ponctuent le paysage, le calme de l'espace rural,...

3. Dégradations notables

Deux dégradations rongent la diversité paysagère :

- les constructions récentes qui sont souvent peu respectueuses des caractéristiques (volumes, matériaux,...) des constructions traditionnelles,
- le nombre de petits vallons ouverts dans des paysages forestiers diminue par abandon ou plantation de peupleraies.

4. Le paysage des routes principales

La RN 21 au sud de Périgueux comprend plusieurs tronçons aux abords "perturbés" qui empêchent une bonne perception des paysages traversés. Il s'agit par exemple de l'entrée de Périgueux avec sa zone artisanale linéaire, de l'échangeur de la RN 89, du passage à N.D. de Sanilhac, des sections au nord et au sud du petit bourg de Campsegret.

Ces tronçons se concentrent du côté de Périgueux et de Bergerac, tandis que la partie centrale de la RN 21 entre ces deux villes permet une visibilité complète en continu sur une vingtaine de kilomètres.

La RN 21 au nord de Périgueux entre Sarliac-sur-l'Isle et Thiviers permet, par sa localisation intermédiaire, de découvrir des paysages du Périgord central et ceux des causses. Le nombre de constructions, isolées ou groupées, est très faible tout le long de ce tronçon. La découverte des paysages y est de ce fait optimale.

La RN 89 comprend dans cette entité deux séquences différentes :

- la déviation de Périgueux représente notamment par rapport à la partie de la RN à l'ouest (entre la Gironde et la déviation), un immense changement. Il s'agit d'une sorte de grand espace de respiration et de vraies découvertes des paysages ruraux grâce au tracé neuf).
- le tracé entre la déviation de Périgueux et Thenon suit parfaitement les courbes du vallon du Manoire dont l'ouverture permet une découverte correcte de cet espace linéaire et ses bourgs successifs.

La RD 710 entre le Bugue et Saint-Pierre de Chignac offre des bonnes possibilités de perception des paysages traversés.

La RD 939 entre Château-l'Evêque et la limite du département (à Rochebeaucourt et Argentine) est parmi les axes fréquentés du département la route la plus longue sans perturbations significatives.

La RN 2089 au sud-est de Périgueux est quelque peu dégradée par plusieurs activités à Saint-Laurent-sur-Manoire, mais elle représente ensuite la seule entrée d'agglomération de qualité (vallée du Manoire, château, zone d'activité soignée, bords de l'Isle mis en valeur,...).

9. PAYSAGES POLYCULTURAUX DU PERIGORD SARLADAIS

1. Caractérisation

Le paysage du Périgord sarladais se développe sur des plateaux massifs calcaires, plus tendres que ceux des causses décrits ci-avant. Ils sont souvent couverts par des sables, graviers et argiles au sud de la Dordogne. Les plateaux sont entrecoupés par de nombreuses vallées et vallons à fond plat.

Des similitudes existent bien évidemment par rapport à l'entité voisine, les paysages polycultureaux du Périgord central. Toutefois, un certain nombre de composantes paysagères différentes représente les spécificités du Périgord Sarladais :

- la densité patrimoniale est ici exceptionnelle, non seulement en monuments protégés (églises, châteaux, abbayes, bastides,..) mais encore en patrimoine local non protégé (châteaux, bourgs, hameaux,...). La qualité des abords des monuments laisse çà et là à désirer.
- les constructions traditionnelles ont souvent des murs en pierre calcaire couleur de miel et les toits à forte pente couverts de tuiles plates ou à Sarlat et ses environs de lauzes calcaires.
- le tissu bâti ancien (bourgs, hameaux et fermes isolées) occupe principalement des clairières sur les sommets et les parties supérieures des versants. Il se trouve relativement peu (par rapport au Périgord central) au fond des vallons qui étaient ici réservés à l'agriculture, les moulins et quelques papeteries et forges.
- la diversité polyculturelle augmente ici par :
 - la culture du tabac, notamment au sud de la Dordogne, où elle est accompagnée par les séchoirs soit traditionnels en bois ou en briques rouges, soit les tunnels en plastique.
 - le noyer qui prend une place importante par les nombreux vergers, mais également en position solitaire dans les champs ou le long des routes,
- la forêt est omniprésente (jusqu'à 52 % de taux de couverture) et organise les échelles de vision du paysage. Les feuillus dominent, notamment le chêne rouvre, le chêne pubescent et le châtaignier, ce dernier atteint dans le pays de Belves sa plus forte densité (17,9 % de la couverture boisée) du département. Le pin maritime occupe néanmoins une place importante (jusqu'à 27,5 % dans le pays de Belves) dans les forêts mélangées et les forêts de conifères. Le secteur au sud de Cadouin et de Belvès se distingue par plusieurs grands massifs forestiers avec peu de constructions.
- les vallons relativement ouverts et délimités par des versants boisés sont particulièrement nombreux en Périgord sarladais. La présence quasi-systématique d'une route dans ces vallons les rend "incontournables" dans la perception des paysages. Leur composition polyculturelle domine (prairies, maïs, blé, noyers, tabac,...) mais elle perd du terrain par la déprise agricole, la plantation des peupliers, la création de pêcheries,...
- les pelouses sèches sur coteaux calcaires sont fréquentes sur les versants de nombreux cours d'eau. L'ambiance de prairies naturelles peu entretenues (graminées hautes parsemées de buissons de genévriers,



Les bourgs de qualité, comme Paunat, construits en pierre calcaire couleur de miel participent à la richesse patrimoniale, ...



... ainsi que les hameaux (St-Laurent-les-Bâtons) et ...



... les châteaux comme Griffoul à Vitrac



Cette vue depuis Monpazier, montre que les environs des sites réputés ne sont pas par définition remarquables ...



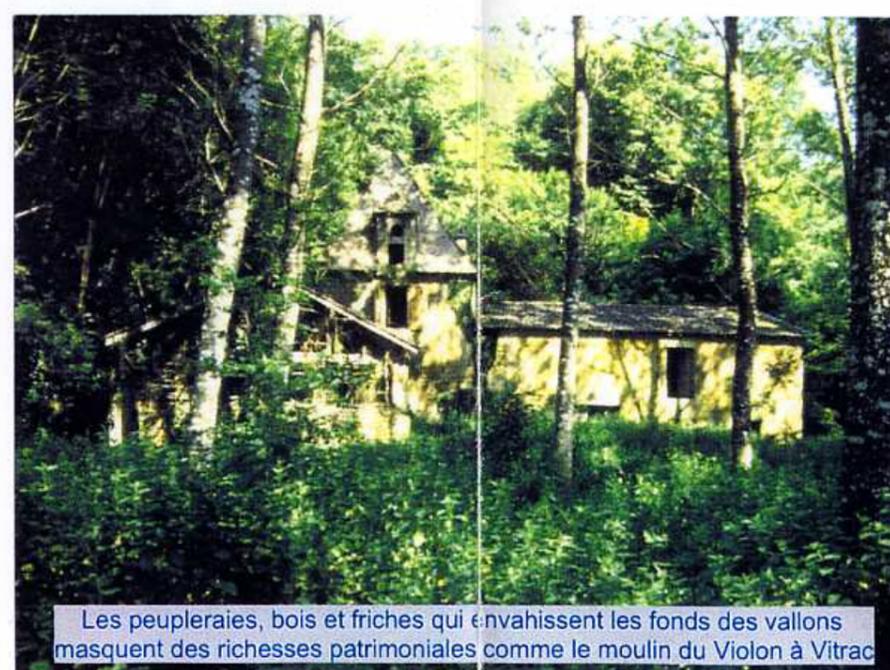
... il en est de même pour les routes sans intérêt qui mènent vers des lieux réputés, comme ici la RD 46 (à Cénac), vers Domme



Le mitage des paysages autour de Sarlat est notable



Fermeture d'un petit vallon ouvert dans un cadre boisé, par la plantation d'une peupleraie (au sud de Prats-du-Périgord)



Les peupleraies, bois et friches qui envahissent les fonds des vallons masquent des richesses patrimoniales comme le moulin du Violon à Vitrac



Imbrication remarquable de champs céréaliers et de forêts au sud de Monpazier

églantiers, ...) de ces anciennes zones de parcours pastoraux disparaît progressivement par l'abandon de leur gestion par l'homme.

- les résidences secondaires et gîtes sont très nombreux. Ils occupent principalement des constructions anciennes. Le modèle floral remplace ici le module fermier : la basse-cour devient jardin d'agrément avec piscine. Certaines fermes suivent cette tendance par l'agrotourisme qu'elles pratiquent : chambre d'hôte, camping à la ferme,...
- le paysage des environs de Sarlat, Belvès, Domme, Montignac est confronté au mélange des constructions anciennes et des habitations récentes, qui entraîne des conflits là où les différences en volume et couleur sont importantes.
- les environs de Sarlat se transforment en paysage péri-urbain en raison d'un éparpillement urbain disparate.
- les campings sont très nombreux en périgord sarladais, toutefois, ils sont généralement discrets dans le paysage grâce à leur taille raisonnable.

2. Points forts et reconnaissance

Les points forts de cette entité sont :

- l'extrême diversité du paysage polycultural
- l'immense richesse du patrimoine, protégé ou non, et le grand nombre de sites et monuments ouverts au public,
- le caractère homogène de nombreux bourgs et hameaux
- les sites naturels d'intérêt écologique : les pelouses sèches sur coteaux calcaires, les vallées à prairies humides (Beune, Couze,...), les vallées tourbeuses (Beune,...).

La reconnaissance du périgord sarladais est liée à ses deux vallées principales (Dordogne et Vézère). Il s'agit d'un ensemble avec une réputation internationale incontestable, grâce à son patrimoine (pré-)historique (le contenu) et à ses paysages (le contenant).

La capacité d'accueil traduit cette reconnaissance puisque le nombre d'hôtels, de campings, de gîtes, de centres de vacances et de villages de vacances est ici de loin la plus forte de tout le département.

3. Dégradations notables

Plusieurs dégradations notables sont à signaler :

- les qualités médiocres des entrées de ville (mal maîtrisées) offrent des contrastes flagrants par rapport à leur réputation, par exemple Sarlat, Domme, le Bugue, Montignac,...
- l'une des composantes paysagères identitaires, les petits vallons ouverts dans un cadre boisé, est en diminution par la déprise agricole, par la plantation de peupleraies,...
- les constructions récentes lorsque leur proximité par rapport aux constructions traditionnelles accentue les différences de volumes, de matériaux,

- l'enrichissement des pelouses sèches sur versants calcaires.

4. Le paysage des routes principales

La RD 710 au nord du Bugue s'inscrit dans la continuité de son passage dans l'entité voisine par les mêmes bonnes conditions de perception des paysages traversés.

Les RD 704 et 704A entre la vallée de la Dordogne et Montignac. Les abords de ces routes sont fortement influencés par les constructions de part et d'autre de Sarlat. Contrairement aux tronçons à proximité de la Dordogne et entre Sarlat et Montignac qui sont restés très ruraux.

PHASE II : FACTEURS DE TRANSFORMATION

1 - Quelques grandes transformations	30
2 - Les espaces concernés	35
2.1 - L'espace rural	35
a. l'espace agricole	35
b. la forêt	39
c. les peupleraies	41
d. conclusion	43
2.2 - L'espace péri-urbain	43
2.3 - Tourisme et patrimoine	46
2.4 - Les routes	46
3 - Récapitulation des principaux effets des transformations par entités	48

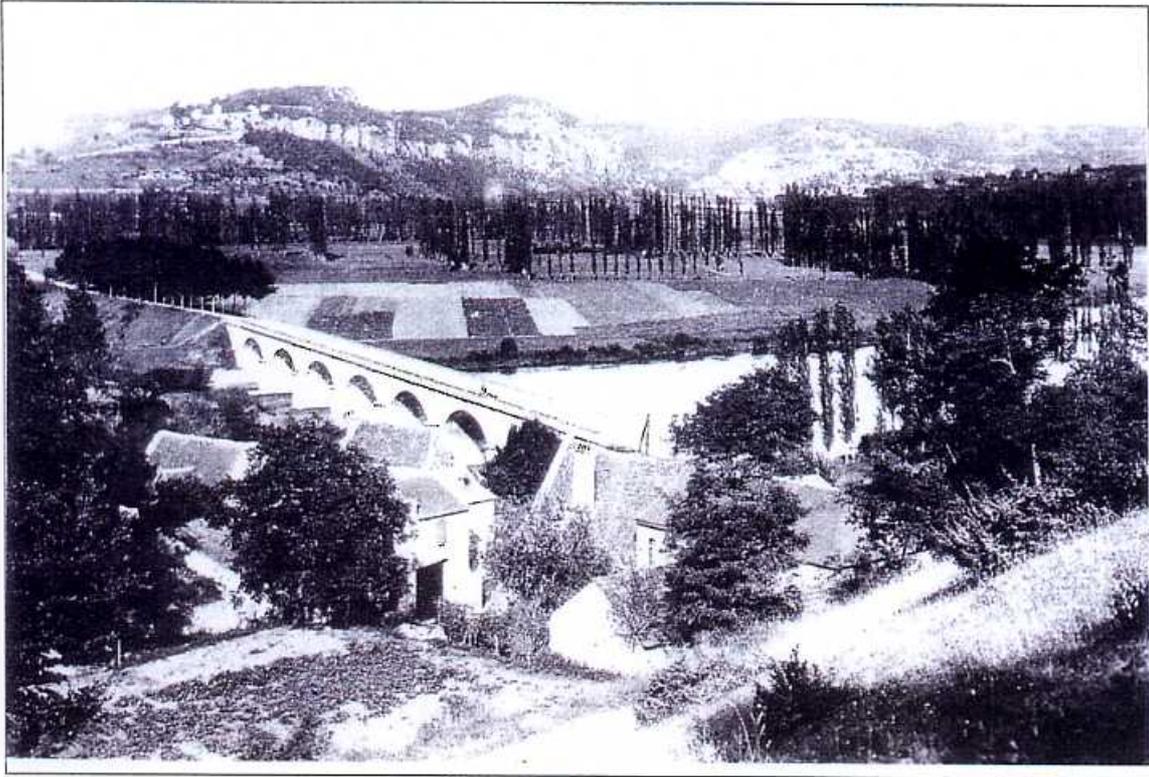
1 - QUELQUES GRANDES TRANSFORMATIONS

Quelque part dans les environs de Villefranche-du-Périgord :

Autour de moi, je sentais également qu'un grand vent de mutation s'était levé sur le monde. Sortie difficilement des décombres de la Grande Guerre et de la crise économique de 1930, la France reprenait confiance et se modernisait à grands pas.

Les progrès étaient perceptibles jusqu'au fond des campagnes. Depuis deux années, l'électrification s'était avancée vers les hameaux les plus retirés. Sur les paysages immuables qui avaient entouré mon enfance, l'établissement des lignes à haute tension avait tracé dans l'épaisseur des bois de profondes balafres. Les fermes dispersées s'éclairaient une à une. Les routes départementales, qui n'avaient pas changé depuis les diligences, s'élargissaient et troquaient leurs ornières et leur poussière blanche pour des tapis asphaltés qui faisaient craindre aux paysans des glissades dangereuses pour leurs attelages. Notre tramway si pittoresque venait d'être remplacé par un service d'autobus. Les premiers tracteurs à gasoil apparaissaient dans les exploitations. Les planteurs de tabac achetaient des camionnettes et les riches propriétaires des automobiles Citroën à traction avant. Les facteurs ruraux apportaient les revues illustrées que les femmes parcouraient avec avidité. Il y avait des photographies de cuisines, d'éviers et de salles de bains qui faisaient paraître insupportables les corvées d'eau, la margelle du puits et l'anse coupante des seaux. Les fermières disaient à leur mari : « serais-je la dernière du pays à avoir l'eau dans la maison ? J'ai honte pour toi d'être aussi incapable ». Ce genre de honte stimulait curieusement l'imagination des mâles et faisait prospérer l'industrie des plombiers et des carreleurs. Les garçons achetaient des motocyclettes et partaient dans de longues randonnées dominicales avec leur petite amie calée sur le tan-sad.

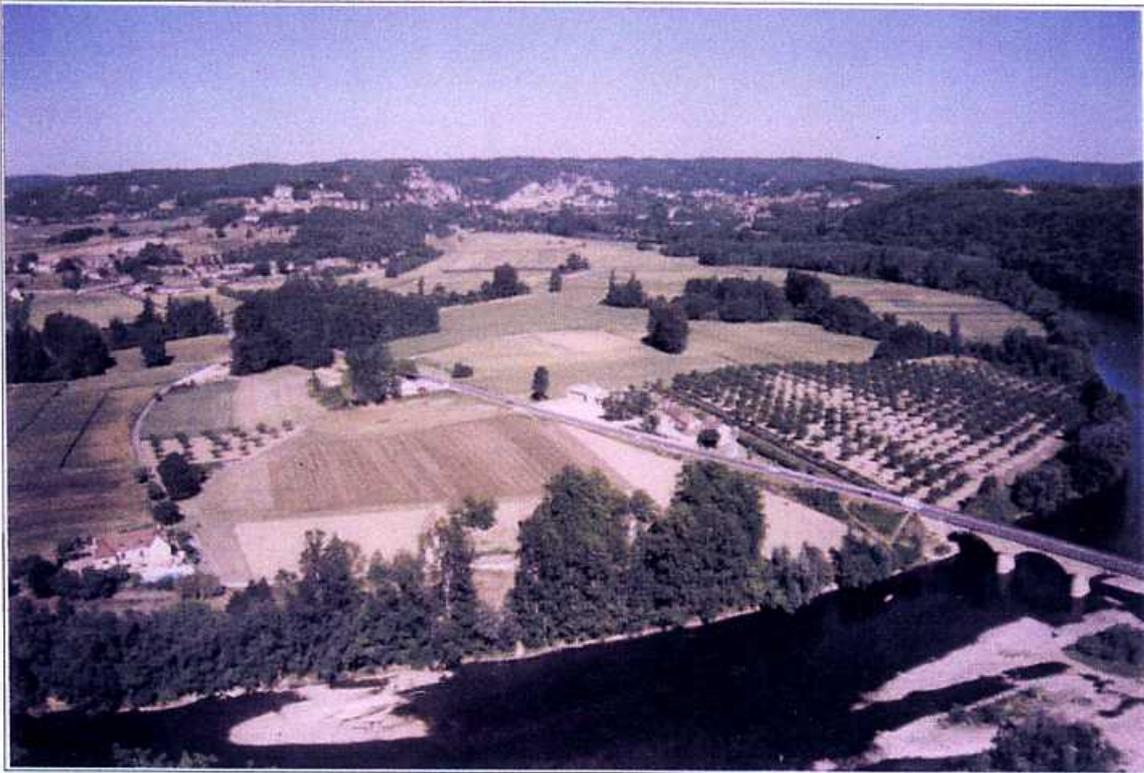
La folle avoine – Guy Georgy – Flammarion 1992



source: Le Périgord d' A. Carcenac - Photographies 1897-1920
par M. Carcenac - Editions FANLAC 1995

Vallée de la Dordogne vue depuis Castelnaud-la-Chapelle:

- ***envahissement des falaises par la végétation***
- ***disparition des rideaux de peupliers*** .
- ***le développement de la végétation sur les berges***



Les grandes transformations du département depuis un siècle, voire plus, peuvent se lire aussi bien dans certaines comparaisons chiffrées que dans des comparaisons cartographiques¹ :

Le tableau ci-après montre la perte d'environ le cinquième de la population, soit 103 470 personnes, depuis un siècle. Cet exode rural a été absorbé en partie par les communes urbaines (au moins 2 000 personnes) qui représentent plus de 40 % aujourd'hui au lieu de presque 19 % en 1876. Il s'agit d'une véritable désertification pour plusieurs régions : toute la frange sud du département (à l'est d'Eymet), une bande centrale qui va du Landais à Montignac, les secteurs au sud-ouest de Nontron et au nord de Thiviers.

Recensement	Population du département	Population des communes urbaines
1876	489 850	92 450 (18,9 %)
1990	386 380	155 270 (40,2 %)

Les paysages ont radicalement changé en deux siècles, la carte de Belleyme en témoigne :

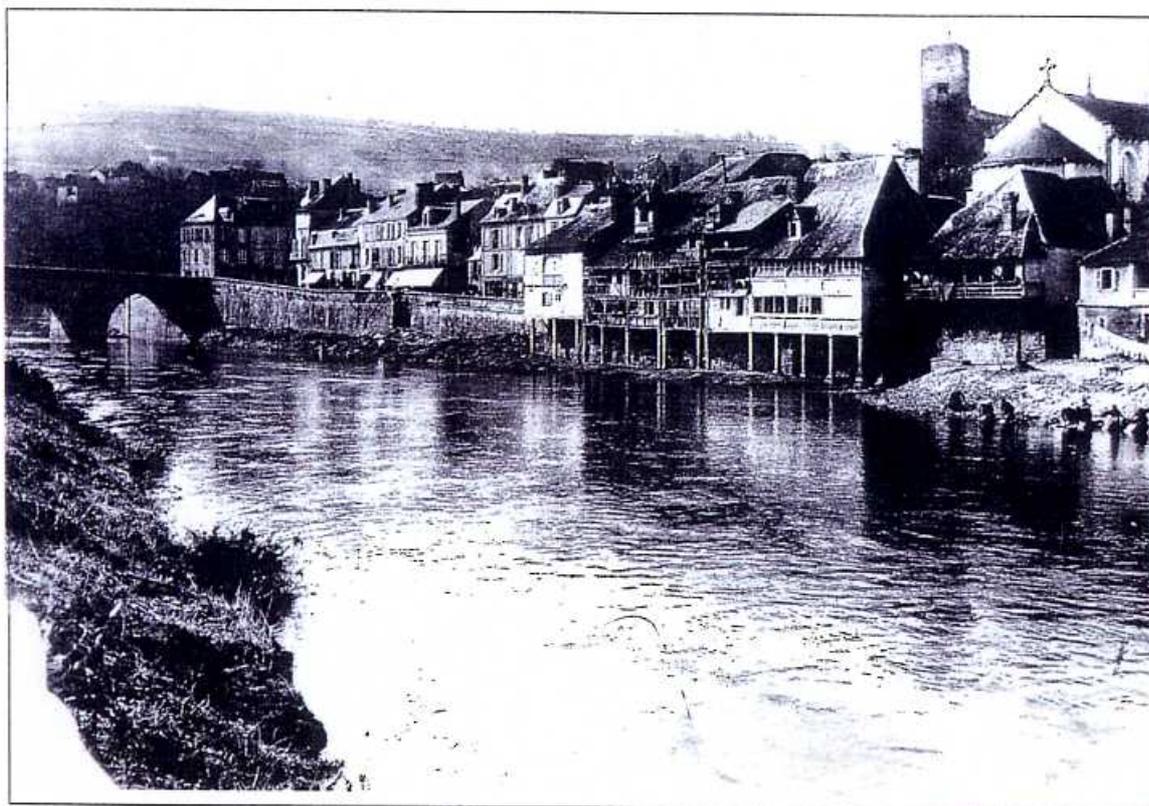
- Disparition des vignes : sur les causses (sud de Domme, entre Thiviers et Cubjac,...), au nord de Bergerac,... A titre comparatif, en 1873 : environ 95 000 hectares de vignes, en 1988, environ 16 000 ha.
- Diminution des surfaces agricoles et augmentation considérable de la forêt qui a pratiquement doublé entre 1862 (cadastre : 201 044 ha) et 1992 (IFN : 396 749 ha), notamment au sud de Belves, dans le Sarladais, les Causses,...
- La disparition de nombreux sites industriels (forges, hauts fourneaux, papeteries qui faisaient du Périgord la sixième région industrielle de France à la fin du 18^e siècle. Deux siècles plus tard, c'est le tourisme qui génère plus de 20 % du chiffre d'affaires du département. Celui-ci a permis de récupérer de nombreuses constructions agricoles abandonnées.

Le paysage résidentiel péri-urbain s'est progressivement installé autour des principales villes (Périgueux, Bergerac, Sarlat, Terrasson, Montpon,...).

Quelques prises de vues des mêmes lieux du début du siècle (source : le Périgord – A. Carcenac – photographies 1897 – 1920) et de la fin de siècle (1998) permettent d'illustrer quelques unes de ces transformations (la disponibilité des photos de quelques lieux au début du siècle a déterminé la comparaison visuelle) :

- La vallée de la Dordogne depuis Castelnaud – la – Chapelle au début du siècle montre des coteaux moins boisés, des falaises moins envahies par la végétation, des rideaux de peupliers d'Italie (très fins et assez inhabituels à notre époque) qui ont disparu, l'absence de ripisylve,

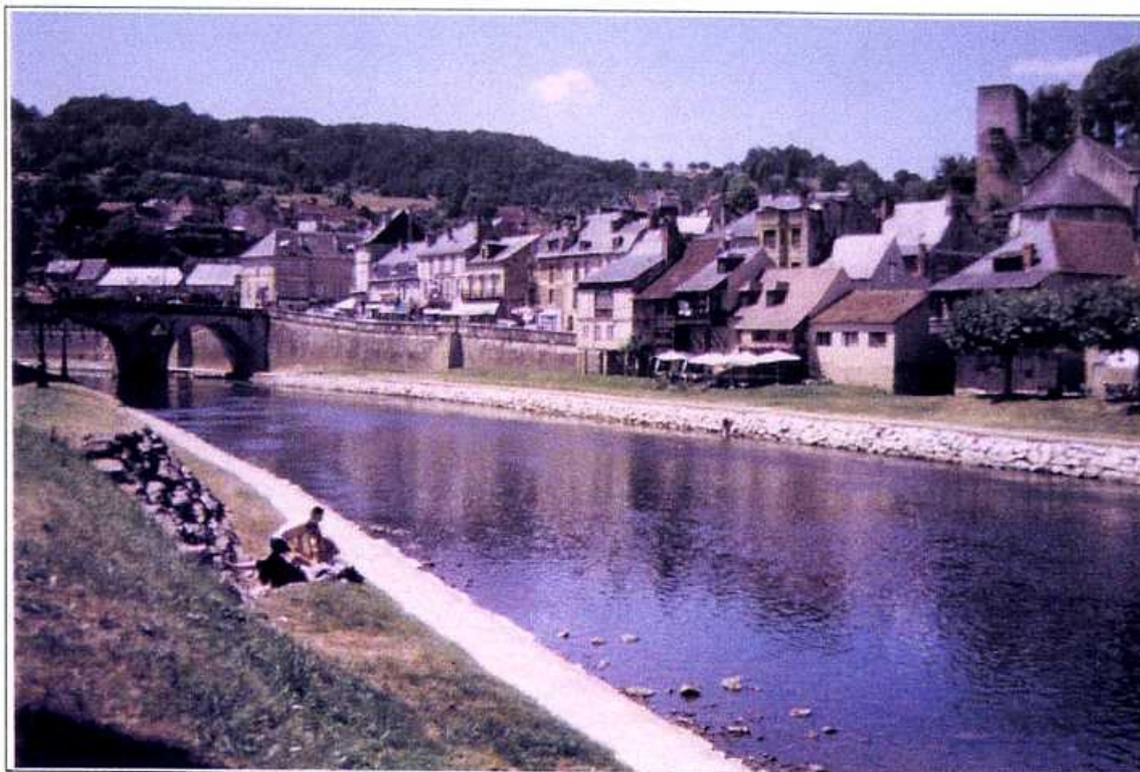
¹ Source Atlas de la Dordogne – Périgord – P. Ranoux - 1996

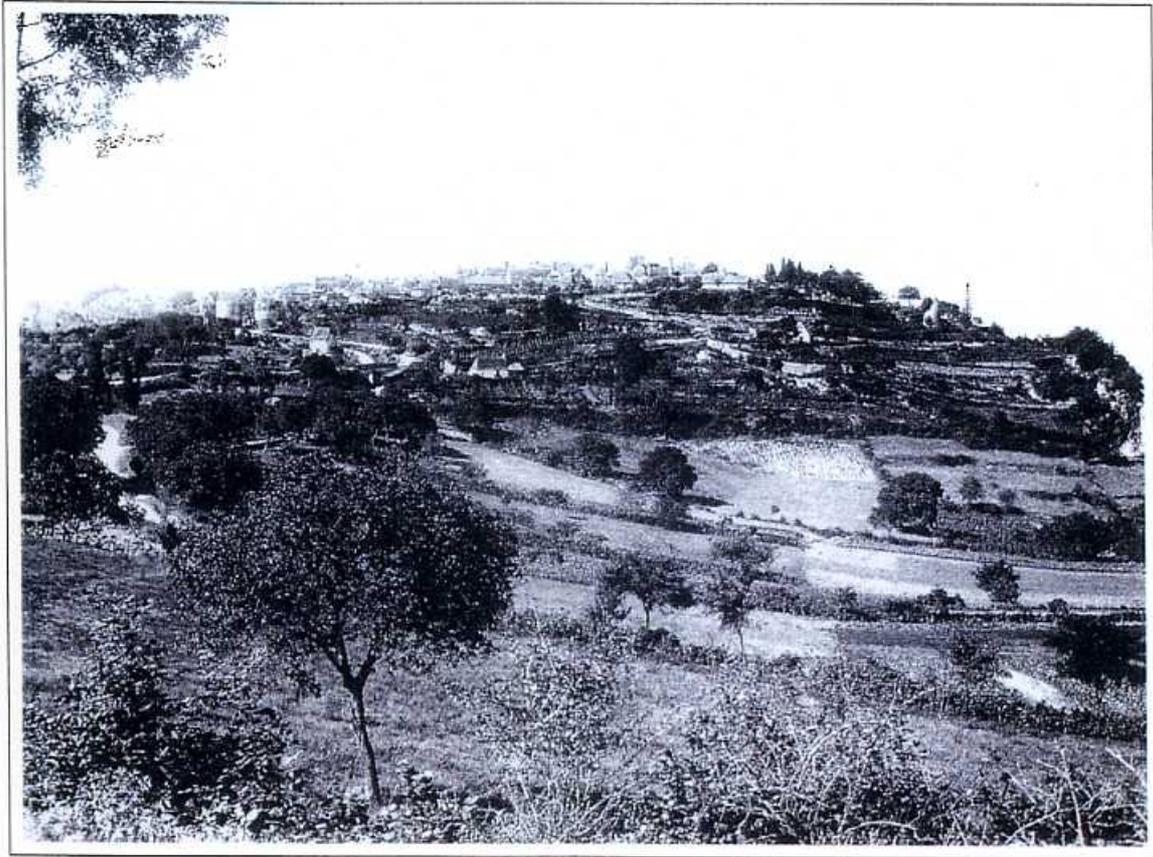


source: Le Périgord d' A. Carcenac - Photographies 1897-1920
par M. Carcenac - Editions FANLAC 1995

La Vézère à Montignac:

- *stabilité de la silhouette urbaine*
- *embellissement des berges*
- *la forêt a envahi le coteau*





source: Le Périgord d' A. Carcenac - Photographies 1897-1920
par M. Carcenac - Editions FANLAC - 1995

Domme vu depuis l'est:

- disparition de la diversité polyculturelle



- Les berges de la Vézère à Montignac offrent trois constatations majeures qui sont fréquentes dans le département :
 - La silhouette urbaine des constructions anciennes est très stable,
 - Le tourisme et les loisirs sont à l'origine de l'embellissement des berges,
 - L'activité agricole sur le coteau en arrière-plan a été substituée par la forêt.
- Les vues sur Domme depuis l'est montrent l'appauvrissement d'un paysage diversifié (polyculture, petit parcellaire, murets,...) qui a été abandonné aux bois et simplifié en types d'occupations agricoles.
- Les vues de la barre de Domme et de la vallée de la Dordogne imposent trois constatations :
 - Les grands espaces agricoles dégagés ne sont pas réservés aux dernières décennies, en effet, ils étaient déjà présents comme ici dans la vallée,
 - L'écran formé par la végétation sur les berges est un élément structurant du paysage actuel qui n'existait pas ou peu en début du siècle (pratique du halage ?),
 - La fréquentation de la barre, dont le panorama est remarquable, est facilitée et favorisée pour les très nombreux touristes.

La perception des paysages évolue avec les modifications dans ces paysages. Certains des éléments considérés comme structurants ou certains sites considérés d'intérêt à la fin du 20^e siècle n'existaient pas au début du siècle (les coteaux boisés, la ripisylve, les berges aménagées pour les loisirs,...).

Nos échelles de valeur pour l'appréciation des qualités paysagères varient dans le temps et probablement plus vite pour la partie « malléable » (cultures, prairies, haies, bois,...) que pour la partie moins variable que représente le patrimoine bâti, le patrimoine archéologique (les falaises, abris, grottes,...).



source: Le Périgord d' A. Carcenac - Photographies 1897-1920
par M. Carcenac - Editions FANLAC 1995

La barre de Domme:

- ***les grands espaces agricoles de vallée sont une donnée ancienne***
- ***le développement de la végétation sur berges est notable***
- ***mise en valeur du belvédère***



2. LES ESPACES CONCERNES

Les facteurs de transformation avec des effets sur des paysages sont présentés ici par thème et résumés dans des tableaux en fin de chapitre. Il s'agit d'une synthèse des éléments de l'analyse précédente (phase 1) et des rapports thématiques qui figurent en annexe, ci-après. Les photos qui complètent ce chapitre ne prétendent pas à l'exhaustivité.

2.1. L'espace rural

Les mutations dans l'organisation de l'espace rural traditionnel sont multiples et concernent l'ensemble de ses principales composantes : la forêt, l'agriculture, le bâti. Ces mutations sont ici d'abord abordées pour ceux qui entretiennent l'espace rural, à savoir les agriculteurs et sylviculteurs qui s'occupent d'environ 85 % du département.

a. L'espace agricole

— *Le paysage agraire*

Le tableau ci-après montre la diminution spectaculaire du nombre d'exploitations en 25 ans. Elle concerne plus particulièrement les petites et moyennes exploitations qui entretenaient les trois quarts du paysage agraire en 1970 et moins de la moitié en 1995.

	1970		1995	
Exploitations agricoles en Dordogne	27 069	(100 %)	12 400	(100 %)
Exploitations inférieures à 20 ha	20 645	(76,2 %)	6 000	(48,3 %)

La Surface Agricole Utilisée (SAU) a régressé de 3,5 % pendant cette période, soit nettement moins que le nombre d'exploitations (- 41,5 %). La surface de cette baisse de la SAU entre 1970 et 1995 qui représente environ 14 000 ha peut être comparée, pour se faire une idée de l'échelle, avec la totalité du vignoble de Bergerac.

La surface moyenne des exploitations a doublé dans cette période (de 14,5 ha en 1970 à 30,5 ha en 1995). Cette transformation est fondamentale pour les paysages parce qu'elle implique l'utilisation d'autres techniques, la recherche de la rentabilité optimale,... Le paysage agraire se réorganise et plusieurs effets peuvent être constatés :

- L'abandon des terres les moins favorables se généralise : les zones de fortes pentes, les vallées secondaires étroites, les vallées sèches, les combes, les petites parcelles isolées ou trop éloignées du siège,... La friche s'installe et la forêt se développe.
- L'optimisation des secteurs où la topographie est la plus favorable à la mécanisation se traduit par le renforcement des espaces ouverts : suppression des haies, arbres isolés, agrandissement du parcellaire, rectification des cours d'eau, enlèvement de la ripisylve...
- La spécialisation et l'intensification mènent vers une simplification des paysages adaptée aux potentialités régionales. Il s'agit principalement

des zones localisées sur les plateaux et les grandes vallées : la céréaculture au nord-ouest et au sud, l'élevage au nord, la viticulture du Bergeracois, l'arboriculture dans le nord-est et dans la vallée de la Dordogne, la fraisculture au centre, autour de Vergt.

- La diversité des paysages polyculturels est néanmoins encore bien présente (cf. carte Entités paysagères : les paysages culturels du Périgord Central et Sarladais). Elle y perd du terrain par l'abandon ou la vente des petites exploitations, l'enfrichement des terres les plus difficiles,...
- L'identité paysagère dépend ainsi aujourd'hui de cette répartition des différents types de paysage agricole monoculturels autour d'une zone centrale polyculturelle (nord-ouest – sud-est).

Des mesures agri—environnementales ont été mises en place pour lutter contre les effets de la déprise agricole et permettre ainsi par une gestion extensive des milieux de préserver la qualité écologique et paysagère des territoires. Il s'agit principalement d'opérations locales pour le maintien des espaces ouverts par pâturage extensif (la Double, le Périgord vert), des pelouses sèches, prairies humides, des haies et lisières.

Les effets réels de ces mesures sur le paysage sont difficiles à évaluer étant donné qu'elles sont très récentes ou en projet. Toutefois, pour situer le niveau d'intervention, l'on peut constater que dans les trois opérations les plus avancées, avec des souscriptions terminées et des contrats en cours (vallées de l'Enea, de la Couze, clairières de la Double), seulement 14 % de la SAU totale est concernée par les mesures.

Les friches (dont certaines connaissent une réhabilitation en périodes sèches), les landes et les jachères participent à une impression d'abandon plus ou moins avancé qui est défavorable pour la qualité des paysages agricoles réputés façonnés et entretenus par l'homme.

— *Les exploitations agricoles*

L'espace agricole est caractérisé par une forte dispersion traditionnelle des fermes : « ... L'habitat rural est majoritairement dispersé en hameaux et fermes isolées, occupant aussi bien les plateaux, la pente des versants ou le creux de vallon. Son implantation ne semble pas avoir répondu à d'autres règles que celles de l'installation, là où le sol et le droit permettaient au paysan de cultiver, même si le site était d'accès difficile, ou ne possédait pas de point d'eau... » (Dordogne – Périgord – Editions Bonneton. 1993).

La baisse du nombre des exploitations est considérable : de 27 000 en 1970, on est passé à 12 400 en 1995. Cette transformation explique l'augmentation importante des résidences secondaires dans la période (1975-1990), (voir page suivante) :

Les fermes en activité se distinguent souvent dans l'espace rural par des transformations réalisées par les agriculteurs depuis une quinzaine d'années pour s'adapter aux évolutions du monde agricole :

- De nombreux hangars et stabulations ont été réalisés dans les paysages pastoraux au nord-est, pays d'élevage bovin,

- Les séchoirs à tabac traditionnels sont remplacés ou complétés par des serres en plastique (noir, vert,...) ; ils sont principalement situés dans les paysages polycultureaux du sarladais, au sud de la Vézère,
- Les chais et les cuves dans les paysages agro-viticoles à l'ouest de Bergerac,
- Les tunnels en plastique blanc des fraisculteurs habillent la région de Vergt. Cette culture qui est pratiquée par une rotation relativement rapide des terres, demande des déboisements récents et crée un paysage instable (friches, serres abandonnées).

Les exploitations se transforment ainsi progressivement en ensembles plus ou moins hétérogènes autour de l'habitation traditionnelle et elles deviennent assimilables à des micro-zones d'activités agricoles

— *L'habitat traditionnel*

Les transformations dans l'habitat de l'espace rural influencent les paysages différemment selon le type d'habitat, traditionnel ou récent.

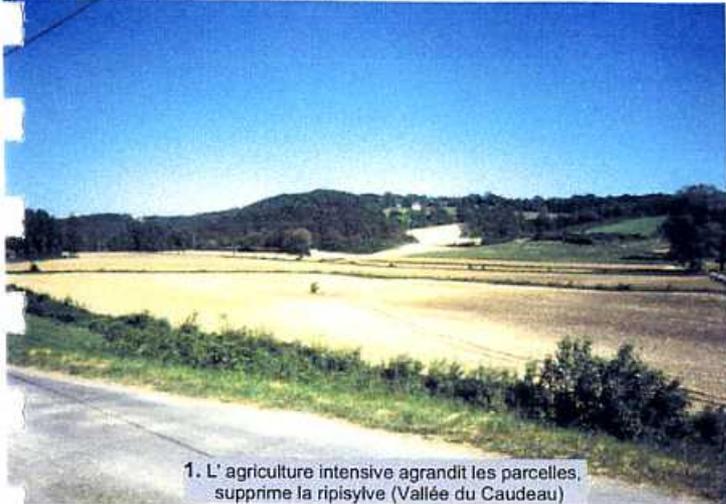
L'habitat traditionnel qui est souvent d'origine paysanne est fortement présent : l'espace rural a perdu 177 000 habitants (entre 1876 et 1990), mais il a gardé ses bourgs, hameaux et fermes. Sa diversité architecturale tient à la variété des matériaux utilisés pour les murs comme pour les toits, selon les régions.

Cette diversité est généralement respectée par ceux qui ont choisi l'habitat traditionnel comme résidence principale (notamment autour des villes principales : voir ci-après) ou secondaire.

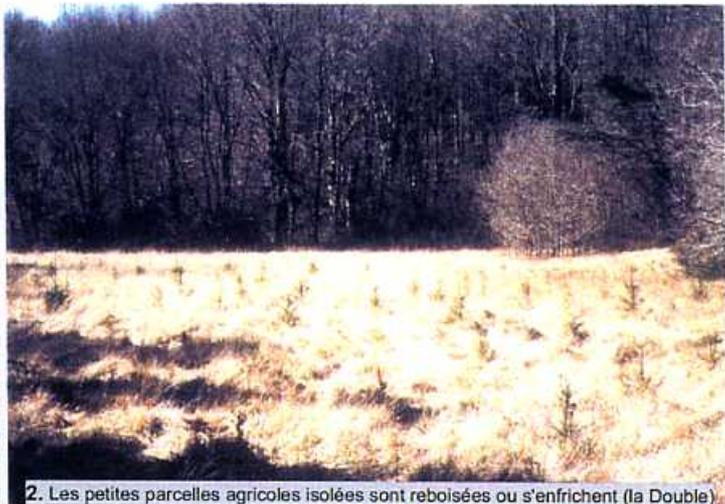
Le nombre de résidences secondaires a augmenté de façon considérable entre 1975 et 1990 : de 15 903 à 27 739. La baisse du nombre des exploitations agricoles (-14 600) entre 1970 et 1995 est ici à mettre en parallèle. La Dordogne connaît donc aujourd'hui au moins deux fois plus de résidences secondaires que des fermes en activité.

Les résidences secondaires participent incontestablement au maintien d'un patrimoine. Par contre, cet effet global positif sur le paysage est minimisé là où elles occupent des grandes parcelles dont l'entretien est difficile pour des utilisateurs temporaires. La friche suivie d'un boisement naturel sont dans ce cas fréquents et la diversité paysagère s'amenuise.

L'abandon de l'habitat traditionnel conduit souvent à une dégradation du bâti et un enfrichement de la parcelle. Ces effets négatifs sur le paysage sont plus présents dans les secteurs à fort taux de vacance (supérieur à 11 % du total des logements). Ces secteurs concernent des entités paysagères différentes : les paysages polycultureaux du Périgord central (cantons de Champagnac-de-Belair, Mareuil, Vergt), les paysages céréaliers (canton d'Eymet) et les paysages pastoraux aux vallées encaissées (canton de Lanouaille).



1. L'agriculture intensive agrandit les parcelles, supprime la ripisylve (Vallée du Caudeau)



2. Les petites parcelles agricoles isolées sont reboisées ou s'enfrichent (la Double)



3. Les paysages des prairies bocagères se raréfient (vallée de la Dronne)



4. La diversité paysagère diminue dans les grands espaces céréaliers (nord de la Tour Blanche)



5. Des falaises remarquables "disparaissent" derrière les peupliers, sous la végétation grimpante, ... (Le Moustier)



6. La fermeture des petits vallons agricoles, par enfrichement ou peupliers, est fréquente (Sarladais)



7. Les friches et les maisons individuelles s'installent sur les pentes et les sommets (Vallée du Vern)



8. Le développement de la forêt "absorbe" fermes abandonnées, hameaux (Causse de Daglan)

— L'habitat récent

La voiture et l'offre foncière abondante ont favorisé pendant les dernières décennies un certain « exode urbain » depuis les principaux pôles vers l'espace rural. Il s'agit d'un habitat diffus qui est créé par une population qui s'installe pour consommer l'espace là où les fermes existent pour permettre aux agriculteurs de cultiver l'espace. Plusieurs effets sur les paysages sont à souligner :

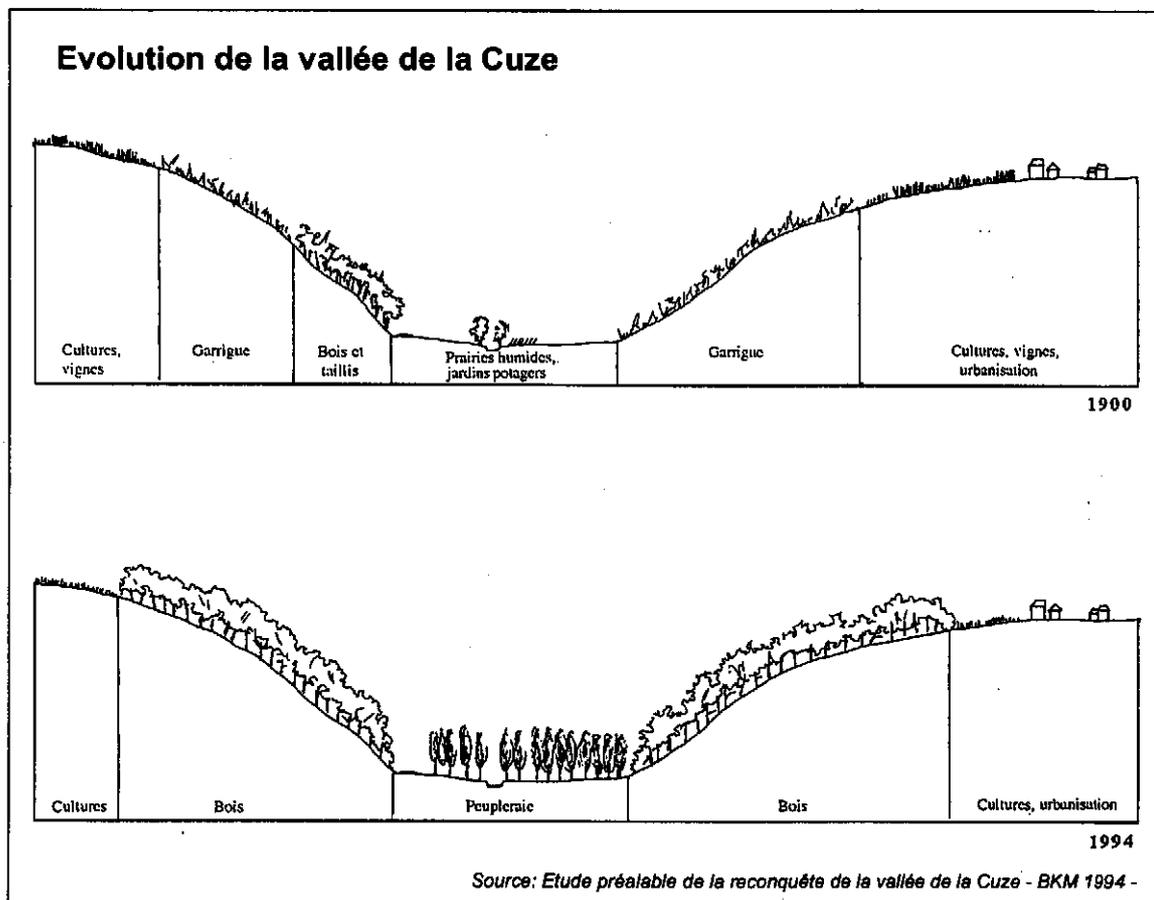
- L'installation d'habitations nouvelles permet aux petites communes de garder un certain niveau de vie, ce qui est un effet indirect non négligeable,
- L'habitation récente qui se rattache au tissu bâti groupé d'un bourg ou hameau et qui s'intègre par l'utilisation de matériaux et de volumes traditionnels est plutôt l'exception qui confirme la règle du mitage. Ce dernier peut être défini par des maisons individuelles qui se distinguent par l'implantation à l'écart des lieux bâtis existants, l'isolement au milieu de la parcelle, l'emploi de matériaux standardisés et de petits volumes par rapport aux constructions traditionnelles. En effet, les volumes bâtis des habitations des dernières décennies sont généralement petits et assez simples par rapport à la complexité des hameaux et fermes anciens (habitation principale, grange, poulailler,...).
- L'identité des entités paysagères dépend des bourgs, hameaux et constructions anciennes dispersées avec leurs variations architecturales. Ce patrimoine bâti est depuis un siècle la composante la plus stable de l'espace rural (par rapport aux mutations agricoles et sylvicoles). L'introduction, parfois massive, de la maison individuelle avec quelques modèles assez homogènes sur l'ensemble du département diminue la force de ce patrimoine bâti.
Cet effet négatif du mitage concerne tout le département et plus particulièrement les secteurs d'extension de l'habitat récent diffus : autour de Périgueux, dans le Sarladais, le Bergeracois, la vallée de l'Isle à l'aval de Périgueux.
- Les effets du mitage sont en principe maîtrisés par les 95 POS (qui concernent la majorité des agglomérations significatives et par les protections des sites (classés, inscrits) et des ZPPAUP. Deux réserves sont néanmoins à formuler :
 - L'importance des zones NB en nombre et en superficie peut favoriser l'habitat diffus dans certains secteurs, par exemple autour de Ribérac, Montignac, Bergerac, Sarlat, Montpon, Neuvic, Saint-Astier,...
 - Le développement de l'habitat diffus reste relativement aisé dans la majorité des 424 communes (sur 557) sans POS ou MARNU.

b. La forêt

La forêt est devenue la principale occupation du sol du département (près de 45 %). Elle progresse partout, mais dans un degré moindre dans les grandes vallées. Cette évolution représente 24 300 ha entre 1982 et 1992 pour l'ensemble du département. La plus grande progression entre 1982 et 1992 se situait entre 3 et 4 % dans les entités suivantes : les paysages sylvi-pastoraux au nord de Nontron, le Périgord sarladais au sud de Belvès, les abords du bassin de Brive, les causses.

Plusieurs effets sur les paysages sont à signaler :

- La création d'une déviation routière ou d'une zone commerciale sont des modifications rapides et spectaculaires du paysage, contrairement au développement de la forêt qui s'installe lentement. Il s'agit d'une transformation majeure des paysages en Dordogne, qui est plutôt considérée comme mineure par le facteur temps qui estompe la perception des grands changements. Cette transformation majeure ne semble pas du tout contrôlée, ce qui peut surprendre en matière d'aménagement du territoire par rapport à des modifications plus modestes en superficie et relativement maîtrisées (zones d'activités, développement urbain).
- Le développement forestier concerne plus particulièrement les terrains difficilement exploitables par l'agriculture moderne en raison des pentes, de la taille trop faible des parcelles, de leur éloignement, de l'abandon du pâturage,... Ceci a introduit progressivement des nouvelles logiques dans la composition des paysages du département, la généralisation des boisements sur les coteaux qui bordent les vallées en est le principal exemple.
- L'ensemble des paysages à dominante polyculturelle est ainsi concerné par une simplification de leur organisation : la disparition des parcelles ouvertes, sur des pentes ou en forme de clairières, représente une diminution de la complexité caractéristique de ces paysages. La fermeture de ces espaces ouverts peut diminuer la valeur patrimoniale de certains milieux naturels, ce qui est surtout le cas pour les pelouses sèches sur les coteaux calcaires et les causses.



- Les plantations artificielles (à dominante de conifères) entre 1982 et 1992 représentent une part modeste de la superficie forestière totale à savoir 6 150 ha, soit une augmentation de 1,6 % de la surface boisée en 1982), même si localement elle est plus importante (Double et Landais). Elles ne remettent pas en cause la diversité paysagère et écologique de la forêt périgourdine.
- L'immense morcellement foncier ne favorise pas le renouvellement des peuplements forestiers. Peu exploitée, la forêt devient ainsi moins accueillante car impénétrable, ce qui peut nuire à la découverte de certains secteurs, soit par l'inaccessibilité, soit par la barrière visuelle qu'elle crée en bordure des voies d'intérêt panoramique.
- « L'absorption » des hameaux ou fermes isolées par la forêt efface la logique du lieu de vie au milieu de sa terre travaillée. Elle peut être constatée sur les causses, dans la Double et le Landais, dans le Périgord central et le Périgord sarladais.

c. Les peupleraies

« Le peuplier est devenu tout doucement la première essence productrice de bois feuillu en France. Il devance le chêne pour la première fois depuis l'an dernier »... « Rappelons que la culture du peuplier est souvent adaptée à un terrain pauvre ou humide ou en friche »... « Un hectare de peuplier rapporte autant en 20 ans que la coupe rase d'un hectare de pin maritime en 60 ans » (Le peuplier cherche du bouleau. Sud-ouest. 19/10/98).

Ces quelques citations résument le contexte favorable pour le développement de la populiculture. Toutefois, « la Dordogne n'est pas un département de peupliers » (DDAF), les 2 005 hectares inventoriés en 1992 par l'IFN sont en effet à comparer avec les 396 749 hectares de bois mais également avec les 438 ha des zones d'activités occupées.

L'impact des peupleraies sur le paysage n'est cependant pas négligeable dans certaines situations :

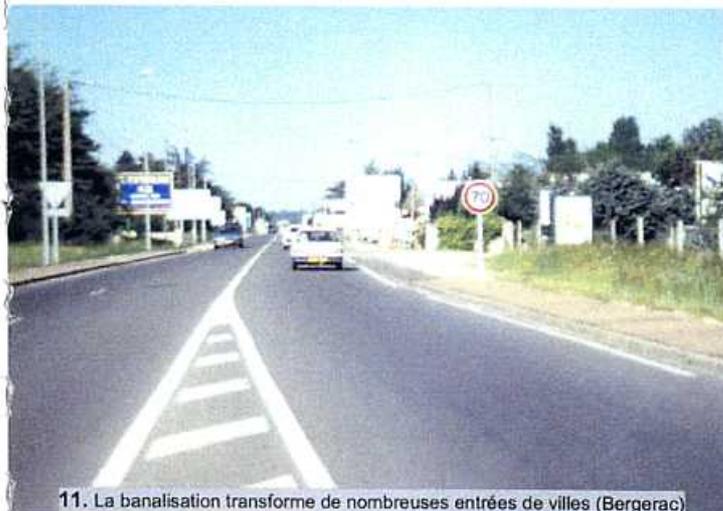
- L'ouverture plus ou moins cloisonnée des vallées principales est l'une des caractéristiques paysagères fortes qui est affaiblie là où les peupleraies sont majoritaires, ce qui est le cas ponctuellement dans les vallées de la Dordogne (en amont de Limeuil) et de l'Isle (à l'aval du Mussidan).
- Les vallées étroites sont fréquemment abandonnées par l'agriculture et plantées en peupliers. La transformation du paysage est totale là où en plus des peupleraies, les versants sont envahis par les bois. L'effet négatif est ici surtout attribué à la fermeture des espaces linéaires de fond de vallée empruntés par une route. En effet, la découverte et l'image d'un pays se forment essentiellement depuis les routes. La disparition importante des possibilités de perception par la fermeture des vallées est un facteur appauvrissant ; celui-ci est particulièrement préoccupant dans les paysages polycultureaux du Sarladais et à un degré moindre dans les paysages polycultureaux du Périgord central.
- La position stratégique d'un château, la présence marquante des falaises, l'identité forte d'un bourg grâce à sa silhouette,... sont quelques exemples d'éléments qui ponctuent les paysages et qui bien souvent participent à leur originalité. Des peupleraies, même de taille modeste, peuvent masquer ces éléments et réduire ainsi l'une des spécificités paysagères.



9. La mise en valeur du patrimoine est omniprésente dans le département mais elle manque de moyens (la Roque Gageac)



10. Ouverture et aménagement des berges se développent (Limeuil)



11. La banalisation transforme de nombreuses entrées de villes (Bergerac)



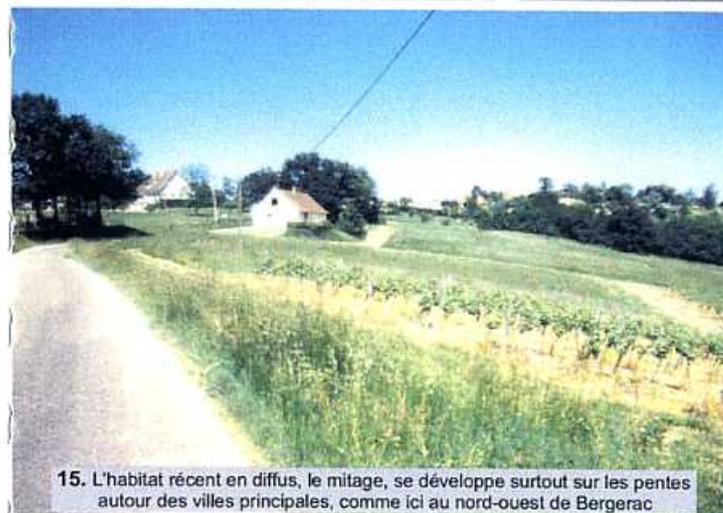
12. Les entrées de qualité des agglomérations sont rares (Boulazac)



13. La qualité paysagère de certaines routes s'améliore (RD 78 à Bourdellies)



14. Le paysage péri-urbain qui envahit les espaces naturels est loin d'être achevé (nord de Périgueux)



15. L'habitat récent en diffus, le mitage, se développe surtout sur les pentes autour des villes principales, comme ici au nord-ouest de Bergerac



16. La généralisation de modèles homogènes diminue la force du patrimoine bâti (est de Nontron)

d. Conclusion

Les transformations des paysages ruraux sont importantes et seulement faiblement maîtrisées :

- Le gérant principal, l'agriculteur, subit les conséquences des politiques agricoles et façonne son exploitation plutôt avec des soucis de rentabilité que de qualité paysagère. Peu de contraintes semblent s'opposer à ces modifications : optimisation des terrains les plus favorables, abandon des secteurs difficiles.
- La gestion forestière est passive étant donné que peu de surfaces sont exploitées. La progression naturelle de la forêt est néanmoins une transformation considérable pour les paysages, qui est subie mais non-maîtrisée. Il s'agit de la principale transformation du département.
- La forêt périgourdine peut être qualifiée de « forêt-composite » en raison de l'hétérogénéité spatiale, de la diversité des conditions naturelles et de l'émiettement de la propriété foncière. Cette caractéristique principale n'est pas remise en cause par les mutations lentes des surfaces boisées.
- Le développement du mitage qui nuit bien souvent aux qualités paysagères et aux spécificités des constructions traditionnelles, est faiblement maîtrisée dans la majorité des communes rurales où la règle de la constructibilité limitée est appliquée.

2.2. L'espace péri-urbain

a. L'urbanisation résidentielle

La hiérarchie de l'organisation urbaine en Dordogne comprend selon M. Genty cinq niveaux : les villes majeures (Périgueux, Bergerac et Sarlat), les petites villes (6), les gros bourgs (11), les petits bourgs (une douzaine) et les villages-centre (environ 25).

La répartition relativement équilibrée sur le territoire de ces différents niveaux, soit une cinquantaine de communes, a subi des transformations importantes par des phénomènes, consommatrices d'espace, de conurbation, d'urbanisation en ruban le long des vallées, d'extension de l'urbanisation diffuse.

Ces phénomènes qui concernent plus particulièrement les vallées principales ont modifié les paysages dans cinq secteurs (cf. la carte « Les formes d'espaces agglomérés » en annexe)

- Le Grand Périgueux dont le développement péri-urbain s'étire le long de l'Isle jusqu'à Savignac-les-Eglises au nord-est et Mussidan à l'ouest et dans les coteaux jusqu'à Brantôme au Nord et Vergt au Sud.
- Le Bergeracois qui suit la vallée de la Dordogne de Creysse à l'est, jusqu'à Vélines à l'ouest.
- Le secteur de Montpon dans la vallée de l'Isle
- Le Terrassonnais, de Montignac à Terrasson dans la vallée de la Vézère.
- Le Sarladais qui se distingue par un développement en majeure partie en dehors de la vallée

En dehors de ces cinq secteurs majeurs, il existe une dizaine de pôles plus ponctuels où le phénomène de la péri-urbanisation s'est développé avant 1990 de façon plus modérée mais notable à l'échelle des villes concernées, par exemple Riberac, Thiviers, Thenon, Le Buisson de Cadouin,...

Il résulte de cette croissance relativement rapide souvent des paysages péri-urbains inachevés, « non calés », et de ce fait pleins d'incertitudes, les composantes sont installées, mais les liens manquent, la finition est à faire... Les signes qui expriment cette situation sont nombreux : le panneau d'agglomération n'est plus à sa place, les maisons sont là mais les trottoirs se font attendre, une surface commerciale est annoncée par de grands panneaux, le nouveau carrefour giratoire permet le raccordement à une voie future, le lotissement voisin se fera-t-il ? L'ancienne ferme est abandonnée, les terrains en friche sont fréquents (les espaces enherbés sans vocation agricole se concentrent principalement autour des centres urbains et représentent environ 16 000 ha).

Le paysage urbain et péri-urbain qui s'est installé ces dernières décennies est dominé par la maison individuelle, en lotissement ou en lot libre. Les constructions anciennes sont ici souvent minoritaires en dehors des centres.

b. Routes et activités

Le réseau routier est généralement l'élément structurant pour le développement d'une urbanisation linéaire hétérogène en bordure des axes principaux, à savoir un mélange d'habitations anciennes et récentes, d'activités artisanales, de zones commerciales. Les routes secondaires sont plutôt réservées à l'habitat diffus.

Ce phénomène de développement linéaire a un double effet négatif, par la qualité disparate que peut créer la concentration linéaire et par la diminution de la perception depuis les routes des paysages traversés qui sont masqués ou filtrés par les constructions, publicités, dépôts, ... du premier plan.

Les grands sites d'activités sont principalement localisés en bordure ou à proximité des grands axes de circulation (RN 89, RD 936, RN 21, ...). La présence des zones d'activités se concentre dans les vallées : des 438 ha occupés (en 1998) par des zones d'activités, 265 ha se trouvent en vallée de l'Isle et 57 ha dans la vallée de la Dordogne dans le Bergeracois.

Les zones d'activités à l'extérieur de ces grands axes et en dehors de l'entité paysagère des vallées relativement ouvertes sont peu nombreuses (18) et souvent de petite taille (inférieur à cinq hectares), à l'exception de Sarlat (41 ha). Les éventuelles nuisances visuelles des zones d'activités sont ainsi absentes dans l'immense majorité du département.

Les zones d'activité sont ainsi une composante notable de l'espace péri-urbain dans les vallées. Leurs effets sur le paysage sont généralement médiocres, voire négatifs en raison des volumes bâtis sans intérêt, situés à proximité immédiate de la route et sur des terrains sans grande attention pour la qualité de l'aménagement des abords.

Les zones d'activités commerciales (Marsac-sur-l'Isle, Trélissac) et quelques zones d'activités économiques (par exemple à l'entrée de Boulazac) se distinguent par la qualité de leurs aménagements paysagers.

2.3. Tourisme et patrimoine

Le patrimoine (pré-)historique et naturel constitue le principal moteur du tourisme en Dordogne. Ce dernier représente plus de 22 % de l'économie départementale. Le nombre de campings a augmenté de 45 % et leur capacité d'accueil de 53 % entre 1987 et 1997 ; le nombre d'hôtels de 50 % et le nombre de chambres de 48 % pendant la même période.

Les structures d'hébergement et leur offre est extrêmement variée (hôtels, campings, gîtes, meublés, camping à la ferme, chambres d'hôtes,...). Elles représentent en incluant les résidences secondaires environ 30000 sites. Cette quantité importante a son effet sur le paysage étant donné que ces sites sont orientés vers l'accueil et proposent en principe des lieux de qualité. Cette présence fait partie intégrante du paysage dans le secteur sud-est où la concentration des activités d'accueil ainsi que de vente directe à la ferme est très forte.

Paradoxalement, le nombre de touristes augmente et leurs lieux d'accueil sont soignés mais l'une de leurs destinations, le patrimoine bâti, se dégrade globalement par manque de moyens.

En outre, les nombreux lieux d'hébergement aménagés pour bien recevoir, le tourisme et les loisirs génèrent des effets positifs grâce à un nombre considérable d'aménagements de découverte et d'agrément : aménagement des berges des cours d'eau, de belvédère, réhabilitation de l'espace public urbain, entretien des sentiers de randonnée,...

Le développement touristique est, comme bien souvent, orienté vers l'eau et ses effets sur les paysages des vallées sont réels, là où il y a concentration. Ceci est notamment le cas dans les vallées de la Dordogne et de la Vézère où les campings, les locations de canoës et kayaks, les attractions diverses (village du Bournat,...) marquent les bords de l'eau. La décision de limiter les campings à 200 emplacements est ici essentielle pour éviter des concentrations disproportionnées par rapport à l'échelle de la vallée.

L'installation de pêcheries avec buvette ou des petits plans d'eau transforment des vallons étroits et abandonnés par l'agriculture.

Les 27 739 résidences secondaires en 1990, soit environ 14 % du parc de logements (Gers : 9,5 % et Lot-et-Garonne : 5,5 %) jouent un rôle évident dans le maintien et la restauration du patrimoine local. Toutefois, elles ne sont que des éléments ponctuels qui sont déconnectés du maintien du paysage environnant. Dans ces cas, l'entretien du paysage risque de s'affaiblir.

Les résidences secondaires marquent les paysages là où elles sont nombreuses. Certains secteurs se distinguent ainsi en raison d'un taux de résidences secondaires élevé (supérieur à 30 % du total des logements) : la partie sud-est du département (au sud-est d'une ligne Terrasson, Saint-Alvère, Monpazier), le secteur entre Hautefort et Thenon et le secteur de Montagnier. Il s'agit notamment des paysages polycultureaux (du Périgord central et sarladais) et des causses.

2.4. Les routes

La densité du réseau routier permet une perception exhaustive du département. Par contre, il n'en est pas de même si l'on ne prend en compte que les routes les plus fréquentées (moyenne annuelle supérieure à 3 000 véhicules par jour). Ce réseau des routes fréquentées offre une vision incomplète des paysages du département :

- Certaines entités paysagères ne sont pas ou très peu concernées par une route fréquentée, par exemple les forêts et clairières de la Double et le Landais, les causses, les paysages sylvi-pastoraux et leurs vallées encaissées, les grands espaces des paysages céréaliers du ribéracois, les abords du bassin de Brive,
- La localisation des routes fréquentées dans le fond des vallées est majoritaire (environ 55 % du réseau). Il s'agit souvent des paysages les plus dynamiques (vallées de l'Isle, de la Dordogne, de la Vézère). Toutefois, la surface de l'ensemble des vallées ouvertes est faible par rapport à la totalité du département. Les routes fréquentées situées dans le fond de ces vallées offrent ainsi à découvrir des paysages particuliers mais non représentatifs pour le département dans son ensemble.

Cette vision incomplète du département depuis les routes principales est en plus partiellement dégradée :

- L'attraction d'une route fréquentée peut être considérable et ses impacts ont été néfastes pour les paysages traversés de certains tronçons : en effet, la succession d'éléments attirés par la route (habitations, zones commerciales, stations service, pépinière, friagerie, panneaux publicitaires, arrêt-bus, bâtiments en ruine, dépôt, friche,...) empêche ou perturbe la perception des paysages traversés. Il s'agit notamment de la RD 936 à l'ouest de Lalinde, la RN 89 et la RN 2089 à l'ouest de Périgueux, la RN 21 aux entrées de Bergerac et Périgueux, la RN 89 à l'est de Le Lardin.
- Il convient de souligner que le développement linéaire a créé un très grand nombre d'entrées aux qualités médiocres et décevantes là où il s'agit d'une ville ou d'un bourg avec une forte réputation grâce à son patrimoine : Sarlat, Domme, Bergerac, Le Bugue, Périgueux,... Dans cette banalisation des entrées, les exceptions comme une zone d'activités de qualité en bordure de la RN 89 à Boulazac ou la voie des stades à Périgueux, méritent d'être signalées.

Les routes sont un support très recherché pour l'installation de la publicité et des pré-enseignes : en 1995, ont été recensés 1 886 panneaux en infraction sur les axes de grande circulation ! La sensibilisation à ce problème permettra d'améliorer cette situation : en 1995, il y a 83 communes qui se sont engagées dans la préparation de la délimitation des zones de publicité réglementée.

L'amélioration du réseau routier pour favoriser l'écoulement du trafic a des effets positifs et négatifs sur le paysage :

- La rectification des virages a créé de nombreux délaissés qui peuvent susciter une image négative ; toutefois, certains d'entre eux ont été transformés en aire d'arrêt qui confèrent une fonction d'accueil appréciée.
- Les arbres d'alignement des routes importantes comme la RN89, la RD 936 ont progressivement disparu du paysage routier. Par contre, les entrées de certains bourgs sont marquées par des arbres d'alignement.
- L'élargissement de quelques tronçons créé des conditions irrégulières sur la longueur totale d'une route.
- L'utilisation de murets, de glissières en bois, de plantations, participe à la mise en valeur des entrées de villes (Bourdeilles, Castelnaud, Beynac,...).

**Récapitulation des principaux effets
des transformations par entités**

	Agriculture	Forêt	Urbanisation	Tourisme
1. Les vallées alluviales relativement ouvertes	Installation de pratiques intensives et monoculturales. Diminution des paysages bocagers, des haies, bosquets et ripisylves. La Dronne, en aval de Montagnier, fait partie de la zone remembrée la plus vaste du département. Abandon des terres agricoles sur les versants, aux abords des zones urbaines,...	Développement modeste de la populiculture par rapport aux dimensions des vallées. Enrichissement et boisement des versants.	Extension des bâtiments des principales exploitations agricoles. Développement de l'habitat résidentiel sur les versants, notamment en vallée de la Dordogne et de l'Isle.	Développement du tourisme sur les rives de la Dordogne (en amont de Lalinde) et de la Vézère. Fort taux de résidences secondaires dans les vallées de la Dordogne (en amont de Lalinde) et de la Vézère (en aval de Terrasson).
2. Grands espaces des paysages céréaliers	Progression du paysage agricole dominé par la céréaliculture intensive. Le Ribéracois appartient à la zone remembrée la plus vaste du département.	Enrichissement des secteurs les moins favorables, notamment dans le Ribéracois.	Fort taux d'abandon de l'habitat (canton d'Eymet). Les nouvelles installations d'exploitants agricoles sont les plus nombreuses dans le sud du département. Extension des bâtiments des principales exploitations. Principaux secteurs d'extension de l'habitat diffus : Eymet, Mareuil.	Fort taux de résidences secondaires dans le secteur de Montagnier.
3. Forêts et clairières de la Double et du Landais	Diminution notable des surfaces agricoles.	La domination forestière dans le paysage s'accroît. Le boisement des parcelles agricoles renforce le caractère isolé du paysage des clairières.	Principaux secteurs d'extension de l'habitat diffus : la Roche-Chalais, Saint-Aulaye et les coteaux proches des vallées (Dordogne et Isle).	
4. Paysages agro-viticoles du Bergeracois	Renforcement du paysage agro-viticole.	Faible progression des parcelles boisées.	La dispersion relativement dense des constructions agro-viticoles est « infiltrée » par l'habitat individuel.	
5. Les paysages pastoraux	Diminution notable des surfaces agricoles dans la partie sylvi-pastorale. Développement d'un paysage agricole dominé par l'élevage.	Progression importante du taux de boisement. La domination forestière dans le paysage s'accroît à l'ouest de la Dronne.	Développement important de nouveaux bâtiments agricoles dans les paysages pastoraux à l'est de la Dronne. Disparition très importante d'exploitations agricoles dans le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière Principaux secteurs d'extension de l'habitat diffus : Piégut-Pluviers, Nontron, la Coquille, Jumilhac-le-Grand, Payzac.	

**Recapitulation des principaux effets
des transformations par entités**

	Agriculture	Forêt	Urbanisation	Tourisme
6. Les abords du bassin de Brive	Diminution des surfaces agricoles.	Progression importante du taux de boisement. La domination forestière dans le paysage s'accroît.	Secteur principal d'extension de l'habitat diffus : les environs de la RN 89.	Fort taux de résidences secondaires dans le secteur d'Hautefort.
7. Les Causses	Diminution des surfaces agricoles. Fermeture progressive des clairières. La forêt « absorbe » les hameaux, les murets,...	Progression importante du taux de boisement au détriment des pelouses sèches calcicoles. La domination forestière dans le paysage s'accroît.	Principaux secteurs de l'extension d'habitat diffus : Savignac-les-Eglises, au sud de Terrasson.	Fort taux de résidences secondaires : au nord de Thenon, entre Vézère et Dordogne, au sud de Domme.
8. Paysages polycultureaux du Périgord Central	Diminution notable des surfaces agricoles de part et d'autre de la vallée de l'Isle. Optimisation des secteurs les plus favorables (agrandissement du parcellaire, suppression des haies,...). Abandon de petites vallées. Développement du « paysage fraisicole mobile » dans le secteur de Vergt.	Développement important de la populiculture dans les petites vallées.	Fort taux d'abandon de l'habitat (cantons de Champagnac-de-Belair, Mareuil, Vergt). Disparition très importante des exploitations agricoles dans le canton de Saint-Pierre-de-Chignac. Principaux secteurs d'extension d'habitat diffus : le grand Périgueux (dans un rayon d'environ 20 km autour de la ville).	Fort taux de résidences secondaires à l'ouest de Brantôme.
9. Paysages polycultureaux du Périgord Sarladais	Diminution notable des surfaces agricoles aux abords de la vallée de la Dordogne en aval de la Roque-Gageac. Optimisation des secteurs les plus favorables (agrandissement du parcellaire, suppression des haies,...). Abandon de petites vallées.	Développement important de la populiculture dans les petites vallées. Progression importante du taux de boisement au sud de la Dordogne. La domination forestière dans le paysage s'accroît.	Développement important de nouveaux bâtiments agricoles au nord-est de Sarlat. Disparition très importante d'exploitations agricoles dans les cantons de Saint-Cyprien, le Buisson de Cadouin. Principaux secteurs d'extension de l'habitat diffus : environs de Sarlat, Belvès, Le Buisson de Cadouin, Rouffignac, Montignac.	Fort taux de résidences secondaires dans la majorité de cette entité paysagère.

**Recapitulation des principaux effets
des transformations par entités**

	Habitat	Activités	Routes
1. Les vallées alluviales relativement ouvertes	Mutations des paysages par : <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de conurbations dans la vallée de l'Isle (de Savignac-les-Eglises à Mussidan) et la vallée de la Dordogne (de Creysse à Vélines) • Le développement d'agglomérations ramifiées (Terrasson, Montpon), • Les effets de polarités urbaines (Lalinde, Le Buisson, Le Bugue, Montignac, La Roche Chalais, Ribérac, Brantôme) 	Les zones d'activités sont majoritairement situées dans les vallées (62 % dans la vallée de l'Isle et 13 % dans la vallée de la Dordogne dans le secteur de Bergerac). L'agglomération de Périgueux contient 55 % des zones d'activité du département.	La perception depuis de nombreuses routes principales est perturbée par le développement linéaire : RD 939 (à l'ouest de Lalinde), RN 89 et RN 2089 (à l'ouest de Périgueux), RN 89 (à l'est de Le Lardin), la RD 703 (entre Saint-Cyprien et Vitrac), la RD 32 (à l'ouest de Bergerac). Les entrées de villes s'embrouillent et leurs identités s'estompent.
2. Grands espaces des paysages céréaliers	Effets de polarités urbaines : Eymet, Ribérac.	Absence de zones d'activités dans le Riberacois (excepté un projet à Mareuil). Quelques petites zones d'activités au sud (surfaces occupées inférieures à 5 ha).	
3. Forêts et clairières de la Double et du Landais	Aucun effet de polarité urbaine.	Absence de zones d'activités	
4. Paysages agro-viticoles du Bergeracois	Extension de la conurbation sur les coteaux au nord de Bergerac.	Absence de zones d'activités	Les possibilités de perception des paysages viticoles se réduisent à partir de la RN 21 et la RD 933.
5. Les paysages pastoraux	Effets de polarité urbaine : Nontron, Thiviers.	Plusieurs zones d'activités en bordure de la RN 21. Six petites zones d'activités dispersées dans cette entité paysagère.	Le paysage de la RN 21 est perturbé par le développement linéaire entre Thiviers et la Coquille.
6. Les abords du bassin de Brive	Aucun effet de polarité urbaine.	Présence d'une seule petite zone d'activités à Hautefort.	
7. Les Causses	Aucun effet de polarité urbaine.	Deux zones d'activités en bordure de la RN 21 et une zone d'activités à Nadaillac.	
8. Paysages polycultureaux du Périgord Central	Paysages en mutation par l'extension de la conurbation de Périgueux sur les coteaux de part et d'autre de la vallée de l'Isle.	La déviation de Périgueux attire les activités, contrairement au reste de cette vaste entité où n'existent que trois zones d'activités dont deux inoccupées.	Les tronçons de la RN 21 du côté de Périgueux et de Bergerac offrent un paysage routier perturbé par le développement linéaire.
9. Paysages polycultureaux du Périgord Sarladais	Le développement d'une agglomération ramifiée à Sarlat.	Les zones d'activités sont peu nombreuses : la plus importante se trouve à Sarlat (19 ha occupés) et deux petites à Biras et Villefranche du Périgord.	

PHASE III : PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET ENJEUX

I - Les perspectives d'évolution	51
1.1 - Les tendances	51
1.2 - Scénarios d'évolution	53
1.2.1 - Une évolution tendancielle	53
1.2.2 - Une évolution volontariste	55
2 - Les enjeux et orientations	57
1 - Le paysage rural en dehors des vallées	59
2 - Les vallées	67
3 - Le paysage péri-urbain	71
4 - Le patrimoine	74
5 - Les routes	75
6 - Les activités	77

1. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

1.1. Les tendances

Quatre grandes tendances caractérisent les évolutions des paysages du département. Les dix entités paysagères sont toutes concernées mais chacune de façon différente.

— *La complexification des paysages des vallées alluviales relativement ouvertes*

Les vallées sont, depuis des milliers d'années, les secteurs les plus dynamiques en matière de présence et d'intervention de l'homme. La tendance actuelle s'inscrit dans cette logique tout en se distinguant par son ampleur. En effet, les sollicitations se multiplient et leur échelle augmente :

- Le paysage polyculturel des fonds de vallée se transforme en patchwork plus complexe : grands espaces maïsicoles (après suppression du petit parcellaire), vergers, peupleraies, friches, prairies bocagères,
- Le développement de l'urbanisation (habitat, activités) se poursuit de façon préférentielle dans les vallées et continue ainsi à réduire les secteurs à dominante rurale, notamment dans les vallées de l'Isle et de la Dordogne.
- La densification des équipements touristiques qui recherchent la proximité de l'eau, notamment aux abords de la Dordogne et de la Vézère.

Un nouveau paysage s'installe progressivement dans les fonds de vallée sur la base de différents critères (foncier, fonctionnel, opportunité,...) qui ne tiennent pas forcément compte des qualités des lieux : paysage classé ou inscrit, coupure d'urbanisation, milieu naturel d'intérêt,...

— *Le développement de l'urbanisation dispersée autour des agglomérations*

Environ un tiers du département est en prise avec l'urbanisation à travers les conurbations et les secteurs de l'habitat récent en diffus des dernières décennies. Les périmètres de ce développement péri-urbain semblent se stabiliser grâce aux documents d'urbanisme, grâce à l'attrait des secteurs proches des villes majeures et à la faible progression démographique. Il ne s'agit pas de l'évolution principale des paysages du département, par contre, c'est la mutation la plus spectaculaire : le mitage de l'espace rural. Elle se caractérise par des habitations aux volumes et matériaux relativement standardisés dont l'une des conséquences est l'effacement des différences architecturales traditionnelles entre les entités paysagères.

Les paysages concernés par ce développement de l'urbanisation dispersée sont loin d'être stables. Les caractéristiques spatiales futures du cadre de vie des habitants sont souvent à déterminer. Les versants en bordure des vallées (l'Isle à l'ouest de Savignac-les-Eglises, la Dordogne à l'ouest de Bergerac,...) sont particulièrement sollicités, mais également les coteaux du Périgord central (autour de Périgueux) et du Périgord sarladais.

Ce développement se densifie dans les parties plates des vallées où il participe au renforcement des agglomérations en enfilade ou en conurbations, notamment dans la vallée de la Dordogne entre Montcaret et Creysse et dans la vallée de l'Isle entre Mussidan et Sarliac-sur-l'Isle.

— ***L'effacement des différences entre les entités paysagères par le développement forestier et l'enfrichement.***

L'évolution de la superficie boisée montre un quasi doublement en 130 ans. La progression des surfaces forestières est le fait de boisements spontanés de pins maritimes et de chênes, et de plantations de résineux et, à un degré moindre, de feuillus de qualité. A l'échelle du département, les plantations artificielles représentent une part modeste de la surface boisée : depuis 1970 environ, 25 000 ha ont été reboisés par les acteurs du développement forestier, soit 7 % de la surface forestière actuelle.

Cette progression de la forêt est l'évolution la plus importante des paysages du département. Toutefois, elle n'est pas ressentie en tant que telle en raison de l'extrême lenteur du développement forestier et en raison de sa dispersion.

Cette tendance se poursuivra dans le contexte agricole actuel qui cherche en priorité l'exploitation des terres les plus favorables. Elle représente un risque réel pour la majorité des paysages du département, à l'exception des entités où l'agriculture est particulièrement dynamique : la fermeture visuelle des espaces agricoles ouverts, suite au développement forestier, peut estomper les différences entre les entités paysagères.

Des éléments déterminants comme le relief ou la couverture arborescente dominante subsisteront et permettront toujours de distinguer les paysages (par exemple la Double ou le Causse). Par contre, la fermeture des espaces aura un effet homogénéisateur sur les entités paysagères dans leur ensemble. Elle risque de masquer l'un des éléments identitaires majeurs : le bourg, le hameau, la ferme qui ont toujours eu une relation directe avec les espaces agricoles ouverts aux alentours.

— ***Le renforcement des paysages agraires monocultureaux***

Les secteurs agricoles les plus dynamiques connaîtront dans la logique actuelle un renforcement de leurs paysages monocultureaux. Cette perspective se traduira dans les paysages concernés de différentes manières :

- Les grands espaces des paysages céréaliers du ribéracois et de l'issigeacois se développeront au détriment des haies et bosquets. L'agrandissement des exploitations agricoles peut mener à l'abandon de certains bâtiments d'exploitation. Ces derniers seront repris probablement en tant que résidences secondaires,
- Les paysages viticoles du bergeracois semblent stables et la qualité du vignoble est le meilleur frein par rapport à la péri-urbanisation. L'habitat dispersé s'introduit néanmoins et peut faire basculer certains paysages viticoles en vignes d'une banlieue rurale. Le devenir de l'arboriculture dans la vallée est par contre plus fragile,

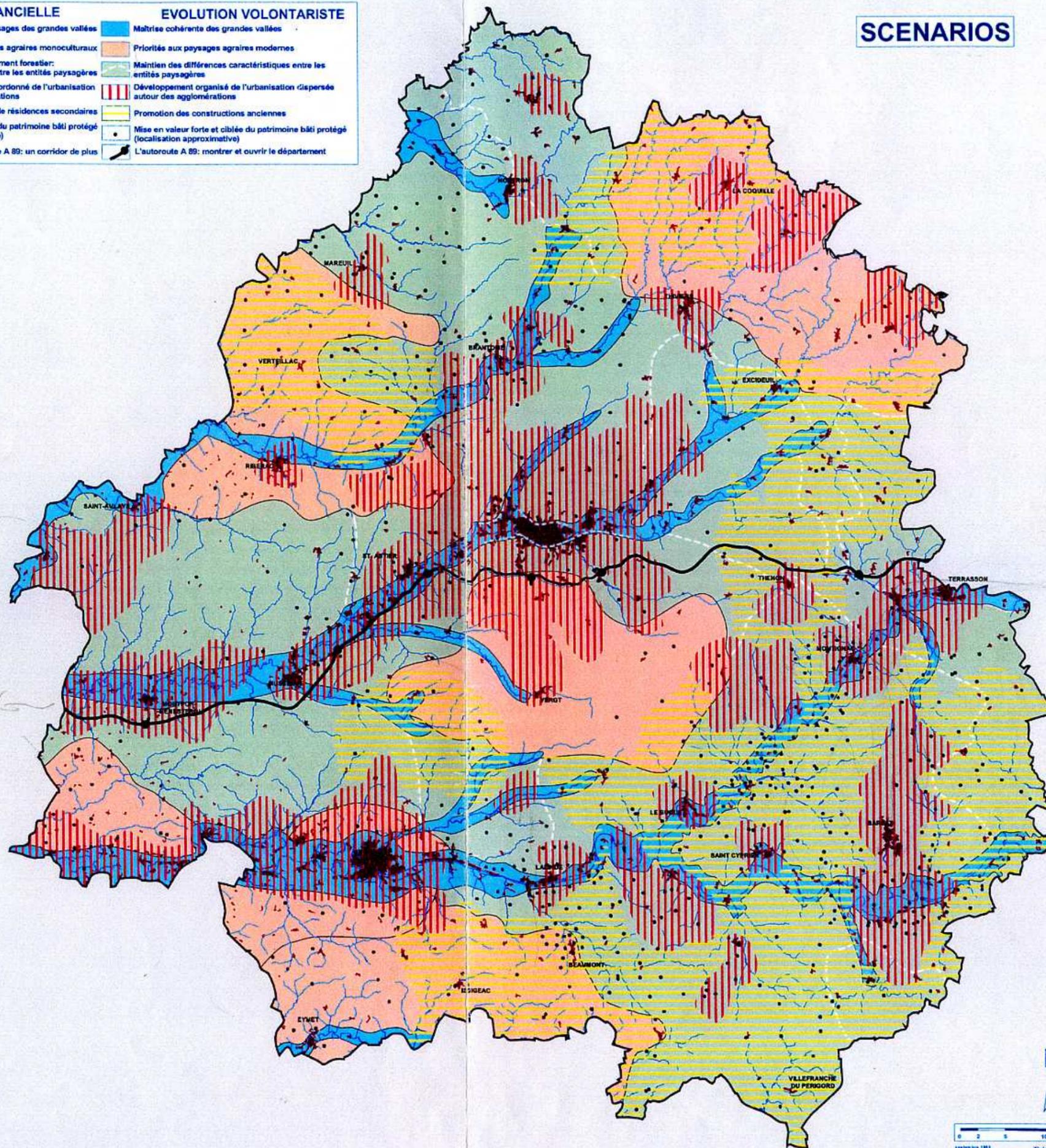
EVOLUTION TENDANCIELLE

- Complexification des paysages des grandes vallées
- Renforcement des paysages agraires monocultureaux
- Déprise agricole et développement forestier: effacement des différences entre les entités paysagères
- Développement plus ou moins ordonné de l'urbanisation dispersée autour des agglomérations
- Augmentation du nombre de résidences secondaires
- Mise en valeur ponctuelle du patrimoine bâti protégé (localisation approximative)
- L'autoroute A 89: un corridor de plus

EVOLUTION VOLONTARISTE

- Maîtrise cohérente des grandes vallées
- Priorités aux paysages agraires modernes
- Maintien des différences caractéristiques entre les entités paysagères
- Développement organisé de l'urbanisation dispersée autour des agglomérations
- Promotion des constructions anciennes
- Mise en valeur forte et ciblée du patrimoine bâti protégé (localisation approximative)
- L'autoroute A 89: montrer et ouvrir le département

SCENARIOS



- Les paysages pastoraux du nord-est sont assez stables grâce à l'élevage ; l'arboriculture dans sa partie est y apporte une dynamique supplémentaire,
- Le secteur de Vergt maintient la fraisculture, très sensible à la concurrence internationale, avec son paysage instable (déboisements, tunnels en plastique, friches,...).

1.2. Scénarios d'évolution

— Introduction

Les évolutions des paysages dépendent en Dordogne principalement de quatre facteurs : l'agriculture, le développement urbain, le tourisme et la forêt.

C'est notamment l'agriculture qui rend l'établissement de scénarios difficiles en raison du manque de données récentes et de l'absence d'orientations claires du fait de la redéfinition des nouvelles politiques agricoles. Le développement de la forêt est intimement lié à l'agriculture, puisqu'elle comble souvent le vide là où l'agriculteur abandonne ses terres. Ce lien étroit fait que les extensions de la forêt ne sont pas aisées à localiser car elles dépendent de la stabilité agricole. Par contre, le devenir de la forêt existante semble frappé par un grand immobilisme, ce qui est une régression dans les yeux des sylviculteurs.

Le développement urbain est cerné autour des villes principales, où se concentrent zones résidentielles et zones d'activités. Les principaux secteurs d'extension de l'habitat figurent sur la carte « scénarios ». Il s'agit des communes où l'évolution des résidences principales entre 1975 et 1990 a été supérieure à 40 %. L'évolution des paysages dépend ici des modes d'aménagement du territoire choisis.

Deux incertitudes subsistent pour le développement des constructions en dehors des secteurs d'extension importante d'habitat en diffus :

- L'incidence de la future autoroute A89 (habitat, zones d'activités,...),
- L'évolution de la construction résidentielle neuve dans l'espace rural éloigné des zones d'attraction des villes.

Le tourisme est reflété dans une grande partie du département par les résidences secondaires. Elles peuvent ralentir les évolutions des paysages concernés là où elles sont fortement présentes.

Deux scénarios d'évolution sont esquissés ci-après, l'un « tendanciel », l'autre « volontariste ». La réalité future dans les paysages du département sera un mélange compliqué des deux hypothèses puisque rien n'est jamais tout noir ou tout blanc. L'intérêt de cette approche est qu'elle participe à la définition des enjeux.

1.2.1. Une évolution tendancielle

Ce scénario s'inscrit dans les tendances en cours, décrites ci-avant, qui permettent de distinguer trois types de secteurs dans le département (cf. la carte Scénarios) :

— *Les vallées alluviales ouvertes*

L'échelle des composantes paysagères ainsi que leur diversité augmente (maïsculture, zones résidentielles, équipements sportifs, gravières, peupleraies, zones d'activités,...). Elles créent des paysages plus complexes qui ne respectent pas forcément les qualités présentes : la continuité des espaces ouverts, le rythme du parcellaire, les franges urbaines d'intérêt, la visibilité du patrimoine,...

Il s'agit d'une évolution relativement rapide et de pressions multiples qui ne peuvent éviter des zones de conflit, par exemple : la suppression des prairies bocagères par la maïsculture (vallées de la Dronne, de l'Isle,...), l'abondance d'équipements touristiques et leur cortège de publicité, en bordure des cours d'eau majeurs (Dordogne, Vézère,...), l'urbanisation le long des axes de circulation.

— *Les paysages agricoles dominés par les bois et forêts*

La majorité des paysages du département est composée par des clairières agricoles, de taille très variables, qui sont délimitées par des bois, bosquets, forêts,... La domination forestière se renforce au fur et à mesure que l'agriculture cède du terrain.

Cette évolution qui est assez lente (son effet est plutôt mesuré en décennies), peut s'accélérer là où l'agriculture est particulièrement fragilisée. Elle risque d'estomper les différences entre les entités paysagères (par le boisement des coteaux, des vallons étroits,...) et d'effacer des milieux naturels d'intérêt (coteaux calcaires, prairies humides,...).

— *Les paysages agraires monocultureaux*

Les paysages agraires les plus stables se caractérisent par leur spécialisation : les paysages céréaliers, agro-viticoles, pastoraux, fraisicoles. Les bâtiments des exploitations augmenteront en nombre et en volume.

oOo

Dans ces trois types de secteurs (vallées ouvertes, paysages agricoles dominés par la forêt, paysages agraires monocultureaux) interviendront plusieurs évolutions :

Le développement de l'urbanisation dispersée autour des agglomérations concerne principalement deux de ces trois secteurs : les vallées et, surtout, les coteaux aux paysages agricoles dominés par les bois et forêts (notamment dans les paysages polycultureaux du Périgord Central et du Périgord Sarladais). Il s'agit d'une urbanisation plus ou moins ordonnée en fonction :

- De la présence ou absence des documents d'urbanisme (POS, carte communale),
- De l'importance des zones NB dans les POS en nombre et en superficie
- Du niveau de cohérence de ces zones NB par rapport aux caractéristiques paysagères.

Ce nouveau paysage péri-urbain se met en place sur environ le quart du département, de façon très variable selon la qualité de la maîtrise de son organisation.

Les résidences secondaires poursuivront dans cette hypothèse leur augmentation, notamment par la reprise des constructions rurales abandonnées. Le taux supérieur à 30 % des résidences principales se développera et posera la question de l'animation des communes et de l'abandon partiel des terres autour des résidences secondaires.

Le patrimoine bâti continue d'être un des principaux moteurs du tourisme tout en étant le « parent pauvre » du département par manque de moyens. Cette contradiction est défavorable pour l'image du département.

L'**autoroute A89** représente la seule modification importante par rapport aux autres tendances. L'application de celles-ci à l'autoroute se traduirait par un corridor de plus dans le paysage : zones d'activités aux abords des échangeurs, zones d'habitat diffus aux alentours des échangeurs, activités et équipements isolés ça et là le long du tracé. Toutefois, la politique du 1 % paysage et développement s'applique à l'A 89 et son livre Blanc qui en marque la première étape, permettent d'espérer une approche plus volontariste. Cette dernière se situe donc plutôt dans le scénario suivant.

1.2.2. Une évolution volontariste

Le découpage global du département dans le scénario précédent (les vallées alluviales ouvertes, les paysages agricoles dominés par les bois et forêts, les paysages agraires monoculturaux) peut être abordé de manière très différente à l'aide de critères plus volontaristes en matière de qualité et d'identité. Les conséquences pour les paysages seront notables.

La maîtrise cohérente des vallées implique une approche de chaque grande vallée dans son ensemble et une reconnaissance de ses caractéristiques paysagères. La répartition des vocations (agricole, patrimoniale, touristique, urbaine, mixte) adaptées à ces caractéristiques et la définition d'objectifs de qualité pour les principales composantes paysagères par séquence permettra de réduire les pressions et d'évoluer dans un cadre durable.

Le développement organisé de l'urbanisation dispersée autour des agglomérations est souhaitable et possible. En effet, les paysages péri-urbains sont parmi les plus dynamiques. Leurs mutations sont relativement encadrées là où des documents d'urbanisme existent, ailleurs, en absence de projet clair, elles peuvent être imprévisibles.

L'objectif recherché est de transformer les paysages péri-urbains en lieux de vie de qualité grâce à une répartition claire entre les parties constructibles et les zones inconstructibles.

Le maintien des différences caractéristiques entre les entités paysagères est directement lié au maintien du gérant principal, l'agriculteur, qui assure les espaces ouverts. Le soutien de l'agriculture sera ici nécessaire. Celui-ci va de pair avec la maîtrise du développement forestier. Une sylviculture forte peut renforcer l'agriculture.

La priorité aux paysages agraires modernes dans les paysages monocultureux ne signifie pas la carte blanche pour l'exploitation agricole mais la recherche d'une adéquation entre les pratiques agricoles et les éléments paysagers structurants.

La promotion des constructions anciennes est souhaitable sur l'ensemble du département et notamment dans les secteurs où le développement des résidences secondaires est importante. Cette promotion favorisera le maintien de l'activité agricole et l'usage des constructions en logement principal pour les non-agriculteurs avant de faciliter la transformation en résidences secondaires.

La mise en valeur forte et ciblée du patrimoine bâti est indispensable dans un département orienté vers le tourisme patrimonial. Le choix des éléments à mettre en valeur concerne essentiellement les nombreux monuments classés ou inscrits. La priorité ne se trouve pas forcément dans les zones les plus fréquentées. Il semble au contraire possible de renforcer l'attractivité d'autres secteurs ;

L'A 89 : montrer et ouvrir les paysages du département est essentiel par rapport à cette nouvelle infrastructure. Là où plusieurs grands axes du département ont échoué, il est capital que l'on saisisse cette dernière occasion pour montrer quelques paysages du département et que cette vitrine invite à en aller voir d'autres.

PHASE III : PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET ENJEUX

I - Les perspectives d'évolution	51
1.1 - Les tendances	51
1.2 - Scénarios d'évolution	53
1.2.1 - Une évolution tendancielle	53
1.2.2 - Une évolution volontariste	55
2 - Les enjeux et orientations	57
1 - Le paysage rural en dehors des vallées	59
2 - Les vallées	67
3 - Le paysage péri-urbain	71
4 - Le patrimoine	74
5 - Les routes	75
6 - Les activités	77

1. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

1.1. Les tendances

Quatre grandes tendances caractérisent les évolutions des paysages du département. Les dix entités paysagères sont toutes concernées mais chacune de façon différente.

— *La complexification des paysages des vallées alluviales relativement ouvertes*

Les vallées sont, depuis des milliers d'années, les secteurs les plus dynamiques en matière de présence et d'intervention de l'homme. La tendance actuelle s'inscrit dans cette logique tout en se distinguant par son ampleur. En effet, les sollicitations se multiplient et leur échelle augmente :

- Le paysage polyculturel des fonds de vallée se transforme en patchwork plus complexe : grands espaces maïsicoles (après suppression du petit parcellaire), vergers, peupleraies, friches, prairies bocagères,
- Le développement de l'urbanisation (habitat, activités) se poursuit de façon préférentielle dans les vallées et continue ainsi à réduire les secteurs à dominante rurale, notamment dans les vallées de l'Isle et de la Dordogne.
- La densification des équipements touristiques qui recherchent la proximité de l'eau, notamment aux abords de la Dordogne et de la Vézère.

Un nouveau paysage s'installe progressivement dans les fonds de vallée sur la base de différents critères (foncier, fonctionnel, opportunité,...) qui ne tiennent pas forcément compte des qualités des lieux : paysage classé ou inscrit, coupure d'urbanisation, milieu naturel d'intérêt,...

— *Le développement de l'urbanisation dispersée autour des agglomérations*

Environ un tiers du département est en prise avec l'urbanisation à travers les conurbations et les secteurs de l'habitat récent en diffus des dernières décennies. Les périmètres de ce développement péri-urbain semblent se stabiliser grâce aux documents d'urbanisme, grâce à l'attrait des secteurs proches des villes majeures et à la faible progression démographique. Il ne s'agit pas de l'évolution principale des paysages du département, par contre, c'est la mutation la plus spectaculaire : le mitage de l'espace rural. Elle se caractérise par des habitations aux volumes et matériaux relativement standardisés dont l'une des conséquences est l'effacement des différences architecturales traditionnelles entre les entités paysagères.

Les paysages concernés par ce développement de l'urbanisation dispersée sont loin d'être stables. Les caractéristiques spatiales futures du cadre de vie des habitants sont souvent à déterminer. Les versants en bordure des vallées (l'Isle à l'ouest de Savignac-les-Eglises, la Dordogne à l'ouest de Bergerac,...) sont particulièrement sollicités, mais également les coteaux du Périgord central (autour de Périgueux) et du Périgord sarladais.

Ce développement se densifie dans les parties plates des vallées où il participe au renforcement des agglomérations en enfilade ou en conurbations, notamment dans la vallée de la Dordogne entre Montcaret et Creysse et dans la vallée de l'Isle entre Mussidan et Sarliac-sur-l'Isle.

— ***L'effacement des différences entre les entités paysagères par le développement forestier et l'enfrichement.***

L'évolution de la superficie boisée montre un quasi doublement en 130 ans. La progression des surfaces forestières est le fait de boisements spontanés de pins maritimes et de chênes, et de plantations de résineux et, à un degré moindre, de feuillus de qualité. A l'échelle du département, les plantations artificielles représentent une part modeste de la surface boisée : depuis 1970 environ, 25 000 ha ont été reboisés par les acteurs du développement forestier, soit 7 % de la surface forestière actuelle.

Cette progression de la forêt est l'évolution la plus importante des paysages du département. Toutefois, elle n'est pas ressentie en tant que telle en raison de l'extrême lenteur du développement forestier et en raison de sa dispersion.

Cette tendance se poursuivra dans le contexte agricole actuel qui cherche en priorité l'exploitation des terres les plus favorables. Elle représente un risque réel pour la majorité des paysages du département, à l'exception des entités où l'agriculture est particulièrement dynamique : la fermeture visuelle des espaces agricoles ouverts, suite au développement forestier, peut estomper les différences entre les entités paysagères.

Des éléments déterminants comme le relief ou la couverture arborescente dominante subsisteront et permettront toujours de distinguer les paysages (par exemple la Double ou le Causse). Par contre, la fermeture des espaces aura un effet homogénéisateur sur les entités paysagères dans leur ensemble. Elle risque de masquer l'un des éléments identitaires majeurs : le bourg, le hameau, la ferme qui ont toujours eu une relation directe avec les espaces agricoles ouverts aux alentours.

— ***Le renforcement des paysages agraires monoculturaux***

Les secteurs agricoles les plus dynamiques connaîtront dans la logique actuelle un renforcement de leurs paysages monoculturaux. Cette perspective se traduira dans les paysages concernés de différentes manières :

- Les grands espaces des paysages céréaliers du ribéracois et de l'issigeacois se développeront au détriment des haies et bosquets. L'agrandissement des exploitations agricoles peut mener à l'abandon de certains bâtiments d'exploitation. Ces derniers seront repris probablement en tant que résidences secondaires,
- Les paysages viticoles du bergeracois semblent stables et la qualité du vignoble est le meilleur frein par rapport à la péri-urbanisation. L'habitat dispersé s'introduit néanmoins et peut faire basculer certains paysages viticoles en vignes d'une banlieue rurale. Le devenir de l'arboriculture dans la vallée est par contre plus fragile,

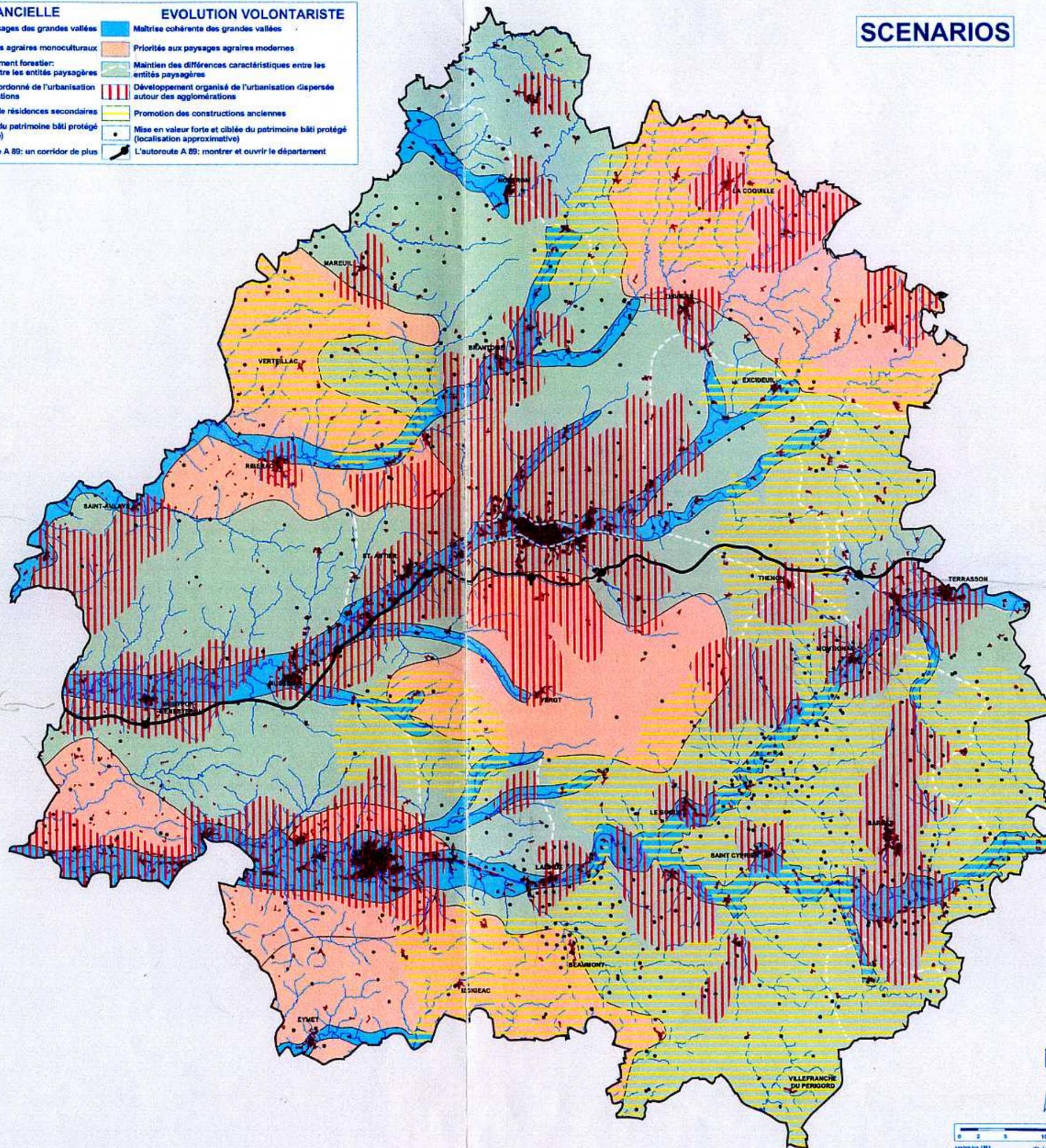
EVOLUTION TENDANCIELLE

- Complexification des paysages des grandes vallées
- Renforcement des paysages agraires monocultureaux
- Déprise agricole et développement forestier: effacement des différences entre les entités paysagères
- Développement plus ou moins ordonné de l'urbanisation dispersée autour des agglomérations
- Augmentation du nombre de résidences secondaires
- Mise en valeur ponctuelle du patrimoine bâti protégé (localisation approximative)
- L'autoroute A 89: un corridor de plus

EVOLUTION VOLONTARISTE

- Maîtrise cohérente des grandes vallées
- Priorités aux paysages agraires modernes
- Maintien des différences caractéristiques entre les entités paysagères
- Développement organisé de l'urbanisation dispersée autour des agglomérations
- Promotion des constructions anciennes
- Mise en valeur forte et ciblée du patrimoine bâti protégé (localisation approximative)
- L'autoroute A 89: montrer et ouvrir le département

SCENARIOS



- Les paysages pastoraux du nord-est sont assez stables grâce à l'élevage ; l'arboriculture dans sa partie est y apporte une dynamique supplémentaire,
- Le secteur de Vergt maintient la fraisculture, très sensible à la concurrence internationale, avec son paysage instable (déboisements, tunnels en plastique, friches,...).

1.2. Scénarios d'évolution

— Introduction

Les évolutions des paysages dépendent en Dordogne principalement de quatre facteurs : l'agriculture, le développement urbain, le tourisme et la forêt.

C'est notamment l'agriculture qui rend l'établissement de scénarios difficiles en raison du manque de données récentes et de l'absence d'orientations claires du fait de la redéfinition des nouvelles politiques agricoles. Le développement de la forêt est intimement lié à l'agriculture, puisqu'elle comble souvent le vide là où l'agriculteur abandonne ses terres. Ce lien étroit fait que les extensions de la forêt ne sont pas aisées à localiser car elles dépendent de la stabilité agricole. Par contre, le devenir de la forêt existante semble frappé par un grand immobilisme, ce qui est une régression dans les yeux des sylviculteurs.

Le développement urbain est cerné autour des villes principales, où se concentrent zones résidentielles et zones d'activités. Les principaux secteurs d'extension de l'habitat figurent sur la carte « scénarios ». Il s'agit des communes où l'évolution des résidences principales entre 1975 et 1990 a été supérieure à 40 %. L'évolution des paysages dépend ici des modes d'aménagement du territoire choisis.

Deux incertitudes subsistent pour le développement des constructions en dehors des secteurs d'extension importante d'habitat en diffus :

- L'incidence de la future autoroute A89 (habitat, zones d'activités,...),
- L'évolution de la construction résidentielle neuve dans l'espace rural éloigné des zones d'attraction des villes.

Le tourisme est reflété dans une grande partie du département par les résidences secondaires. Elles peuvent ralentir les évolutions des paysages concernés là où elles sont fortement présentes.

Deux scénarios d'évolution sont esquissés ci-après, l'un « tendanciel », l'autre « volontariste ». La réalité future dans les paysages du département sera un mélange compliqué des deux hypothèses puisque rien n'est jamais tout noir ou tout blanc. L'intérêt de cette approche est qu'elle participe à la définition des enjeux.

1.2.1. Une évolution tendancielle

Ce scénario s'inscrit dans les tendances en cours, décrites ci-avant, qui permettent de distinguer trois types de secteurs dans le département (cf. la carte Scénarios) :

— *Les vallées alluviales ouvertes*

L'échelle des composantes paysagères ainsi que leur diversité augmente (maïsculture, zones résidentielles, équipements sportifs, gravières, peupleraies, zones d'activités,...). Elles créent des paysages plus complexes qui ne respectent pas forcément les qualités présentes : la continuité des espaces ouverts, le rythme du parcellaire, les franges urbaines d'intérêt, la visibilité du patrimoine,...

Il s'agit d'une évolution relativement rapide et de pressions multiples qui ne peuvent éviter des zones de conflit, par exemple : la suppression des prairies bocagères par la maïsculture (vallées de la Dronne, de l'Isle,...), l'abondance d'équipements touristiques et leur cortège de publicité, en bordure des cours d'eau majeurs (Dordogne, Vézère,...), l'urbanisation le long des axes de circulation.

— *Les paysages agricoles dominés par les bois et forêts*

La majorité des paysages du département est composée par des clairières agricoles, de taille très variables, qui sont délimitées par des bois, bosquets, forêts,... La domination forestière se renforce au fur et à mesure que l'agriculture cède du terrain.

Cette évolution qui est assez lente (son effet est plutôt mesuré en décennies), peut s'accélérer là où l'agriculture est particulièrement fragilisée. Elle risque d'estomper les différences entre les entités paysagères (par le boisement des coteaux, des vallons étroits,...) et d'effacer des milieux naturels d'intérêt (coteaux calcaires, prairies humides,...).

— *Les paysages agraires monoculturaux*

Les paysages agraires les plus stables se caractérisent par leur spécialisation : les paysages céréaliers, agro-viticoles, pastoraux, fraisicoles. Les bâtiments des exploitations augmenteront en nombre et en volume.

oOo

Dans ces trois types de secteurs (vallées ouvertes, paysages agricoles dominés par la forêt, paysages agraires monoculturaux) interviendront plusieurs évolutions :

Le développement de l'urbanisation dispersée autour des agglomérations concerne principalement deux de ces trois secteurs : les vallées et, surtout, les coteaux aux paysages agricoles dominés par les bois et forêts (notamment dans les paysages polyculturaux du Périgord Central et du Périgord Sarladais). Il s'agit d'une urbanisation plus ou moins ordonnée en fonction :

- De la présence ou absence des documents d'urbanisme (POS, carte communale),
- De l'importance des zones NB dans les POS en nombre et en superficie
- Du niveau de cohérence de ces zones NB par rapport aux caractéristiques paysagères.

Ce nouveau paysage péri-urbain se met en place sur environ le quart du département, de façon très variable selon la qualité de la maîtrise de son organisation.

Les résidences secondaires poursuivront dans cette hypothèse leur augmentation, notamment par la reprise des constructions rurales abandonnées. Le taux supérieur à 30 % des résidences principales se développera et posera la question de l'animation des communes et de l'abandon partiel des terres autour des résidences secondaires.

Le patrimoine bâti continue d'être un des principaux moteurs du tourisme tout en étant le « parent pauvre » du département par manque de moyens. Cette contradiction est défavorable pour l'image du département.

L'**autoroute A89** représente la seule modification importante par rapport aux autres tendances. L'application de celles-ci à l'autoroute se traduirait par un corridor de plus dans le paysage : zones d'activités aux abords des échangeurs, zones d'habitat diffus aux alentours des échangeurs, activités et équipements isolés ça et là le long du tracé. Toutefois, la politique du 1 % paysage et développement s'applique à l'A 89 et son livre Blanc qui en marque la première étape, permettent d'espérer une approche plus volontariste. Cette dernière se situe donc plutôt dans le scénario suivant.

1.2.2. Une évolution volontariste

Le découpage global du département dans le scénario précédent (les vallées alluviales ouvertes, les paysages agricoles dominés par les bois et forêts, les paysages agraires monoculturaux) peut être abordé de manière très différente à l'aide de critères plus volontaristes en matière de qualité et d'identité. Les conséquences pour les paysages seront notables.

La maîtrise cohérente des vallées implique une approche de chaque grande vallée dans son ensemble et une reconnaissance de ses caractéristiques paysagères. La répartition des vocations (agricole, patrimoniale, touristique, urbaine, mixte) adaptées à ces caractéristiques et la définition d'objectifs de qualité pour les principales composantes paysagères par séquence permettra de réduire les pressions et d'évoluer dans un cadre durable.

Le développement organisé de l'urbanisation dispersée autour des agglomérations est souhaitable et possible. En effet, les paysages péri-urbains sont parmi les plus dynamiques. Leurs mutations sont relativement encadrées là où des documents d'urbanisme existent, ailleurs, en absence de projet clair, elles peuvent être imprévisibles.

L'objectif recherché est de transformer les paysages péri-urbains en lieux de vie de qualité grâce à une répartition claire entre les parties constructibles et les zones inconstructibles.

Le maintien des différences caractéristiques entre les entités paysagères est directement lié au maintien du gérant principal, l'agriculteur, qui assure les espaces ouverts. Le soutien de l'agriculture sera ici nécessaire. Celui-ci va de pair avec la maîtrise du développement forestier. Une sylviculture forte peut renforcer l'agriculture.

La priorité aux paysages agraires modernes dans les paysages monocultureux ne signifie pas la carte blanche pour l'exploitation agricole mais la recherche d'une adéquation entre les pratiques agricoles et les éléments paysagers structurants.

La promotion des constructions anciennes est souhaitable sur l'ensemble du département et notamment dans les secteurs où le développement des résidences secondaires est importante. Cette promotion favorisera le maintien de l'activité agricole et l'usage des constructions en logement principal pour les non-agriculteurs avant de faciliter la transformation en résidences secondaires.

La mise en valeur forte et ciblée du patrimoine bâti est indispensable dans un département orienté vers le tourisme patrimonial. Le choix des éléments à mettre en valeur concerne essentiellement les nombreux monuments classés ou inscrits. La priorité ne se trouve pas forcément dans les zones les plus fréquentées. Il semble au contraire possible de renforcer l'attractivité d'autres secteurs ;

L'A 89 : montrer et ouvrir les paysages du département est essentiel par rapport à cette nouvelle infrastructure. Là où plusieurs grands axes du département ont échoué, il est capital que l'on saisisse cette dernière occasion pour montrer quelques paysages du département et que cette vitrine invite à en aller voir d'autres.

2. LES ENJEUX ET ORIENTATIONS

Introduction

La Dordogne fait partie des départements à faible densité démographique. Ses 386 500 habitants des 557 communes en 1990 peuvent être comparés avec les 624 000 habitants dans les 27 communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans la même année.

Les habitants de la Dordogne bénéficient d'un cadre de vie remarquable grâce à une forte diversité paysagère. D'ailleurs, ils ne sont pas les seuls à en profiter. Ils sont même minoritaires par rapport aux 1,9 millions de touristes annuels (en 1997 : source : CDT) qui (re)viennent pour la qualité des paysages, du patrimoine, de la gastronomie. La réputation du département à l'étranger est considérable. « La région du Périgord nord-est, après le littoral, la destination de villégiature la plus évidente du tourisme régional » (CESR. 1999).

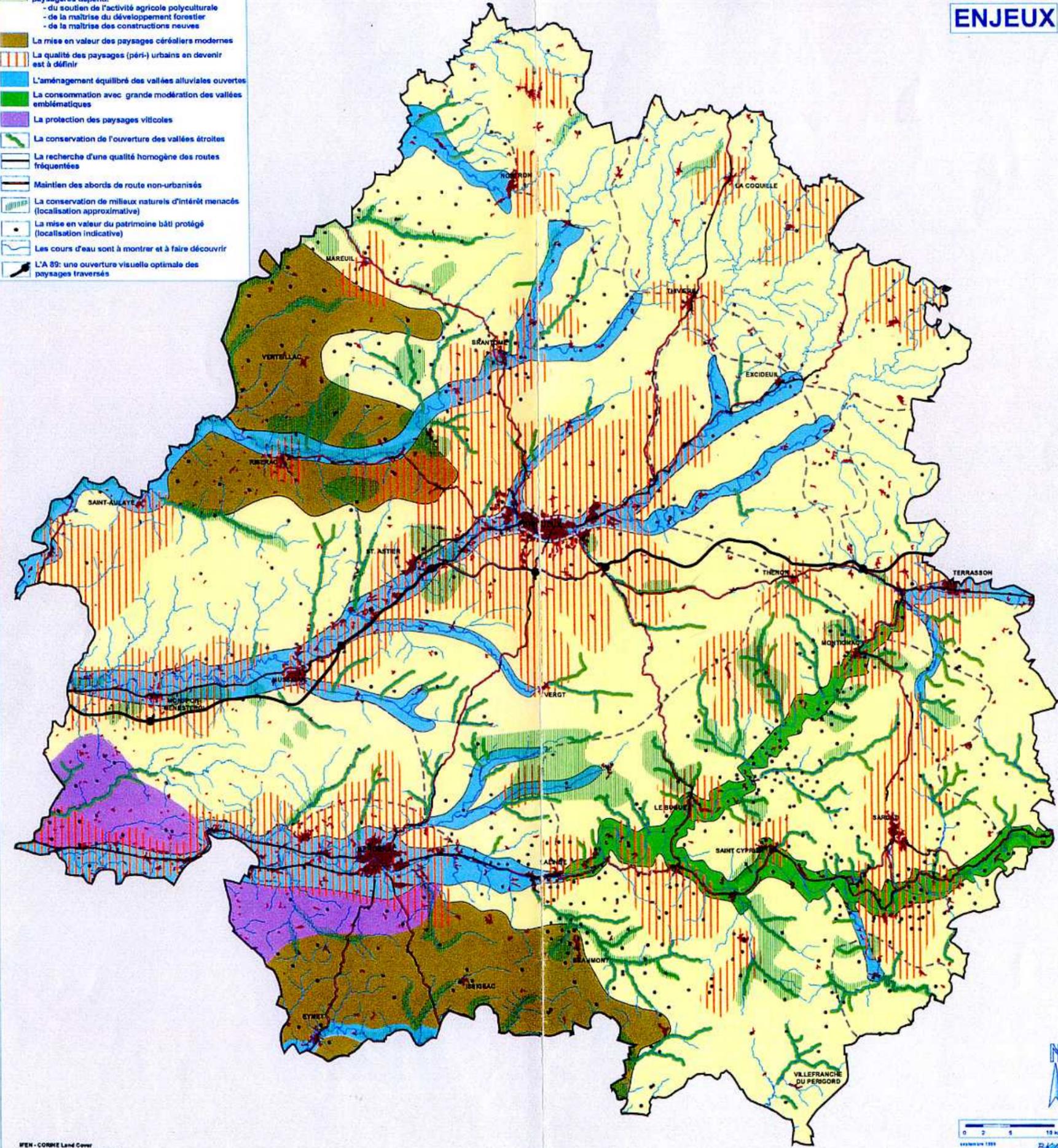
Le patrimoine des sites archéologiques et des monuments historiques fait l'objet de nombreuses protections. Il en est de même, mais à un degré moindre, pour la protection de certains paysages à l'aide du classement ou de l'inscription de site ou de ZPPAUP. L'ensemble de ces efforts de protection est très important et indispensable pour la conservation des valeurs reconnues. Par contre, il n'aborder pas l'évolution globale des paysages.

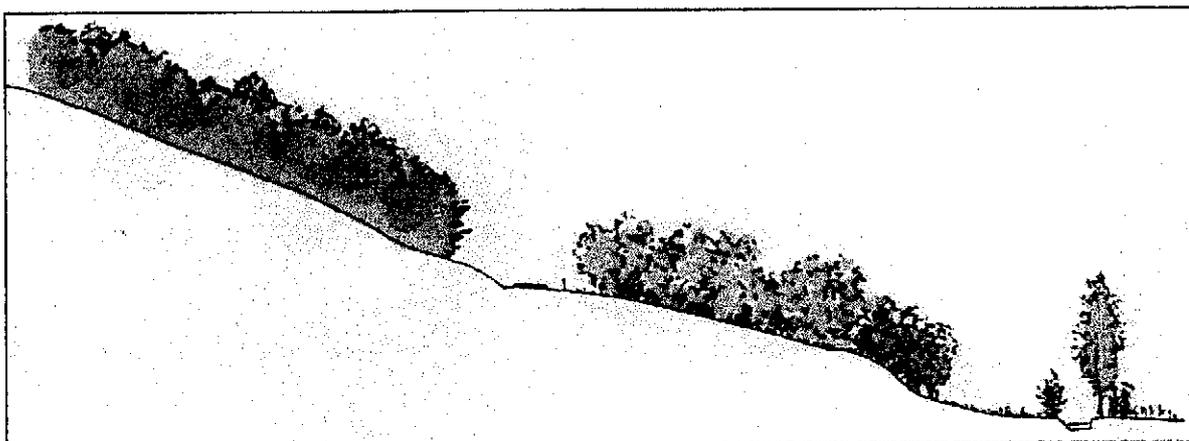
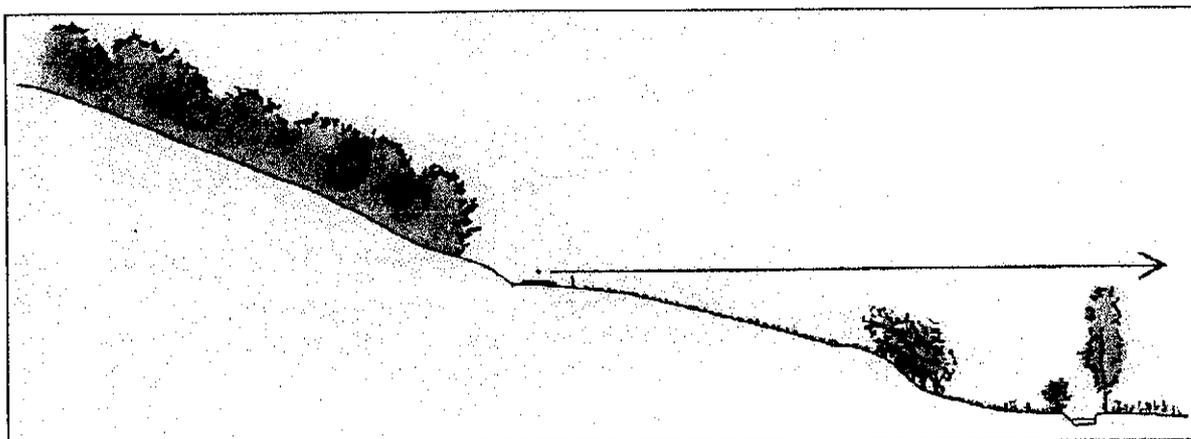
La force des paysages naturels n'est pas négligeable : les gorges (de l'Auvézère, de la Dronne), les falaises (vallées de la Dordogne, la Vézère), les bras morts, les forêts, les causses,... Toutefois, ce sont les paysages façonnés par l'homme qui sont dominants. C'est bien d'une société rurale que le département a hérité une grande part de ces richesses paysagères : bourgs et hameaux, structures polyculturelles, châteaux et bastides.

Ces paysages évoluent avec la société. Il convient de constater que plusieurs évolutions majeures n'ont pas été maîtrisées :

- La déprise agricole a favorisé un développement considérable du couvert forestier, dans les sites protégés comme ailleurs. Certains secteurs agricoles du département se transforment en secteurs forestiers, la perception du département change, les ouvertures visuelles se réduisent.
- La dispersion de la construction résidentielle des dernières décennies, le mitage, a pu se faire à cause d'une maîtrise partielle de ce phénomène,
- La déprise agricole a favorisé le tourisme par le développement des résidences secondaires et des différentes formes d'hébergement et de restauration à la ferme.

- Le maintien des différences entre les entités paysagères dépend:
 - du soutien de l'activité agricole polyculturelle
 - de la maîtrise du développement forestier
 - de la maîtrise des constructions neuves
- La mise en valeur des paysages céréaliers modernes
- La qualité des paysages (péri-) urbains en devenir est à définir
- L'aménagement équilibré des vallées alluviales ouvertes
- La consommation avec grande modération des vallées emblématiques
- La protection des paysages viticoles
- La conservation de l'ouverture des vallées étroites
- La recherche d'une qualité homogène des routes fréquentées
- Maintien des abords de route non-urbanisés
- La conservation de milieux naturels d'intérêt menacés (localisation approximative)
- La mise en valeur du patrimoine bâti protégé (localisation indicative)
- Les cours d'eau sont à montrer et à faire découvrir
- L'A 89: une ouverture visuelle optimale des paysages traversés





L'abandon progressif des terres agricoles sur pentes réduit les possibilités de perception et de découverte

- Le caractère disparate (habitations, activités, dépôts, friches, ruines, ...) aux abords des routes fréquentées, qui est néfaste pour la perception des paysages traversés, résulte d'un processus de comblement progressif sans aucune maîtrise apparente.

D'autres évolutions par contre ont été mieux encadrées, par exemple :

- Le développement des agglomérations grâce aux Plans d'Occupation des Sols,
- La mise en valeur du patrimoine et des espaces publics,
- L'amélioration du réseau routier,
- Le développement des carrières et gravières,
- Les sentiers de promenade,

La question centrale est bien entendu : quelles qualités pour les paysages du département au siècle prochain ? La tendance actuelle est la complexification des paysages péri-urbains et des paysages des vallées alluviales et la simplification des autres paysages du département. L'enjeu essentiel est donc identitaire. Tout en acceptant l'évolution nécessaire des paysages l'on peut soit laisser les diversités s'estomper, soit intervenir sur certains leviers afin de conserver ou de créer des caractéristiques paysagères spécifiques aux différentes entités paysagères. C'est

cette recherche de continuité qui est proposée ci-après. « Un pays doit pouvoir se raconter à travers ses paysages. C'est une question de racines, d'identité, d'attachement. En matière de culture, la table rase n'existe pas ». (l'Atlas des pays et des paysages des Yvelines. A. Freytet).

La définition des enjeux et des priorités est ici abordée par grand secteur (le paysage rural en dehors des vallées, les vallées, le paysage péri-urbain) et à travers plusieurs thèmes (agriculture, forêt, constructions, milieu naturel, patrimoine, routes, activités,...). Les enjeux majeurs figurent sur la carte « Enjeux ».

1. Le paysage rural en dehors des vallées

L'enjeu majeur est ici pour les sept entités paysagères où la forêt occupe une place dominante, d'éviter l'effacement des différences entre ces entités (cf. carte Les Enjeux). Quatre thèmes sont ici concernés.

— L'agriculture

L'agriculture s'inscrit à la fois dans un processus de spécialisation et de concentration et dans une demande très diversifiée : « le maintien d'une activité économique dans les zones rurales fragiles, l'entretien du territoire, les loisirs, l'accueil touristique,... sont autant d'activités qui justifient aujourd'hui le maintien d'une activité agricole parallèlement ou en complément du secteur concurrentiel (PEACE – 1996).

La qualité de la perception dépend de l'alternance d'ouverture et de fermeture, c'est-à-dire de l'agriculture puisque c'est l'activité agricole qui maintient les espaces ouverts. Le nombre d'espaces ouverts diminue, ce qui pose un problème pour l'identité du département. Le soutien de l'activité agricole est ici indispensable pour le maintien des espaces ouverts. Différentes solutions se présentent :

- Le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) du projet de loi agricole est attendu afin de pouvoir déterminer la part d'entretien d'éléments paysagers que l'agriculteur pourra assumer. Le CTE permettra de favoriser à l'échelle d'une exploitation (et non plus seulement de parcelles, comme dans les Mesures Agri-Environnementales) des pratiques visant à la préservation des ressources naturelles, l'entretien des paysages.
Le Code Rural est modifié à cette fin : toute personne exerçant une activité agricole peut souscrire avec l'autorité administrative un contrat territorial d'exploitation qui comporte un ensemble d'engagements portant sur les conditions et les modes de production, la contribution de l'activité de l'exploitation à la préservation des ressources naturelles, à l'occupation de l'espace ou à la réalisation de services collectifs, ainsi qu'au développement de projets collectifs de production ou d'aménagement (Livre III, article L.311.3).
- Dans cette logique d'aide à l'agriculture, il est proposé de s'interroger sur une participation du tourisme. En effet, l'entretien des paysages tant appréciés par les deux millions de touristes pourrait être facilité par un soutien financier provenant des retombées du tourisme.

- L'accueil à la ferme dans les secteurs moins équipés pour le tourisme et les loisirs offre des possibilités aux agriculteurs et peut rééquilibrer la (trop) forte fréquentation d'autres secteurs proches. La Chambre d'Agriculture estime le potentiel de créations de gîtes, campings à la ferme, et fermes auberges à une soixantaine par an. La priorité est ici à donner aux secteurs les plus fragiles.
- « production bio, exploitation extensive, agriculture durable,... » sont entendus de plus en plus. Cette approche aura tôt ou tard « pignon sur champ ». Pourquoi pas dans les zones polyculturelles ? D'après l'Association pour le Développement de l'Agrobiologie en Périgord, le département est parfaitement adapté à ce genre de production, dans des exploitations qui restent de petite taille. En deux ans, le nombre de producteurs adhérents en Dordogne a doublé, passant à 130 (Sud-Ouest 24/03/99).

Quant aux entités paysagères non-dominées par la forêt, et plus particulièrement les grands espaces des paysages céréaliers, il est important de consolider ces espaces agricoles modernes par des structures paysagères durables à conserver ou à créer. Il pourra s'agir notamment : d'un écran végétal qui accompagne les cours d'eau, de plusieurs haies arborescentes qui soulignent la rupture entre lit majeur et relief avoisinant, d'arbres solitaires pour marquer les intersections, d'arbres d'alignement pour border les routes principales (c'est bien dans ces grands espaces que l'arbre d'alignement pourra (re)trouver toute sa splendeur),...

Le vin est le numéro un de l'économie agricole en Dordogne (Sud-Ouest : 16/06/99) et la vigne apporte un côté noble au paysage. C'est pourquoi les paysages viticoles du bergeracois sont à protéger de l'intrusion de l'habitat et d'activités, non liées à la viticulture, et à mettre en valeur.

Seuls les POS sont en mesure de fournir la protection nécessaire. La valorisation des paysages viticoles concerne la qualité des bâtiments d'exploitation, l'utilisation d'arbres nobles autour de ces bâtiments et aux entrées des propriétés,... et la qualité du paysage routier.

— La forêt

« Le patrimoine forestier augmente en surface mais il se dégrade en qualité » (DDAF, 1998). Cette description vise l'extension peu contrôlée et le manque de gestion de la forêt en Dordogne. L'enjeu majeur peut être résumé comme suit : « la complémentarité des rôles économiques, écologiques et sociaux de la forêt doit être recherchée par le développement de la gestion forestière et le contrôle de la progression des surfaces boisées » (PEACE, 1996).

Le Projet Forestier Départemental de la filière bois, réunie au sein d'Interbois-Périgord, a été élaboré fin 1998. Il sera la référence à partir de laquelle les partenaires définiront leurs engagements après son adoption par chacune des instances décisionnelles du département.

Le projet constate que « la forêt du Périgord souffre de vieillissement, de manque de coupes et de travaux d'amélioration sylvicoles et non de surexploitation »... « Bon nombre de peuplements sont sans avenir et de faible valeur car inadaptés aux besoins actuels. Ainsi, l'industrie du bois d'œuvre doit rechercher une part de son approvisionnement hors du département ».

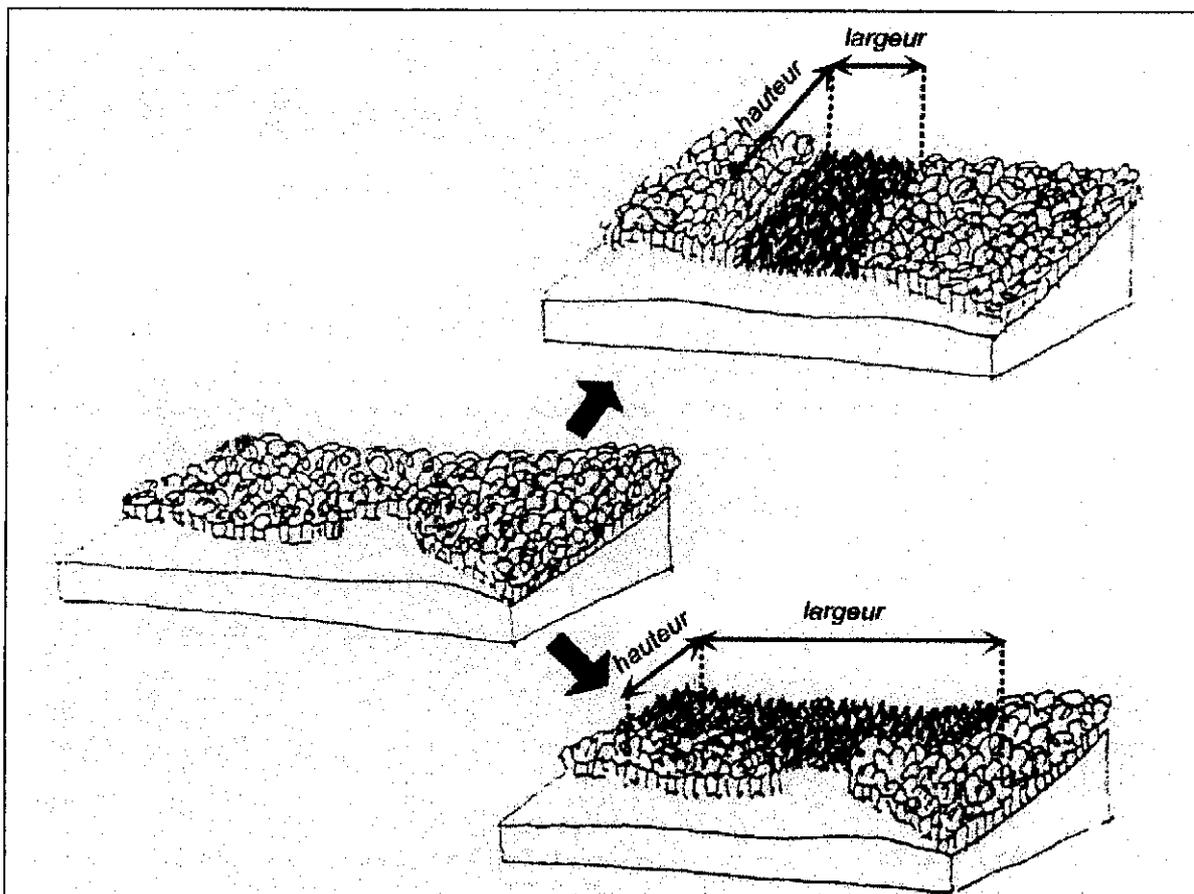
« Les acteurs du développement forestier ont recréé en 25 ans par le reboisement (25 000 ha soit 7 % de la surface forestière) une ressource de bois de qualité sans bouleverser la physionomie du département ». Au total, environ 1 650 ha/an ont fait l'objet d'interventions. Le projet estime que 220 000 ha (57 %) du peuplement nécessitent une intervention pour assurer un meilleur renouvellement et conserver la diversité de la forêt. Il serait souhaitable d'intervenir sur plus de 6 000 ha/an... ceci paraît impossible à atteindre avec les moyens actuellement mis en œuvre... Il paraît raisonnable de fixer l'objectif pour les cinq ans qui viennent à 3 000 ha/an d'interventions ».

Ce projet aborde la couverture boisée sous un angle sylvicole. Le choix précis des zones concernées devra intégrer des critères liés aux intérêts paysagers et écologiques. Ce choix est facilité par le faible rapport entre les 3 000 ha à traiter par an et les 220 000 ha visés.

Plusieurs orientations en faveur du paysage sont proposées :

- La Dordogne est en train de devenir un département forestier, mais il s'agit d'une forêt habitée. Ses racines rurales, exprimées par la multitude de villages, hameaux et fermes isolées constituent des repères et des éléments de stabilité dans le paysage. Le maintien de leur visibilité est un enjeu fort qui doit être pris en compte dans des documents d'urbanisme ou dans un zonage agriculture – forêt spécifique à l'aide de périmètres d'action forestière, qui marquent les distances à respecter entre les constructions et la forêt afin d'éviter leur absorption. (Dans la Double, certaines communes souhaitent garder des espaces ouverts sur 300 m entre le bâti et les bois).
- L'exploitation rationnelle, la véritable sylviculture est à promouvoir, non seulement pour maîtriser l'extension des surfaces, mais encore pour favoriser la gestion des paysages et pour renforcer une activité économique (l'exploitation annuelle est inférieure à la moitié du volume produit). Le développement des bois d'œuvre de qualité est à soutenir : noyer à bois, merisier, érable, frêne, ... Celui-ci participera au maintien d'une caractéristique majeure à savoir l'image composite de la forêt périgourdine.
- La plantation des résineux est à contenir afin d'éviter leur domination visuelle notamment dans les paysages vallonnés. L'application de mesures simples est recommandée pour atténuer leur présence : garder une bande de feuillus en bordure des routes, éviter des formes géométriques, grouper au lieu de disperser, préférer sur les pentes les parcelles plus « larges » que « hautes », ... (cf. Cahier des Recommandations à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production en forêt morvandelle. 1997).
- L'esprit d'accueil inhérent à tout département touristique n'est pas assez reflété par la forêt à dominante privée. Les potentialités en matière de découverte et de randonnée semblent importantes, par exemple dans la Double et le Landais. Le Projet Forestier Départemental estime que la moitié du massif est équipé en chemin de desserte et en pistes DCFI. Ce réseau (actuel et futur) de chemins forestiers est à ouvrir au public pour le développement de la randonnée (pédestre, équestre, vélo).
- L'abandon progressif des terres agricoles sur pentes réduit les possibilités de perception de découverte là où les routes ont été enfermées dans le couvert boisé. Une recherche systématique des points de vue et belvédères masqués est préconisée afin de préparer une action de reconquête de ces sites.

- L'abandon complet des terres agricoles fragiles et isolées dans les bois peut être un choix délibéré sur un territoire d'une ou plusieurs communes. Ce choix sera accompagné par d'autres mesures comme l'allègement ou la suppression de l'entretien des routes là où la densité du réseau le permet. La reconnaissance d'une répartition spatiale entre les paysages habités et entretenus par l'agriculture et les paysages naturels isolés permettront de clarifier certaines règles du jeu.
- Les peupleraies sont abordées ci-après, cf. 2 les vallées.



Le respect de certains principes, comme la priorité à la « largeur » sur les pentes facilitera l'insertion des résineux.

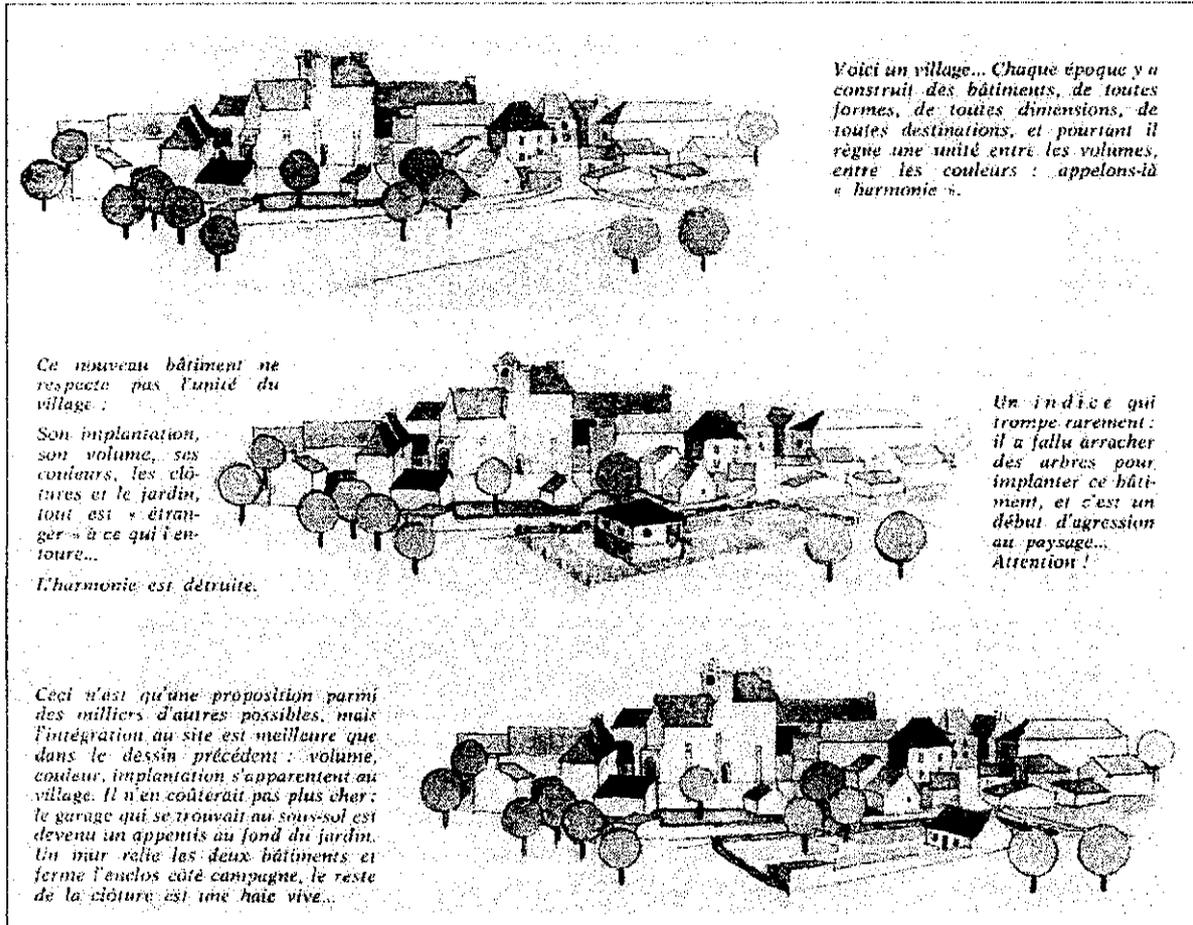
Source : Cahier des recommandations à l'usage des sylvicultures pour une approche paysagère de la production en forêt morvandelle. O.N.F. 1997

— Les constructions

La maîtrise de la qualité des constructions et notamment les constructions neuves et les extensions des bâtiments existants est un enjeu fort dans un département réputé pour ses paysages. Ce souci qualitatif n'est certainement pas nouveau. L'on peut citer à titre d'exemple les documents suivants :

- N'abîmons plus le Périgord. J. Secret et J. Beauchamps. Editions Fanlac
- Vous qui voulez construire en Dordogne. Fédération Nationale de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux. Association Dordogne Département Propre.

- Patrimoine rural en Périgord – Comment restaurer et adapter une ancienne maison du pays. Conseil Général / Maisons Paysannes de France / DRAC. 1992.
- Guide de recommandations pour les créateurs d'hébergements touristiques en Dordogne. CAUE. 1997.



Source : vous qui voulez construire en Dordogne.
Fédération Nationale de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux.
Association Département Propre

Il s'agit de documents intéressants et d'intentions louables pour la sensibilisation, mais ils n'offrent aucune garantie pour le développement qualitatif réel qui a besoin d'une approche commune et reconnue.

La demande de l'habitat diffus subsistera, elle concerne environ deux tiers du département. L'enjeu est donc de taille, puisqu'il concerne tout d'abord la majorité 95 communes avec un POS (approuvé ou en révision) en 1999, mais également les 462 communes sans POS.

Les orientations suivantes sont formulées dans l'intérêt de la maîtrise de qualité des éléments construits dans le paysage, qui nécessite un volet paysager bien argumenté dans les dossiers de demande de permis de construire :

- Le tissu bâti ancien, soit en village ou hameau, soit en ferme isolée offre des caractéristiques variées en volume et matériaux selon la diversité du substrat. Les extensions de ce tissu seront à des distances proches des bâtiments existants afin d'éviter l'effet du « hors jeu » (les distances présentes serviront de référence).

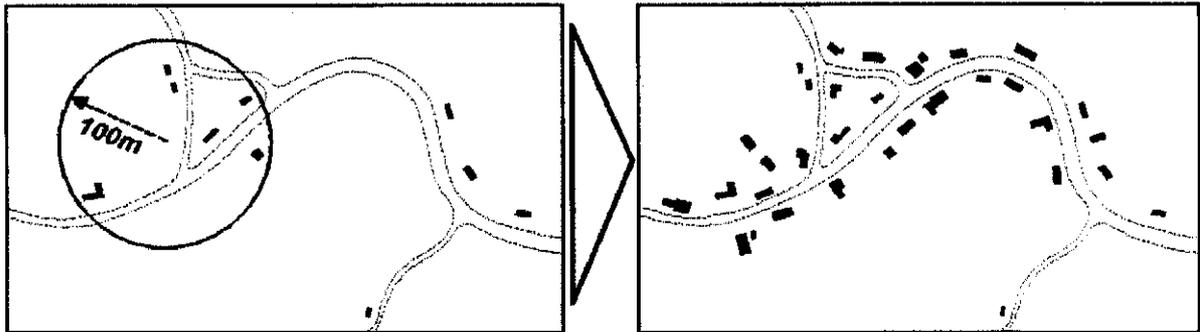


L'extension d'un noyau bâti est préférable à la position « hors jeu »

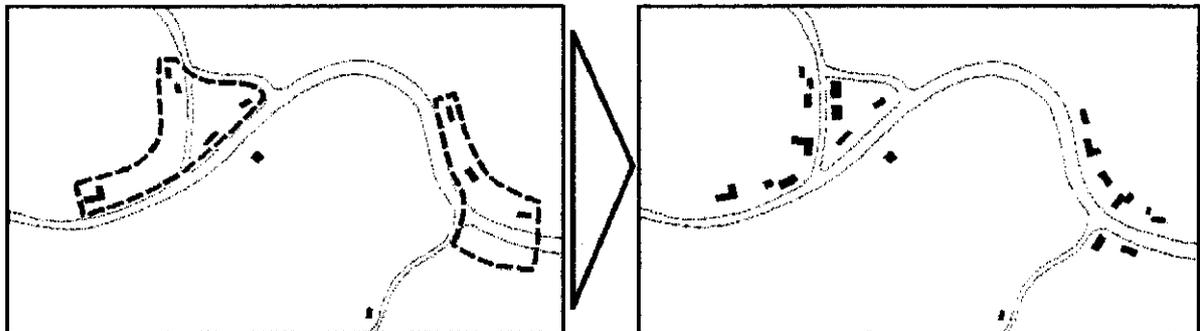
Ces nouvelles constructions seront réalisées en matériaux traditionnels sans pour autant empêcher l'innovation en matière architecturale.

- Le principe en vigueur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) autorise des constructions neuves là où se trouvent déjà 5 constructions dans un rayon de 100 m. la Corrèze est plus restrictive en limitant la construction neuve dans une zone de contiguïté de 70 m, d'un noyau bâti composé d'au moins 3 habitations, distantes 2 à 2 de 50 m environ.

L'effet pervers du principe de la PAU, qui vise à limiter le mitage, est que la zone constructible est mobile en fonction des constructions neuves. Il est proposé d'identifier l'ensemble des PAU comme un état zéro et de considérer leurs périmètres comme fixes pour éviter des développements linéaires non-souhaités.

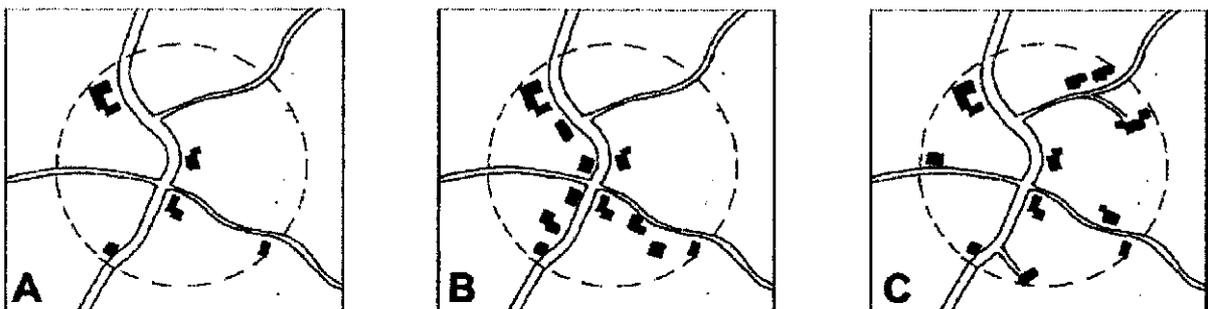


La pratique actuellement autorisée de l'extension d'un noyau bâti peut créer des situations peu souhaitables



La délimitation des zones permet de créer un esprit de hameau, de protéger des terres agricoles de qualité, de préserver un point de vue majeur

En règle générale, il est préférable soit de délimiter des zones afin de créer un hameau, de protéger des terres agricoles de qualité,... (ce qui correspond au POS ou à la carte communale) soit de garder le critère du nombre d'habitations dans un rayon de la PAU, avec une constructibilité limitée aux parcelles entre les bâtiments existants.



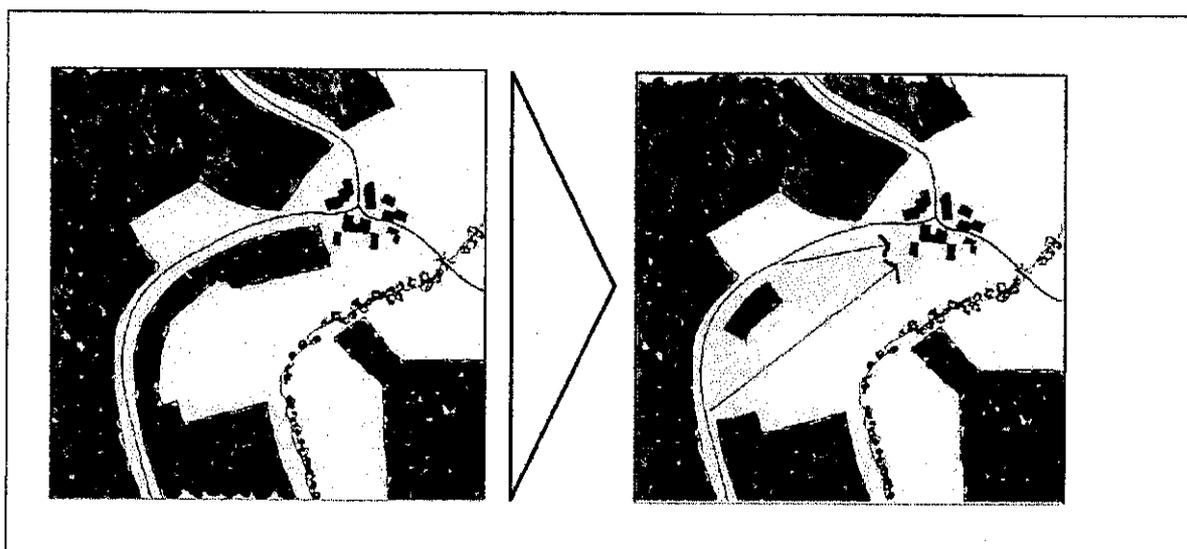
Il est proposé de limiter la constructibilité dans le rayon de la partie actuellement urbanisée (A) aux parcelles le long des routes et entre les constructions présentes (B) pour éviter l'effet d'éparpillement (C)

- Les communes possèdent des secteurs très vastes sans constructions neuves. L'autorisation de constructions neuves mérite d'y être étudiée sous certaines conditions : le respect des matériaux et des volumes des constructions anciennes dans l'entité paysagère concernée et des logiques d'implantation présentes (bâti sur rebord du coteau, à mi-pente, absent dans le fond des vallons,...). Il s'agit de la création de lotissements d'un nouveau type qui reportent le droit de construire d'un secteur vaste sur un seul site, afin de former un nouvel hameau.

- Les sièges d'exploitation agricole sont des micro-zones d'activités qui méritent d'être reconnues et traitées en tant que telles. Leurs extensions sont à comparer avec des bâtiments des activités artisanales qui ne nécessitent pas les mêmes exigences que les habitations individuelles. Les contraintes pour les qualités architecturales des bâtiments agricoles futurs sont à réserver aux sites protégés, abords des monuments, ou villages remarquables.
- L'urbanisation linéaire aux entrées des bourgs et hameaux constitue la forme la moins onéreuse du lotissement communal... mais également, bien souvent, une atteinte à la composition du tissu bâti existant. Deux recommandations s'imposent ici :
 - limiter les extensions linéaire ; il est en effet préférable d'étoffer un bourg au lieu de l'étirer,
 - (re)placer les panneaux d'entrée d'agglomération à leur juste place, pour lever bien des ambiguïtés.
- Les résidences secondaires font partie intégrante du paysage dans de nombreux secteurs du département. Il est souhaitable d'équilibrer leur présence si l'on ne veut pas des communes peu vivantes pendant une grande période de l'année. Une politique active de réhabilitation par exemple à l'aide des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat est recommandée pour favoriser l'habitat permanent. A titre d'exemple, une OPAH en milieu rural dans 120 communes du Plateau de Millevaches a permis de rénover 700 logements en deux ans (le Moniteur. 03/09/99).

Par contre, la promotion touristique peut être bénéfique pour le développement des résidences secondaires dans les secteurs dépeuplés comme La Double, Le Landais et les environs de Monpazier, Villefranche du Périgord, Mareuil,...

- Le paysage rural et ses hameaux, fermes et villages sont indissociables. La vue d'un clocher (protégé ou non), d'une silhouette de bourg,... sont les fondations de l'identité des lieux. Les vues ordinaires ou perspectives remarquables sont à identifier. Leur maintien ou leur réouverture est à intégrer dans la conscience locale d'une part et dans les documents d'urbanisme et/ou zonages agricoles et forestiers d'autre part.



Le maintien (ou la réouverture) des perspectives vers des bourgs, clochers, châteaux, ... est essentiel pour l'identité du paysage rural.

— Les milieux naturels

La variété des conditions physiques et les nombreux espaces peu exploités ou modifiés par l'homme expliquent la grande diversité de milieux naturels et leur stabilité. L'enjeu des paysages naturels concerne plus particulièrement les secteurs de fort intérêt qui sont menacés par une diminution de la biodiversité suite à l'abandon de l'entretien traditionnel. Il s'agit notamment des zones humides (vallées bocagères, vallées à prairies humides dominantes, vallées tourbeuses), des landes atlantiques, des bras morts et des pelouses sèches calcicoles.

Les secteurs des milieux naturels d'intérêt menacés sont représentés de façon approximative sur la carte « Enjeux » et figurent de façon plus précise sur la carte « Les milieux naturels ». Leurs inventaires exhaustifs restent à faire. A titre d'exemple, le Parc Naturel Régional PNR Périgord-Limousin s'est fixé trois années pour inventorier les pelouses calcaires et les landes.

L'enjeu fort des paysages naturels est donc la conservation des milieux menacés. Les interventions en faveur de la gestion de l'environnement par les agriculteurs sont prioritaires dans ces milieux. Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) joueront ici un rôle essentiel. Les emplois verts ou les interventions d'associations bénévoles sont à promouvoir dans ce contexte.

La prise en compte des milieux naturels d'intérêt à l'échelle intercommunale est indispensable. Leur protection dans le cadre des POS est à rechercher.

2. Les vallées

— Introduction

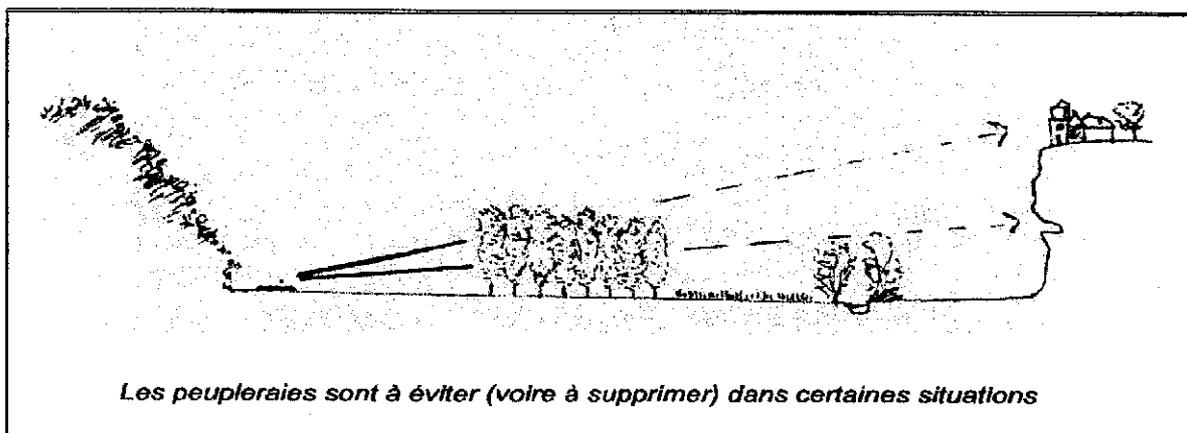
Les fils conducteurs de chaque vallée et vallon sont les rivières et ruisseaux. Dans l'ensemble, ce réseau hydrographique n'est que faiblement visible. Une mise en vue systématique depuis les routes et sentiers est à mettre en œuvre.

2.1. Les grandes vallées

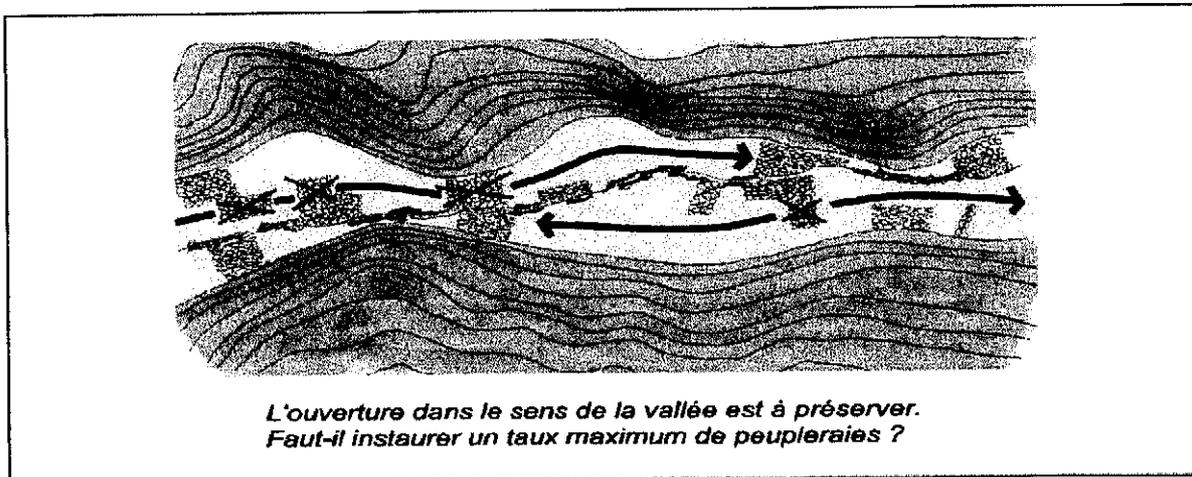
L'aménagement équilibré des grandes vallées alluviales est l'un des enjeux majeurs du département. L'objectif ici est l'acceptation et la maîtrise de leur dynamisme. Trois types de vallée ont été distingués :

♦ Les vallées emblématiques

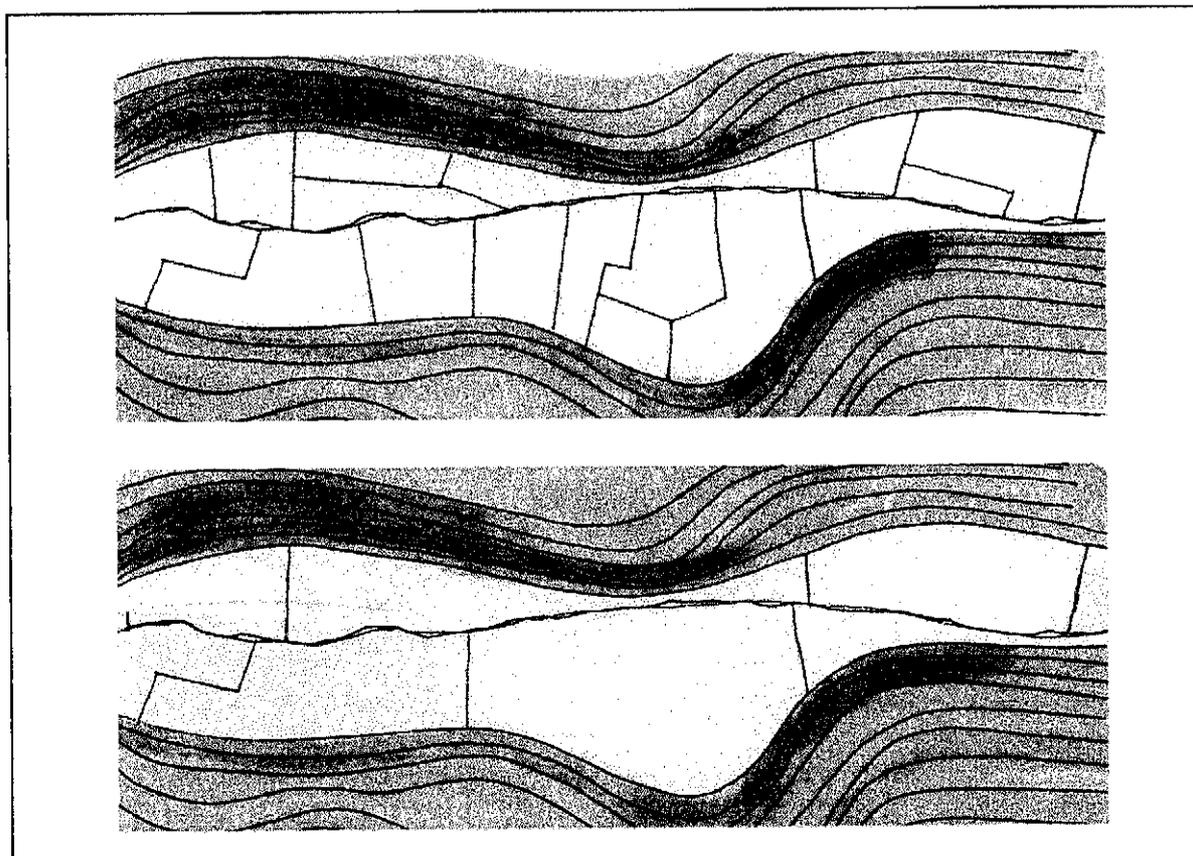
Il s'agit des vallées de la Dordogne (en amont de Lalinde) et de la Vézère (en aval de Condat-sur-Vézère) qui se singularisent par leurs immenses richesses paysagères et patrimoniales, mais également par la forte pression touristique. Il est donc essentiel de savoir consommer les paysages de ces vallées avec très grande modération. Le plan de paysage de la vallée de la Dordogne préconise, par exemple, à juste titre, de préserver les rives de la surfréquentation, des problèmes d'intégration dans le paysage et de dégradation des berges, en éloignant des nouveaux équipements touristiques de la rivière. Leur implantation est préférable sur les plateaux où les potentialités touristiques sont importantes. Ce souci de préservation est partagé par EPIDOR.



- Les grandes perspectives des espaces de vallées sont une caractéristique paysagère forte du département. La stabilité de l'agriculture est ici le meilleur garant pour sa conservation. Toutefois, le développement des peupleraies peut aller à l'encontre de cette qualité. Deux recommandations sont à prendre en considération :
 - L'ouverture linéaire, dans le sens de la vallée est à préserver. La question d'une surface maximale en peupleraie par sous-unité se pose dans l'intérêt de l'équilibre global.
 - La plantation d'une peupleraie représente l'apport d'un volume important pour une vingtaine d'années qui ne peut pas être localisé n'importe où. C'est pourquoi les repères de grande qualité (falaises, châteaux, bourgs,...) doivent faire l'objet d'un inventaire visuel précis à partir des routes et sentiers, afin d'éviter leur disparition derrière ces volumes. Dans certains cas, il est même souhaitable de supprimer la peupleraie dans les meilleurs délais.
- Une circulaire récente (DERF/SDF/C98-3021 du 11/09/98) concernant « populiculture et environnement » précise que : « l'aide de l'Etat en matière d'investissement forestier ne peut être accordée que si l'opération envisagée apparaît, au point de vue économique, écologique et social, comme l'utilisation la plus rationnelle du terrain. Il est rappelé qu'il convient de porter une attention toute particulière à l'implantation de nouveaux boisements et d'écarter systématiquement toute demande d'aide sur des parcelles dont le boisement pourrait porter atteinte à l'intérêt général ».



La même circulaire préconise dans les zones où les plantations de peuplier ont connu une forte extension au cours de la dernière décennie, d'envisager une réflexion préalable dans le cadre d'une étude paysagère préalable dont les modalités de financement sur le budget de l'Etat sont en cours d'examen.



*Le rythme du parcellaire et la diversité polyculturelle participent
à la qualité paysagère des vallées*

- Le développement forestier se généralise sur les deux versants qui délimitent les vallées. Le maintien d'une activité agricole sur les parties en relief moins prononcé ainsi que le dégagement des falaises de la végétation envahissante sont recherchés puisqu'ils participent à la diversité latérale des vallées.
- La qualité paysagère dépend fortement des activités agricoles qui entretiennent les fonds des vallées. L'âme de cette qualité est ici déterminée par la diversité des activités (maïs, prairies, noyeraies, vergers, cultures sous plastique, tabac,...) et par le rythme du parcellaire qui confère une échelle à la vallée. Ces deux facteurs, diversité et rythme, font que les vallées montrent le visage polyculturel du département. Le maintien global de cette image est préconisé dans les vallées emblématiques.
- Les recommandations faites ci-avant (dans le paragraphe « le paysage rural en dehors des vallées ») pour les constructions concernent également l'ensemble des vallées. Deux transformations problématiques sont à maîtriser :
 - L'urbanisation linéaire (ventes de produits, cafés-restaurants, habitations, buvettes, etc.) en dehors des agglomérations est à contenir fortement afin de privilégier constamment l'effet de découverte des paysages de la vallée depuis les routes.
 - L'implantation de l'habitat diffus sur les versants et sommets qui bordent la vallée est particulièrement visible depuis la vallée. Si ce nouveau type de mitage peut trouver sa place, sous certaines conditions, dans les collines en dehors du bassin visuel des vallées, il est difficilement généralisable dans les entités paysagères des vallées ouvertes. Aussi est-il conseillé de les proscrire par respect des nombreux vis-à-vis (falaises, châteaux, points de vue panoramiques,...) et d'un espace vallée qui n'est pas extensible.

♦ Les vallées dans les paysages péri-urbains

Cette partie des vallées est abordée ci-après dans le paragraphe 3 « le paysage péri-urbain ».

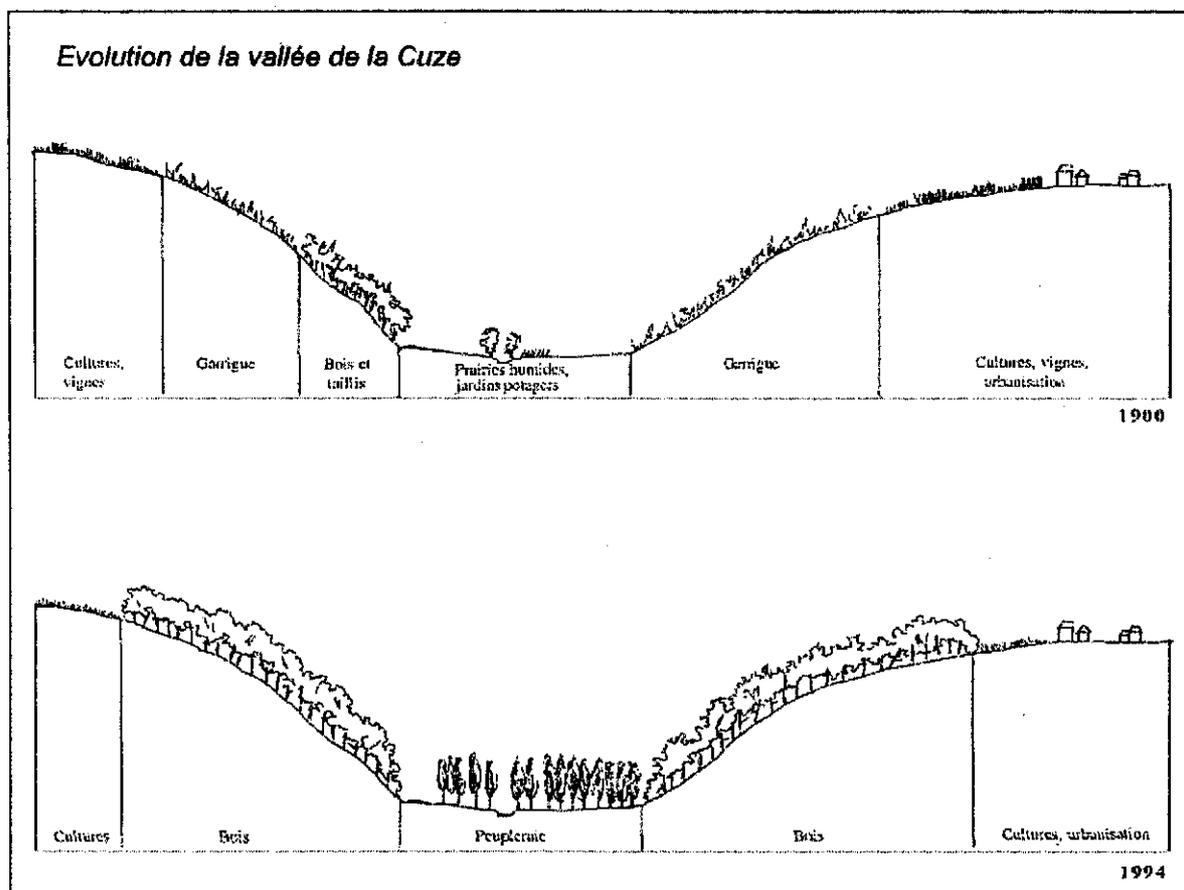
♦ Les vallées rurales

Il s'agit des parties moins emblématiques des grandes vallées et peu concernées par l'influence du développement péri-urbain. Il est important de constater que ces tronçons sont devenus minoritaires par rapport aux vallées sous influence péri-urbaine. Il s'agit par exemple de la Dronne en aval de Bourdeilles, du Bandiat, de l'Auvézère, du Vern,...

Les enjeux en matière de maintien des activités agricoles, de constructibilité, de peupleraies sont similaires à ceux évoqués ci-avant. La conservation des milieux naturels menacés comme par exemple le bocage et les prairies humides dans la vallée de la Dronne sont à rappeler.

2.2. Les vallées étroites

Les vallées larges ont su garder une agriculture dynamique grâce à leurs bonnes conditions agronomiques. Il n'en est pas de même pour les vallées étroites où la déprise s'installe et dans ce cas, la fermeture progressive s'ensuit par enrichissement ou par plantation de peupleraies. La transformation est totale là où les deux versants sont boisés ou en voie de boisement : la perception d'une entité paysagère peut ainsi basculer lorsque la route qui suit l'espace linéaire ouvert dans le fond de vallée « disparaît » dans les bois et peupleraies.



Source : *Etude préalable de la reconquête de la vallée de la Cuze – BKM 1994*

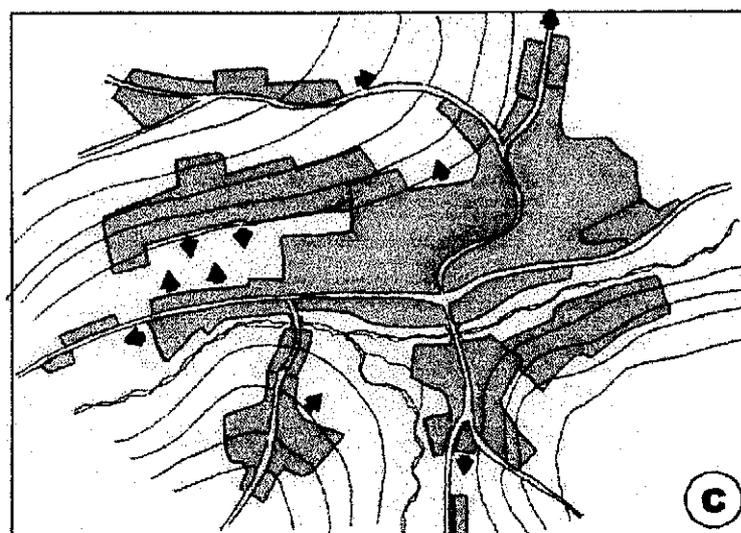
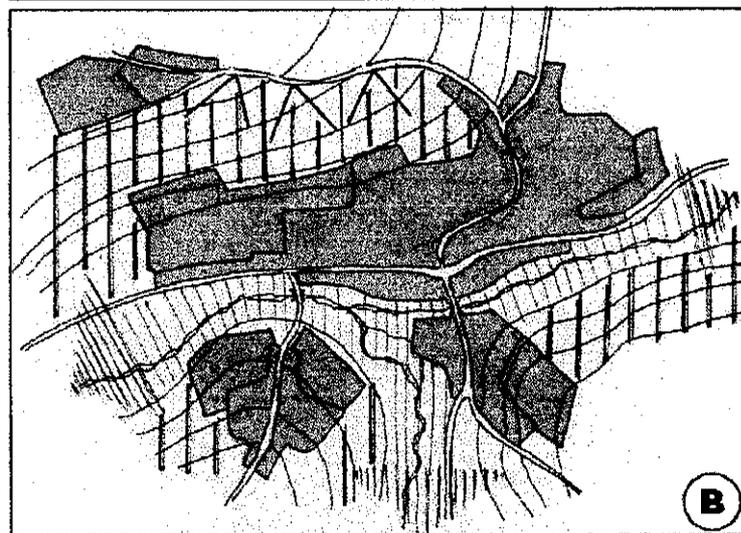
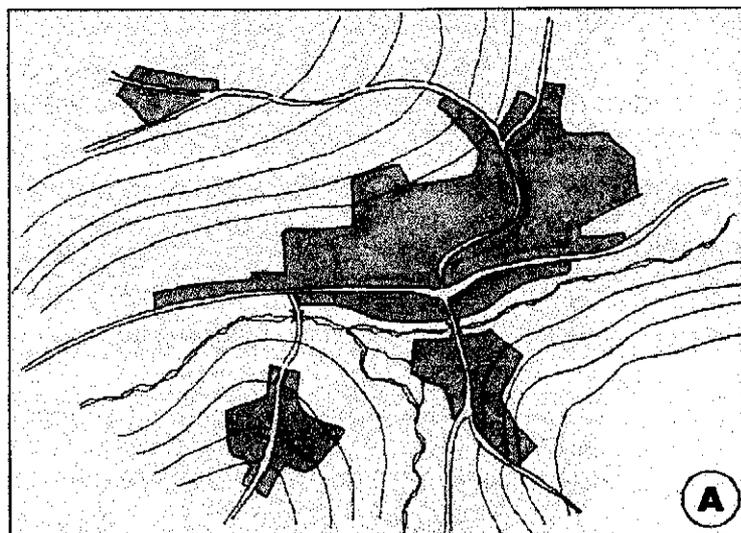
De nombreux vallons étroits sont concernés, notamment dans le Périgord sarladais. La gestion agricole de ces espaces ouverts est une priorité à définir dans les futurs contrats territoriaux d'exploitation. La possibilité d'une réouverture de ces vallées étroites n'est pas à exclure dans l'optique de leur reconquête.

3. Le paysage péri-urbain

L'évolution résidentielle, importante, des dernières décennies a « planté le décor », le paysage péri-urbain s'est installé en Dordogne. Ce développement s'est ralenti depuis 1990. Certains diront que le mal est fait. Il est préférable de considérer les secteurs concernés par l'habitat diffus comme un paysage contemporain instable, avec ses qualités et défauts, qu'il convient de reconnaître et de valoriser.

Cette reconnaissance nécessite avant tout la définition claire des rôles des espaces non-bâti. Tant que l'on les considère comme des espaces résiduels, potentiellement « consommables » (lotissements, activités, équipements), les paysages péri-urbains resteront en attente, dans l'incertitude. L'agriculture, très présente dans les paysages péri-urbains, a besoin de vocations affirmées. En effet, toute possibilité de spéculation foncière la fragilisent davantage. Les 16 000 ha d'espaces enherbés et partiellement en friche sans vocation agricole autour des centres urbains peuvent en témoigner.

Les rôles possibles de l'occupation agricole et/ou forestière sont multiples : coulée verte, élément paysager structurant, connexion écologique, liaison douce, ceinture verte, coupure d'urbanisation,...



Le développement du paysage péri-urbain en fonction des structures paysagères (B) est préférable au remplissage progressif et à l'étirement linéaire (C)

La recherche de ces rôles et la délimitation des zones concernées demande une approche d'aménagement et une volonté intercommunales. La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale va dans ce sens. Elle incite à la création de communautés urbaines (lorsqu'il s'agit d'ensembles supérieurs à 500 000 habitants), de communautés d'agglomération (réservées aux groupements de plus de 50 000 habitants) ou de communautés de communes.

Une approche du type Schéma Directeur est fortement recommandé pour les secteurs de Périgueux, Bergerac et Sarlat qui sont de loin ceux qui sont les plus soumis au développement de l'urbanisation.

Les documents d'urbanisme des communes qui composent les autres pôles urbains (Montpon, Mussidan, Thiviers,...) sont à vérifier, ou à réaliser, pour le respect des continuités paysagères ; à titre d'exemple, la protection du paysage bocager sur une rive d'un cours d'eau perd en intérêt lorsque l'autre rive, sur la commune voisine, peut recevoir une zone d'activités. Les documents d'urbanisme sont nécessaires dans toutes les communes où le paysage péri-urbain se développe.

Dans les communes à faible développement, il est possible de fixer un seuil pour la réalisation d'un POS. Par exemple, en Lot-et-Garonne et en Charente, la DDE recommande l'établissement d'un POS à partir de cinq habitations neuves par an dans la même commune. Toutefois, ce seul critère quantitatif ne pourra pas toujours suffire notamment dans des petites communes englobées dans un secteur à pression urbaine, dans des communes à forte valeur patrimoniale.

La bonne accessibilité des vallées les rend particulièrement attractives pour l'habitat diffus, notamment le long des routes secondaires au pied des coteaux, sur les parcelles agricoles à l'abandon des pentes et sur les rebords. Ce mitage des coteaux est à contenir aux secteurs déjà concernés, sinon il se développera, surtout dans la vallée de l'Isle, aux alentours des échangeurs de la future A89.

Les fonds des vallées inconstructibles et parfois inondables joueront un, voire plusieurs des rôles évoqués ci-dessus. L'agriculture intensive qui se développe ici doit respecter différentes conditions en faveur d'une qualité paysagère homogène :

- Le maintien d'une bande de terrain non-agricole sur les berges qui comprend la ripisylve, un sentier, etc.
- La conservation ou la plantation de quelques cloisons arborescentes qui relient le cours d'eau au coteau pour éviter la notion des espaces monocultureux à perte de vue,
- La protection des milieux naturels menacés,
- Des sentiers ou chemins ombragés permettant d'aller vers le cours d'eau.

4. Le patrimoine

La qualité du patrimoine est un enjeu majeur du département. Le montrer, l'entretenir et le réhabiliter doit être une préoccupation permanente. Pour montrer le patrimoine bâti, il est proposé d'étudier une mise en perspective systématique des monuments protégés depuis les routes dans l'espace rural environnant. Voir en bordure d'une route un panneau qui indique un château proche c'est bien, (entre)voir le château lui-même depuis la route c'est mieux.

L'entretien et la réhabilitation dépendent en grande partie des aides publiques. C'est bien là que le bât blesse : la Dordogne possède 40 % des monuments classés et 35 % des monuments inscrits en Aquitaine. Par contre, les crédits d'Etat représentaient, en 1994, seulement 19 % (soit 9 MF) des sommes débloquées pour l'Aquitaine. Une répartition plus proportionnelle est indispensable pour le département.

L'établissement d'une cartographie synthétique est recommandée pour disposer d'une vue d'ensemble sur l'état des 849 monuments classés ou inscrits : bon état, dégradé, réhabilité. Cet inventaire permettra de définir ensuite une politique d'intervention prioritaire.

Ce travail ne peut pas se limiter aux monuments protégés, en effet, nombreux sont les monuments qui méritent une protection.

La mise en valeur d'un monument dépend également de la qualité de l'espace public avoisinant. L'amélioration du dernier peut inciter à cette mise en valeur. Le soin des matériaux, la maîtrise de la publicité, la suppression du réseau aérien, l'organisation du stationnement sont déterminants pour l'attractivité du lieu.

La maîtrise des environs d'un monument ou site protégé n'est pas moins importante que la protection elle-même. La perception d'un paysage banal ou d'éléments dégradés depuis un site ou un monument remarquable porte atteinte à sa valeur patrimoniale. Plusieurs outils peuvent participer à cette maîtrise :

- Les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP),
- Les cahiers d'orientation de gestion des sites protégés au titre de la loi du 2 mai 1930),
- Les directives paysagères qui visent des territoires remarquables par leur intérêt paysager.

Les boisements et les friches sur les pentes et dans les vallées détiennent une richesse considérable. Les moulins, lavoirs, murets, abris et falaises, terrasses,... qui se trouvent ignorés sous ce manteau végétal sont très nombreux. Ce petit patrimoine oublié mérite d'être exploité pour les potentialités d'attractivité qu'il peut offrir aux communes.

5. Les routes

♦ Les routes existantes

Les routes sont une vitrine importante du département : la qualité d'une destination est toujours précédée et influencée par la qualité d'une route. Le réseau secondaire qui est très dense (voire trop dense parfois selon la densité de population desservie) permet une découverte calme, progressive et complète des paysages du département. Le réseau structurant (avec un trafic journalier moyen annuel supérieur à 3 000 véhicules) est moins généreux en espace et en temps de découverte des paysages traversés.

Le principal enjeu des routes existantes concerne la qualité des routes fréquentées. Il s'agit de routes nationales et départementales qui demandent une seule approche d'aménagement homogène, en effet, les usagers les perçoivent comme des axes principaux et non comme des entités administratives différentes.

Les orientations suivantes sont proposées dans l'intérêt de la qualité paysagère du réseau structurant :

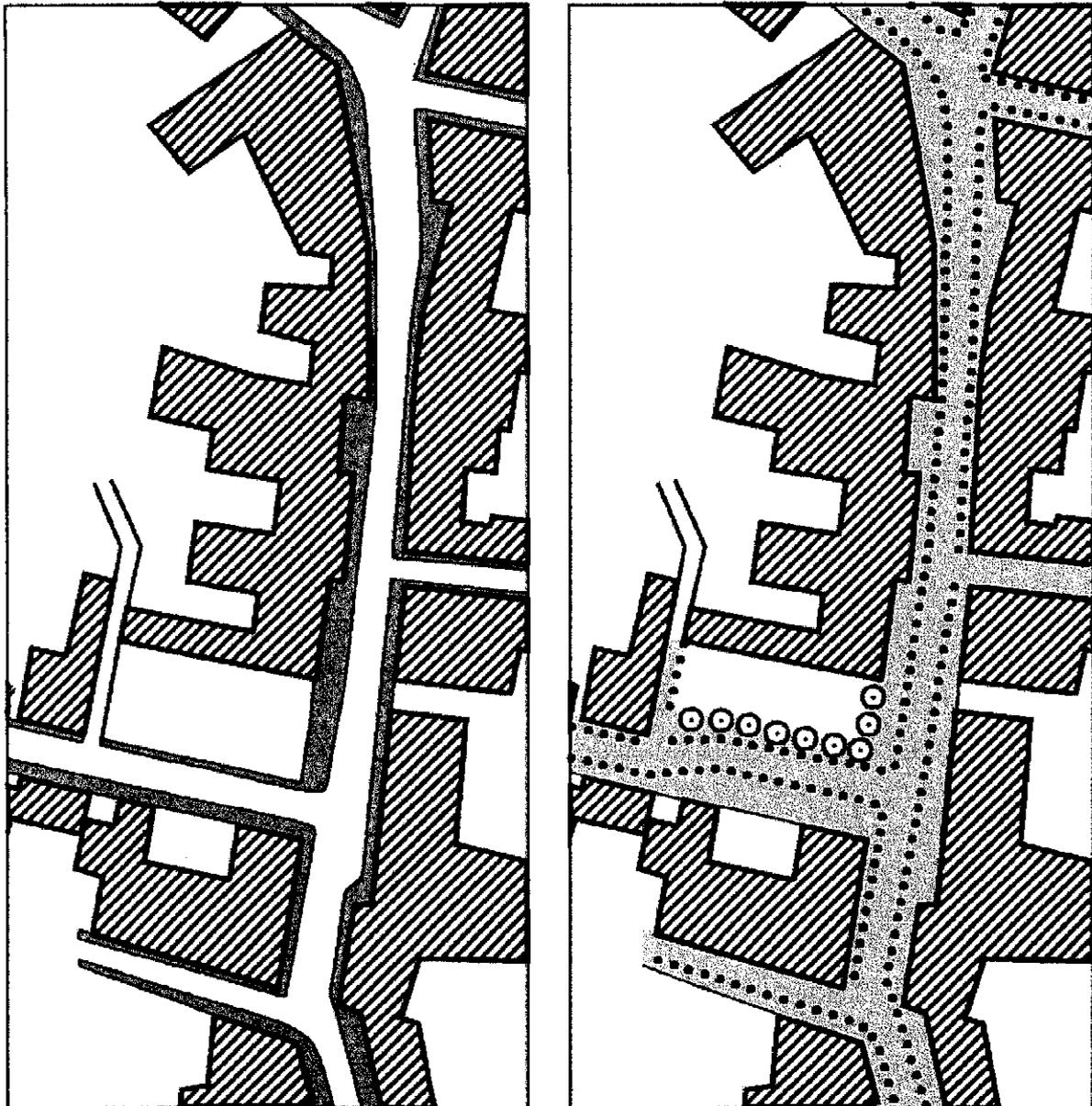
- L'arrêt du développement linéaire, plus ou moins parasite le long des routes est urgent. L'exemple à généraliser est celui du Parc Naturel Régional (PNR) Périgord-Limousin où un engagement intercommunal dans ce sens dans les documents d'urbanisme est pris par les communes concernées par des axes majeurs du PNR.

La mise en œuvre de l'article L111.1.4 du Code de l'Urbanisme qui concerne les principaux axes routiers, devra aboutir à :

- Une protection des paysages de qualité aux abords de ces axes,
- Un rehaussement de qualité des entrées de ville par un aménagement urbain et paysager identitaire en relation avec la ville concernée. Pour les entrées de ville dominées par la profusion commerciale, il est envisageable de créer un conseil de commerçants qui participe à la mise en œuvre du projet.
- La protection des abords des tronçons peu perturbés est indispensable et toute ouverture de fenêtre supplémentaire sur les paysages traversés est à exploiter.

Le paysage quotidien des riverains qui est dégradé par ce trafic attend dans des nombreuses agglomérations des aménagements en faveur d'un meilleur partage de la rue. Des exemples dans ce sens existent, par exemple la RN 89 à Montpon, la RD 660 à Lalinde...

- La RN 89 nécessitera un traitement spécifique dès l'ouverture de l'autoroute A89. En effet, cet axe sera surdimensionné par rapport au trafic, ce qui ne favorisera pas la sécurité routière, ni en rase campagne, ni en agglomération. Un aménagement cohérent (retrécissements, plantations, espaces publics, entrées de bourg,...) sera ici indispensable. Ce projet peut faire partie des mesures d'accompagnement de l'A 89.



*Priorité au partage de la rue :
donner plus de place aux piétons, modérer les vitesses des voitures*

- Le niveau d'accueil d'un département se lit, entre autres, dans la qualité et la répartition des aires d'arrêt. Cette situation est très disparate. Ce diagnostic est confirmé par un inventaire récent du Conseil Général qui porte sur les 56 aménagements existants sur les routes départementales. Trois des douze subdivisions ne possèdent aucun équipement d'accueil pour les usagers de la route (Inventaire départemental – Aires de repos – 1999 – DRD Service paysage et espaces verts).

Une politique forte pour des aires d'arrêt de qualité est conseillée (plantations, aires de stationnement matérialisées, bancs et poubelles, panneaux d'information touristique, sanitaires...). Leurs emplacements sont à privilégier dans des lieux significatifs qui montrent une ou plusieurs particularités du département (panorama, cours d'eau,...).

- Tous les points de contacts entre les routes et les cours d'eau sont à utiliser pour montrer l'eau.
- L'arbre d'alignement n'est plus utilisé à sa juste valeur dans le département. Sa plantation systématique dans toutes les entités paysagères est déconseillée. Par contre, son impact sur le paysage sera particulièrement bénéfique dans deux situations : dans les grands espaces ouverts (paysages céréaliers et grandes vallées) et aux entrées des agglomérations. Les arbres d'alignement sont, dans ce dernier cas, un outil puissant pour marquer les entrées et pour les rendre plus homogènes.

La priorité du Conseil Général de la Dordogne en matière d'arbres d'alignement est la plantation aux entrées des bourgs et villages. Cette politique qui permet de traiter environ 20 communes par an est à encourager et à renforcer.

Le volet du Conseil Général pour la création de nouveaux alignements d'arbres le long des routes prévoit environ 2,5 km environ par an (Plan de gestion des arbres d'alignement routier de la Dordogne). Cet effort est très modeste par rapport à l'ampleur du linéaire des routes du département.

- La généralisation de la délimitation des zones de publicité réglementée est à proposer comme objectif à atteindre avant une date déterminée.
- Le choix des glissières de sécurité est à moduler. En effet, le recours systématique aux glissières métalliques est à éviter. Chaque situation mérite une réflexion pour la solution la mieux intégrée dans le paysage concerné : glissière métallique ou en bois, merlon, muret,...

♦ L'autoroute A89

L'autre grand enjeu pour le département est l'autoroute A89. Les deux principes proposés dans son Livre Blanc, à savoir « la mise à distance du bâti et l'ouverture de fenêtres sur le territoire », sont essentiels pour éviter la formation d'un autre corridor routier.

Il est important d'insister sur la nécessité de créer des ouvertures visuelles optimales sur tous les paysages traversés. La réalisation de cet objectif dépendra non seulement de la maîtrise des abords de l'autoroute mais encore de l'aménagement paysager de l'emprise. La profusion des volumes végétaux dans l'emprise des autoroutes nuit souvent à la bonne perception latérale. Cet effet est à éviter à tout prix.

6. Les activités

6.1. Les activités existantes

Les trois quarts des parties occupées des zones d'activités (soit 333 ha en 1998), se trouvent dans les vallées de l'Isle et de la Dordogne. Sur l'ensemble des surfaces aménagées, environ 71 % étaient occupées. Peu de zones d'activités affichent complet.

Les zones d'activités économiques participent à l'image du département tout en étant le lieu de travail et de fréquentation de nombreuses personnes. La qualité

moyenne de leurs aménagements ne reflète pas un soin particulier en faveur de l'image ou du cadre de travail des personnes, ceci à l'exception des zones commerciales soucieuses d'attirer les clients.

En ce qui concerne les zones d'activités existantes, il existe donc un réel enjeu qualitatif. Il est proposé d'organiser une sorte de concours régulier qui décerne des labels de qualité pour l'aménagement paysager réalisé. Les zones partiellement occupées possèdent les meilleures potentialités dans ce sens.

Les activités économiques éparpillées sur le territoire, en dehors des zones aménagées, ont participé à l'obstruction latérale des routes, à la création de déséquilibres aux entrées des petits bourgs ou hameaux. La requalification de nombreuses entrées de villes et de villages s'impose, avec une priorité pour les communes qui se respectent pour leur réputation touristique.

6.2. Les activités futures

Sur les 876 hectares destinés à l'accueil d'entreprises, en zones d'activités, la moitié était encore disponible en 1998. Ce potentiel permet d'insister sur deux aspects :

- La réservation de quelques % de ces surfaces pour l'aménagement paysager des zones d'activités est recommandé,
- L'installation des entreprises de façon isolée sur le territoire est à éviter à l'aide d'une politique active d'orientation vers les zones aménagées.

L'A89 va générer une offre nouvelle de zones d'activités à proximité des échangeurs, notamment au Pont du Cerf, au croisement de l'autoroute et la RN 21. Le Livre Blanc propose un recul des bâtiments d'au moins 300 m par rapport à l'autoroute. Cette distance, relativement élevée, ainsi que l'utilisation d'arbres à grand développement dans la zone d'activités permettra de garder un premier plan dégagé et de maîtriser le poids des bâtiments dans le paysage.

Les principes d'une distance non-constructible entre les bâtiments et la route (sans distinction de catégorie) et d'un parti d'aménagement paysager sont à généraliser pour les futures zones d'activité. Ces dernières doivent éviter des conflits d'échelle dans le paysage, par exemple les volumes bâtis des entreprises par rapport à ceux du bourg proche, la dimension de la zone par rapport à la largeur de la vallée,...

Une vigilance particulière devra être apportée aux espaces intermédiaires entre l'A89 et la RN 89 qui risquent de connaître une certaine déshérence : implantation d'activités peu valorisantes, apparition de friches. L'application de l'article L.111.1.4. du Code de l'Urbanisme indiqué dans le paragraphe précédent, aura ici toute sa place. Cette vigilance concernera également les zones d'activités existantes où des friches risquent d'apparaître à la suite de délocalisations d'entreprises qui souhaitent se rapprocher de l'autoroute.

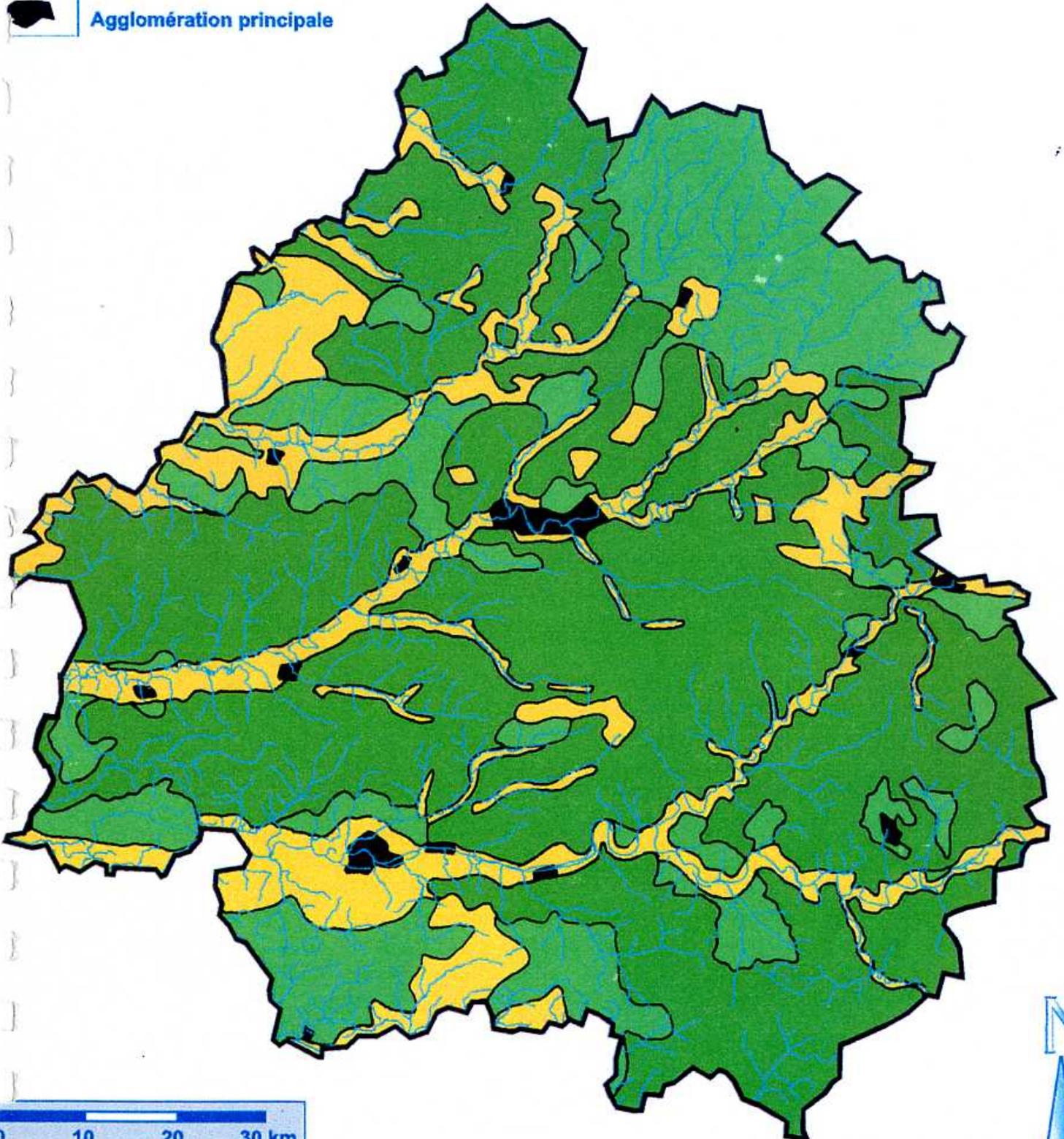
COUVERTURE BOISEE ET OUVERTURE DU PAYSAGE

 Petits bois isolés : grands espaces ouverts et continuité visuelle dans vallées

 Boisements structurants en continuité : espaces cloisonnés d'échelle variable

 Forêt dominante : paysage de clairières

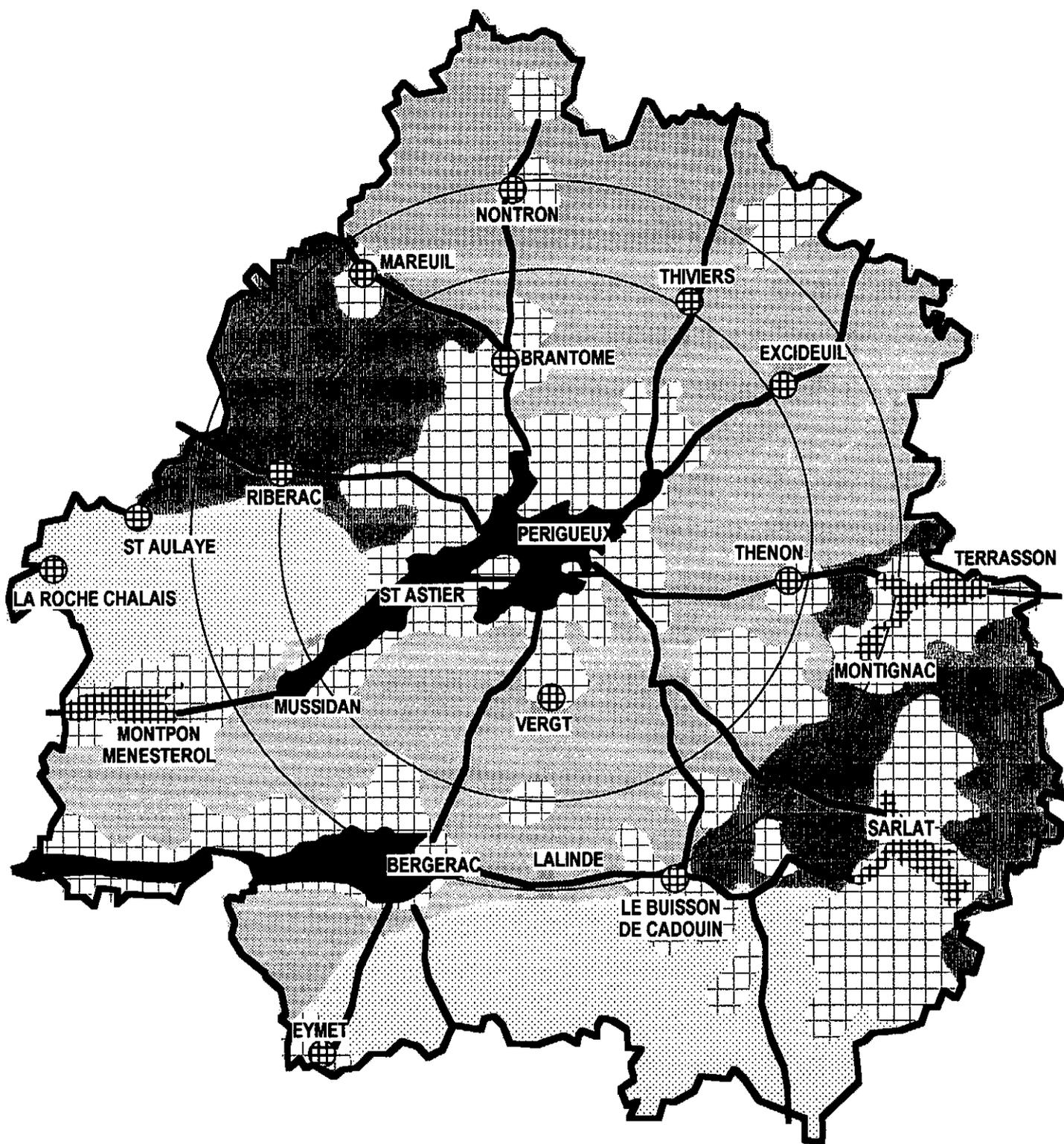
 Agglomération principale



0 10 20 30 km

IGN - BD CARTO ®
BKM 1998



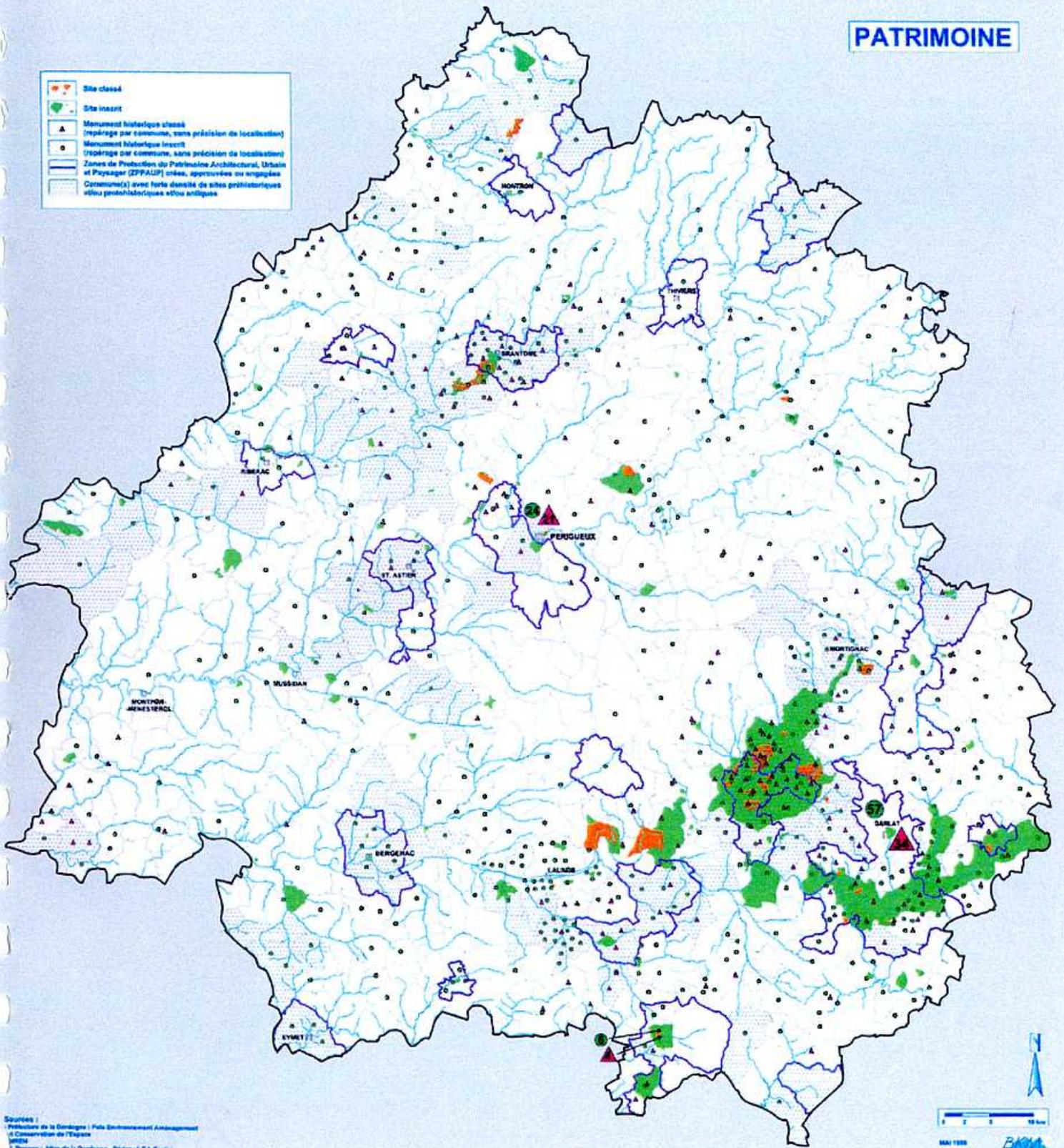


Les formes d'espaces agglomérés

-  Agglomérations en enfilade ou conurbations
-  Agglomérations ramifiées en petites conurbations/ Petites agglomérations
-  Secteur de petits villages ou hameaux ruraux en forte densité (plus de 5 hameaux dans un rayon de 1 km)
-  Secteur de petits villages ou hameaux ruraux en moyenne densité (environ 5 hameaux dans un rayon de 1 km)
-  Secteur de petits villages ou hameaux ruraux en faible densité (moins de 5 hameaux dans un rayon de 1 km)
-  Secteurs d'extension de l'habitat récent en diffus
-  Rayon de 30 à 40 kms autour de Périgueux

PATRIMOINE

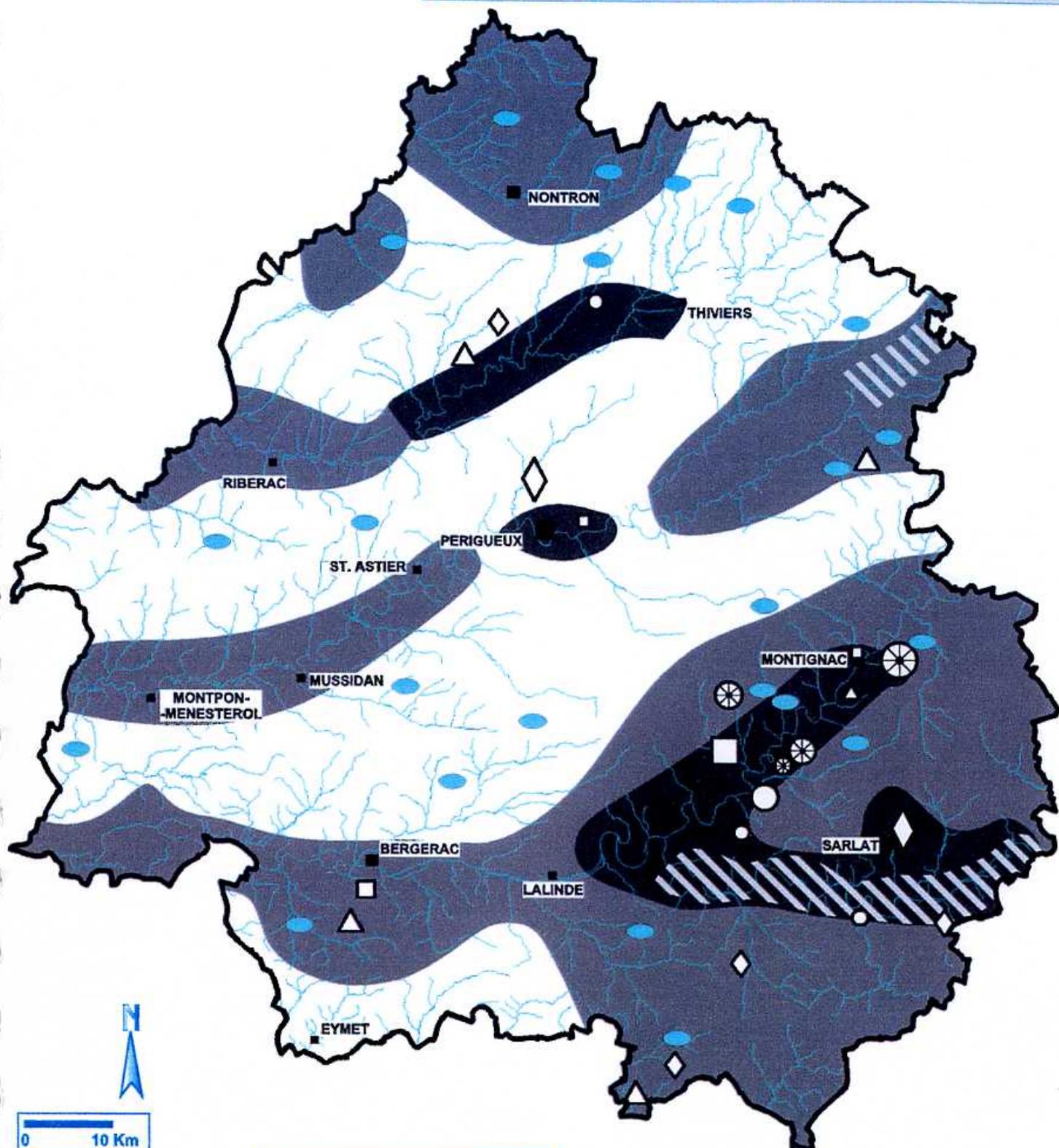
-  Site classé
-  Site inscrit
-  Monument historique classé (repérage par commune, sans précision de localisation)
-  Monument historique inscrit (repérage par commune, sans précision de localisation)
-  Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) créées, approuvées ou engagées
-  Communes à forte densité de sites préhistoriques néo proto-historiques et/ou antiques



Sources :
- Préfecture de la Dordogne / Pôle Environnement Aménagement
et Conservation de l'Espace
MPSA
- Réseau : Atlas de la Dordogne - Périgord EA Forêt

MAY 1998 

SITES LES PLUS FREQUENTES



	Nombre de visiteurs annuels		
	300 000	50 000	10 000
Musées	□	□	□
Grottes		○	○
Grottes préhistoriques	⊗	⊗	⊗
Châteaux		△	△
Noyaux urbains médiévaux	◇	◇	

